

Transports aérien et maritime ont joué le jeu

R.A.S côté hôtels et voitures de location

*Et si l'on étendait les faveurs proposées
à l'ensemble des Marocains ?*



Pages 6 et 7

Habib El Malki : *Nous devons faire confiance à l'ONU pour la recherche d'une solution juste, durable et mutuellement acceptable au différend territorial artificiel qui oppose le Maroc à l'Algérie*

La Serbie réitère son soutien à l'intégrité territoriale du Maroc



Pages 2-3

Nouveau rebondissement dans l'affaire Ghali

Le ministère espagnol de la Défense saisi par un juge d'instruction de Saragosse



Page 5

"Night Walk" fait sa sortie dans les salles américaines

Premier film marocain à être distribué à Hollywood



Page 16

Le WAC chute Le Raja en profite

Fouzi Benzarti s'en prend à tort à la programmation



Page 31

Habib El Malki : *Nous devons faire confiance à l'ONU pour la recherche d'une solution juste, durable et mutuellement acceptable au différend territorial artificiel qui oppose le Maroc à l'Algérie*

L'édification d'un Maghreb uni donnera lieu à une Méditerranée plus forte et à davantage de prospérité pour les peuples de la région

Le bureau de l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée (AP-UpM) a décidé de créer un groupe de travail chargé de l'examen et du suivi de l'étape post-Covid-19, dont la présidence a été confiée à Habib El Malki, président de la Chambre des représentants.

Cette annonce a été faite lors d'une réunion du Bureau de l'AP-UpM mercredi par visioconférence, en présence de David Sassoli, président du Parlement européen et actuel président de l'Assemblée, ainsi que des autres membres du Bureau, précise la Chambre des représentants dans un communiqué.

Bien que la mondialisation contraigne les pays du monde à s'unir régionalement dans une optique de complémentarité et de valorisation des acquis entre eux, la région méditerranéenne est toujours considérée comme l'un des marchés les moins économiquement inclusifs dans le monde, bien qu'elle soit l'une des régions les plus importantes, représentant 20% du volume du commerce mondial, a souligné Habib El Malki dans une allocution à l'occasion.

Le président de la Chambre des représentants a passé en revue les raisons de la disparité flagrante entre les deux rives de la Méditerranée, qu'il a résumées dans la situation sécuritaire instable au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, en particulier en Libye, en Palestine et en Syrie, en plus de la problématique de la migration de transit en Méditerranée exploitée par les mafias du trafic d'êtres humains, soulignant l'importance de la coopération et la coordination entre les parties européennes et africaines pour faire face à ce phénomène, et mettant en avant les efforts du Maroc à cet égard en



tant que pays de résidence et de transit.

Habib El Malki a fait état de la faiblesse des investissements directs étrangers dans les pays du Sud de la Méditerranée, les répercussions négatives du changement climatique, le déclin du couvert forestier et la rareté de l'eau, "qui conduisent la population de plusieurs régions à migrer en quête de zones plus développées, et constitue une lourde charge tant pour les pays de transit que pour les pays d'accueil".

Le président de la première Chambre, indique le communiqué, a appelé les parlementaires méditerranéens à œuvrer pour consacrer plus de solidarité et de développement communs entre les pays des deux rives de la Méditerranée "afin que cette région retrouve sa place de berceau des civilisations".

Un Maghreb uni signifie une Méditerranée plus forte et davantage de prospérité pour les peuples de la région, a souligné, mercredi à Rabat, le président de la Chambre des représentants.

"Nous devons faire confiance aux Nations unies pour la recherche d'une solution juste, durable et mutuellement acceptable au différend territorial artificiel qui oppose, depuis la guerre froide, le Maroc à l'Algérie", a-t-il souligné, notant que ceci rendra possible le parachèvement de la construction d'un Maghreb uni, qui donnera lieu à une Méditerranée plus forte et à davantage de prospérité pour les peuples de la région, qui perdent actuellement plus de 2% en termes de PIB.

En tant que parlementaires méditerranéens, a-t-il poursuivi, "nous devons promouvoir auprès des pays de l'UpM et d'ailleurs, les vertus du co-développement et du développement solidaire, si l'on veut qu'un jour ce berceau des civi-

lisations que représente le bassin méditerranéen retrouve son lustre d'antan et cesse d'être un cimetière liquide qui engloutit les rêves de tant d'âmes en perdition.

Dans ce sens, Habib El Malki a fait savoir que dans le cadre maroco-africain, la coopération Sud-Sud et le développement solidaire "fonctionnent très bien", ajoutant qu'il n'y a aucune raison pour que cela ne fonctionne pas dans un cadre trans méditerranéen.

Il a précisé qu'au Sud de la Méditerranée, le Maroc pourrait être la locomotive d'un partenariat euro-méditerranéen renouvelé basé sur la paix, la sécurité, la dignité humaine et le développement durable.

Par ailleurs, il a indiqué, selon un rapport de l'Union pour la Méditerranée (UpM) paru il y a deux semaines, que la région méditerranéenne est considérée comme l'un des marchés les moins intégrés économiquement, et ce bien que le marché intrarégional de l'UpM est l'un des plus importants avec plus de 20% du commerce mondial de marchandises en 2018.

"C'est là un constant inquiétant qui en dit long sur le décalage endémique qui persiste entre les deux versants de la Méditerranée", a regretté le président de la Chambre des représentants.

Et pour cause, a-t-il relevé, une situation sécuritaire contrastée dans la région MENA, où "la paix reste fragile en Libye malgré le progrès notable enregistré sur le plan politique".

"La jouissance du peuple palestinien de ses droits légitimes et inaliénables semble reculer dans l'ordre des priorités internationales", a-t-il, en outre, déploré, ajoutant que la convalescence syrienne prendra plus de temps que prévu.

Habib El Malki s'est également attardé sur la migration trans méditerranéenne et son exploitation par les réseaux mafieux de tous bords malgré la gestion concertée avec le voisinage européen et africain de la problématique migratoire par les pays sud-méditerranéens, le Maroc en tête, en tant que pays de transit et de destination.

S'agissant du développement durable, il a évoqué les changements climatiques, la déforestation et le stress hydrique, qui engendrent un mouvement de population vers des latitudes perçues comme clémentes, "mettant à mal la capacité d'accueil des pays de transit et d'accueil des migrants que le désespoir pousse vers l'inconnu".

Sur le volet sanitaire, a-t-il souligné, "la pandémie de la Covid-19 a ouvert les yeux sur la vulnérabilité de la condition humaine. La santé étant désormais l'ultime priorité pour les décideurs du monde entier, notre coopération à l'échelon méditerranéen ou international ne devrait plus buter sur les desseins stratégiques du siècle dernier", a insisté Habib El Malki.

Les autres interventions ont mis l'accent sur l'impératif de conjuguer les efforts, de se munir d'une volonté et d'une détermination inébranlables et de mettre en place une stratégie commune pour relever l'ensemble de ces défis d'envergure, notant que pour aboutir à cette fin, tous les moyens logistiques, humains, et financiers doivent être mobilisés pour faire face aux conflits dans la région.

"La crise de la Covid-19 nous a rappelé l'importance de la coopération et de la coordination multilatérales, qui restent fondamentales pour sortir d'une telle crise et d'autres", ont insisté les intervenants.



Le président de la Chambre des représentants nommé président du groupe de travail de l'AP-UpM chargé de l'examen et du suivi de l'étape post-Covid-19

La Serbie réitère son soutien à l'intégrité territoriale du Maroc



Habib El Malki appelle à l'établissement de partenariats tridimensionnels orientés vers le développement de l'Afrique



Le Maroc et la Serbie peuvent établir des partenariats économiques tridimensionnels orientés vers le développement du continent africain, a souligné, mercredi à Rabat, le président de la Chambre des représentants, Habib El Malki.

A la faveur de leur place géostratégique, le Maroc et la Serbie peuvent construire des partenariats économiques tridimensionnels orientés vers le développement du continent africain, a-t-il indiqué lors de ses entretiens avec le président de l'Assemblée nationale de Serbie, Ivica Dačić, mettant en avant l'importance de diversifier et de développer les domaines de coopération entre les deux pays.

A cette occasion, Habib El Malki a indiqué que le Maroc, sous la conduite de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, considère la coopération Sud-Sud comme un choix stratégique, selon un communiqué de la première Chambre.

Rappelant l'accord de coopération signé en 2018 entre les deux institutions législatives, il a expliqué que la diplomatie parlementaire dans les deux pays est basée sur les principes des Nations unies, notamment

en ce qui concerne "le respect de l'unité des peuples et de l'unité des Etats", notant que le Maroc a toujours été en faveur de l'intégrité territoriale de la Serbie. Il s'est félicité, par là même, de la position de la Serbie en faveur de l'intégrité territoriale du Royaume.

Le président de la Chambre des représentants a, par ailleurs, relevé que le Mouvement des non-alignés peut encore contribuer au renforcement de la paix et de la sécurité mondiales et à la défense des intérêts des pays du Sud dans un "monde multipolaire", proposant la tenue d'une réunion parlementaire internationale pour examiner les perspectives de coopération entre les États membres du mouvement.

Pour sa part, le président de l'Assemblée nationale serbe a souligné que la coopération parlementaire entre les deux institutions est un pilier fondamental pour la consolidation des relations entre le Maroc et la Serbie dans divers domaines, saluant l'amitié distinguée de longue date unissant les deux pays et peuples.

Il a rappelé à cet égard que le Maroc, sous la direction de feu SM le Roi Hassan II, fut l'un des fondateurs du Mouvement des non-alignés, dont la

Serbie accueillera cette année les cérémonies pour célébrer le 60ème anniversaire de sa création, se félicitant de la place importante qu'occupe le Royaume sur la scène internationale.

"Le Maroc est un pays important, considéré comme un pilier de stabilité et de développement dans la région", a-t-il fait savoir.

Le président de l'Assemblée nationale de la République de Serbie a, en outre, réitéré l'appui de son pays au plan d'autonomie marocain en tant que solution au conflit artificiel autour du Sahara marocain, relevant que l'intégrité territoriale du Royaume est "une question cruciale".

Ivica Dačić a également félicité le Maroc pour sa bonne gestion de la pandémie du coronavirus, notant que la Serbie, à son tour, a été en mesure de fournir les vaccins nécessaires à ses citoyens et a pu surmonter les répercussions négatives de la pandémie, ajoute le communiqué.

Il a, par ailleurs, exprimé sa satisfaction quant à l'évolution des relations entre les deux pays, passant en revue les domaines de coopération les plus importants entre eux, tels que le tourisme, l'industrie, l'éducation, la formation et autres, ap-

pelant à la promotion des échanges commerciaux et économiques de manière qui permette d'exploiter les opportunités et les capacités prometteuses offertes par les économies des deux pays.

Le président de l'Assemblée nationale de Serbie, Ivica Dačić a, par ailleurs, réitéré, mercredi à Rabat, la position de son pays soutenant l'intégrité territoriale du Royaume.

"La Serbie qui refuse l'atteinte à son intégrité territoriale, refuse également l'atteinte à l'intégrité territoriale du Maroc", a-t-il souligné lors de ses entretiens avec le président de la Chambre des conseillers, Hakim Benchamach, relevant que cette question ne peut faire l'objet de chantage.

Selon un communiqué de la deuxième Chambre, le responsable serbe a par ailleurs souligné que son pays aspire à renforcer sa coopération avec le Maroc dans divers domaines notamment économique et commercial pour la hisser au niveau des excellentes relations politiques unissant les deux pays.

Il a, en outre, insisté sur la nécessité de développer davantage les relations d'amitié et de coopération bilatérale en vue d'un partenariat solide, appelant

à poursuivre la coordination régionale et le soutien mutuel au sein des organisations régionales et internationales, au service des intérêts des deux pays.

Le responsable serbe a également souligné l'importance de hisser les relations bilatérales au niveau d'un véritable partenariat, englobant les domaines politique, économique et culturel et qui servira les intérêts supérieurs des deux pays et des deux peuples amis.

Ivica Dačić a, à cet égard, évoqué les opportunités prometteuses qu'offre le Maroc à la faveur de sa position géostratégique, dans la perspective d'établir un partenariat mutuellement bénéfique.

Pour sa part, Hakim Benchamach a affirmé que la convergence de vues au sujet de l'intégrité territoriale des deux pays ouvrira la voie à l'établissement de partenariats dans plusieurs domaines, au renforcement de la coopération bilatérale et à la prospection des opportunités offertes pour renforcer les liens économiques et culturels.

Il a en outre exprimé sa gratitude à la Serbie pour sa position constante soutenant l'intégrité territoriale du Royaume et l'initiative marocaine d'autonomie, ajoute-t-on.

La Chambre des représentants approuve la pétition nationale pour une parité constitutionnelle à l'horizon 2030

La Coalition «Mounassafa Daba» (Parité maintenant) a annoncé, mercredi à Casablanca, avoir reçu l'approbation de la Chambre des représentants concernant la pétition nationale pour la réalisation d'une parité constitutionnelle à l'horizon 2030.

La coordinatrice du Collectif «Parité maintenant» et mandataire de la pétition, Ouafae Hajji, a indiqué, lors d'une conférence de presse tenue à cette occasion, que la coalition a reçu la réponse du président de la Chambre des représentants à la pétition qu'elle avait lancée en décembre 2020, et dont la commission des pétitions a été saisie. Elle a ajouté que sur la base de l'avis de cette commission et de la réponse du gouvernement concernant les conditions requises, le bureau de la Chambre des représentants a décidé lors de sa réunion du 7 juin d'approuver la pétition tant dans la forme que dans le fond et de généraliser son contenu, afin d'interagir de manière positive avec ce texte dans la perspective de mettre en place une loi-cadre relative à la parité et à l'égalité.

Lors de cette conférence de presse marquée par la présentation de la deuxième partie du livre blanc sur la parité dans les domaines économique, social, culturel et environnemental, elle a indiqué que dans sa réponse, le président de la Chambre des représentants a salué cette initiative citoyenne qui vise à mettre en œuvre la parité, et qui est porteuse d'une profonde conscience quant aux préoccupations des citoyens et citoyennes.

Mme Hajji a mis l'accent sur l'importance de cette étape concernant la mise en œuvre du principe de la démocratie participative, estimant que l'ouverture de l'institution législative sur la société civile et son interaction avec les revendications sociales encouragent les initiatives civiles constructives, ainsi que l'établissement de passerelles



de confiance entre les acteurs et institutions, en particulier les initiatives visant à accroître la participation des femmes conformément à l'esprit de la Constitution qui consacre le principe d'égalité et de lutte contre toutes les formes de discrimination.

Après avoir exprimé sa fierté à l'égard de l'expérience de la pétition «Mounassafa Daba», considérée par la coalition comme un exercice démocratique qui a bénéficié du soutien d'une large frange de la société, elle a exprimé, au nom du collectif, ses vifs remerciements à tous les citoyens, quelles que soient leurs appartenances politiques, syndicales, associatives, artistiques et sportives dans l'ensemble du Royaume.

A cette occasion, Mme Hajji a appelé tous les partis et syndicats à faire des prochaines élections une étape positive de rupture avec l'injustice et la discrimination

subies par les femmes lors des précédentes échéances électorales.

Elle les a également appelés à placer la question des femmes au centre de leurs préoccupations et à en faire une priorité dans leurs programmes politiques, et à mettre en œuvre le principe de l'approche genre, en plus de privilégier le critère de compétence pour les deux sexes, dans tous les organes et des conseils élus.

Pour sa part, le mandataire adjoint de la pétition, El Habib Belkouch, a indiqué que l'approbation de la pétition nationale pour la réalisation d'une parité constitutionnelle effective, est une nouvelle de haute importance, notant que l'obtention de l'approbation de la Chambre des représentants est un nouvel acquis sur la voie de la consécration de la démocratie participative.

En ce qui concerne la deuxième partie

du livre blanc, il a estimé que cette publication tire son importance du fait que l'auto-nomisation des femmes dans les domaines économique, social, culturel et environnemental est encore stagnante.

S'exprimant lors de cette conférence tenue au siège de la CGEM, le président de la Confédération générale des entreprises du Maroc, Chakib Laajle, a salué les grands efforts déployés par les membres de cette coalition, couronnés par cette approbation et la publication de la première partie du livre blanc sur la parité.

Il a estimé que l'approbation de la pétition nationale pour la réalisation d'une parité constitutionnelle effective à l'horizon 2030, qui a recueilli un grand nombre de signatures, est un «message fort» sur l'existence d'un consensus sur les droits des femmes et la parité constitutionnelle effective.

Projet de loi relatif à l'exercice de la médecine

Des incitations pour attirer les médecins exerçant à l'étranger

Le projet de loi N°33.21 modifiant et complétant la loi 131.13 relative à l'exercice de la médecine vise à mettre en place un ensemble d'incitations pour attirer les médecins étrangers ou Marocains exerçant à l'étranger.

Pour l'exercice de la médecine dans le secteur privé au Maroc par les étrangers d'une manière continue, le projet de loi prévoit des mesures incitatives pour attirer ces médecins, en se contentant de la condition d'inscription au tableau de l'Ordre national des médecins pour exercer la profession, laquelle inscription permettra au médecin étranger d'avoir une carte d'inscription, et ce conformément aux dispositions légales relatives aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers au Maroc.

Ces mesures concernent également, selon ce projet de loi qui a été présenté mercredi devant la Commission des secteurs so-

ciaux à la Chambre des représentants et examiné par ses membres, l'augmentation de la durée de validité de la carte d'inscription (pas moins de 4 ans), pour assurer la stabilité du médecin étranger et la réalisation de son projet professionnel au Maroc, ainsi que la mise en place d'un comité relevant du ministre de la Santé afin de mettre le point sur le degré d'intégration des médecins étrangers dans le système de santé au Maroc.

De même, le projet de loi prévoit que les médecins étrangers sont soumis aux mêmes conditions que leurs homologues marocains, en ce qui concerne les diplômes et certificats autorisant l'exercice de la profession, et qu'ils ne soient pas condamnés de délit ou de crime au Maroc ou à l'étranger. Pour exercer au Maroc, ces médecins ne doivent pas avoir fait l'objet d'une sanction disciplinaire ayant entraîné leur suspension ou leur exclusion de l'Ordre étranger auprès duquel

ils étaient inscrits.

Aussi, les médecins étrangers non préalablement inscrits au tableau de l'Ordre national des médecins doivent présenter une équivalence, en s'assurant le cas échéant de la validité du diplôme par le conseil régional de l'Ordre.

Quant aux médecins marocains exerçant à l'étranger, le projet de loi vise à motiver cette catégorie à retourner travailler au Maroc, en supprimant l'obligation de présenter l'équivalence du certificat ou du diplôme obtenu d'un établissement étranger, à la faveur de l'expérience acquise.

Il s'agit également de la suspension de la condition de ne pas être inscrit sur le tableau d'un Ordre étranger, comme il n'est plus obligatoire que le nom du médecin soit suspendu de l'Ordre étranger dans lequel il est inscrit.

Le projet de loi vise en outre à lever les

restrictions à l'exercice temporaire de la profession par les médecins non résidant au Maroc, en supprimant toute condition liée à l'importance de l'intervention médicale, à la spécialisation ou à la technique médicale et en ouvrant le champ de la pratique temporaire dans tous les établissements de santé affiliés au secteur public ou privé au lieu de se limiter à des établissements de santé spécifiques.

Il s'agit aussi de recourir à un texte réglementaire pour déterminer la durée de la pratique temporaire au lieu de la limiter à 30 jours par an.

En somme, le projet de loi vise à lever les restrictions imposées par la loi n°131.13 aux médecins étrangers, valoriser le capital humain, augmenter les compétences médicales disponibles dans le système de santé et garantir le droit au traitement et aux soins de santé.

Nouveau rebondissement dans l'affaire Ghali

Le ministère espagnol de la Défense saisi par un juge d'instruction de Saragosse

Malgré son retour à Alger à l'issue de son hospitalisation sous une fausse identité dans un hôpital espagnol, le scandale de Brahim Ghali qui a déclenché une grave crise diplomatique entre Rabat et Madrid, continue de susciter des remous dans la péninsule ibérique.

En effet, un juge d'instruction d'un tribunal de Saragosse, Rafael Lasala, poursuit ses enquêtes sur la manière avec laquelle le chef des séparatistes est entré en Espagne.

Selon des médias espagnols, ce juge a demandé au ministère de la Défense et plus précisément au Commandement aéro-militaire de la base de Saragosse, de lui communiquer les noms et qualités des personnes qui ont autorisé l'atterrissage de l'avion à bord duquel se trouvait Brahim Ghali le 18 avril dernier.

Cette nouvelle demande intervient après que le juge a reçu un rapport de la Guardia civil indiquant que l'avion en question avait atterri à la base aérienne de Saragosse et non pas à l'aéroport civil, et que les autorités militaires ont informé le personnel de celle-ci que l'occupant de l'avion était une personnalité diplomatique sans en préciser l'identité. Aussi a-t-il été exempté d'accomplir les formalités douanières d'usage.

Le juge en question veut aussi savoir comment l'avion affrété par l'Algérie est arrivé jusqu'à la zone militaire, à quelle heure et si cet avion était militaire ou officiel. Il exige également des informations sur la manière avec laquelle la vérification du passeport diplomatique a été accomplie.

Il y a lieu de signaler que le chef



des séparatistes est entré en Espagne en catimini avec l'aval du gouvernement espagnol qui a préféré manigancer avec le régime algérien, alors que Brahim Ghali fait l'objet de plusieurs plaintes pour torture, viol et violations des droits de l'Homme déposées par des victimes aussi bien espagnoles que sahraoui.

Fadel Breica, l'activiste qui a déposé plainte en Espagne contre

celui-ci pour torture et traitement inhumain, a été convoqué, le 29 juin, par la justice pour apporter son témoignage sur les tortures que lui ont infligées le Polisario et leur chef.

En effet, le juge de l'Audience nationale, Santiago Pedraz, a accepté la requête de ses avocats qui lui demandaient d'écouter la version de l'activiste sahraoui et celle d'autres témoins - sa femme et deux autres personnes, détenues puis

libérées en même temps que lui et qui ont été des témoins directs ou indirects des abus dénoncés, selon l'agence espagnole Europa Press, citant des sources judiciaires.

A signaler, par ailleurs, que Brahim Ghali a demandé au juge Santiago Pedraz de classer les plaintes déposées contre lui devant la justice espagnole.

Dans le document de cinq pages qu'ils lui ont adressé, les avo-

cats du chef des séparatistes ont prétendu que leur client «ne connaissait même pas le plaignant, et que, par conséquent, il ne pouvait pas «intenter une quelconque action» en justice à son encontre. «L'objet de la plainte est fallacieux et politique. Le plaignant utilise la procédure pénale à des fins étonnantes à l'action de la justice», souligne ce document.

M.T

Les violations par l'Espagne des droits de l'Homme au Sahara dénoncées à Laâyoune

Organisation d'une rencontre sous le thème "La disparition forcée du militant Mohamed Bassir met en cause l'humanité de l'Etat espagnol"

Une rencontre organisée mercredi à Laâyoune a tenté de cerner les multiples facettes de la personnalité de Mohamed Bassir et sa contribution à la défense du Sahara marocain, demandant à l'Espagne d'élucider son sort après son arrestation et sa disparition forcée.

Cette rencontre, initiée par la Fondation Mohamed Bassir d'études, de recherches et d'information sous le signe "La disparition forcée du militant Mohamed Bassir met en cause l'humanité de l'Etat espagnol", a mis en relief le combat remarquable du héros du soulèvement historique de Laâyoune (17 juin 1970) et son attachement indéfectible au glorieux

trône alaouite, contrairement à la propagande des séparatistes qui tentent de déformer la réalité et de présenter ce nationaliste comme un partisan de leurs thèses fallacieuses sur la question du Sahara marocain.

Conscient du danger que représentait pour sa politique coloniale le militantisme de ce grand unioniste, l'Espagne a choisi de le faire taire en violation de toutes les conventions internationales, ont dénoncé les participants à cette manifestation qui ont demandé aux autorités espagnoles de clarifier le sort de ce combattant pour le triomphe de la vérité.

Ils ont relevé que la responsabilité de l'Espagne dans la disparition forcée de cet héros de la lutte

nationale contre la présence coloniale espagnole dans le sud marocain est avérée et ne saurait être ignorée, surtout que feu Mohamed Bassir portait, avec d'autres combattants marocains, le flambeau de la lutte contre les convoitises de l'Espagne de rattacher le Sahara à sa souveraineté.

Après avoir dénoncé les violations massives des droits de l'Homme au Sahara commises par l'Espagne, ils ont invité ce pays ibérique à se réconcilier avec son passé et à reconnaître ses violations contre les fils du Sahara marocain.

Le président de la Fondation Mohamed Bassir des études, de recherches et d'information, cheikh de la tariqa bassiria, Moulay Ismail

Bassir, a indiqué, à cette occasion, que l'Espagne, qui a arrêté, torturé et emprisonné le héros du soulèvement de Laâyoune en 1970 est tenue de clarifier le sort de ce combattant, ajoutant que Madrid n'a pas montré de disposition à coopérer dans ce dossier et à élucider le sort de ce militant unioniste.

Il a assuré que la famille Bassir entreprendra toutes les démarches auprès du groupe de travail de l'ONU sur la disparition forcée pour élucider le sort de son fils, précisant que le refus de l'Espagne de coopérer dans cette "grave question" illustre ses complots contre l'intégrité territoriale du Royaume et son soutien aux adversaires de sa cause nationale.

Pour le chercheur Abdelmouhit Bassir, membre fondateur de cette Fondation, cette rencontre, qui marque le 51ème anniversaire de la disparition de l'héros du soulèvement de Laâyoune, vise à faire connaître la personnalité de ce combattant et son militantisme auprès des générations montantes et à démentir la propagande des séparatistes qui tentent d'exploiter le passé héroïque de ce grand nationaliste pour servir leurs chimères.

Cette rencontre s'est déroulée en présence du wali de la région Laâyoune-Sakia El Hamra, Abdellame Bekrate, et des présidents de la région, Sidi Hamdi Ouled Errachid et du conseil municipal, Moulay Hamdi Ouled Errachid.

Transports aérien et maritime ont joué le jeu

R.A.S côté hôtels et voitures de location



*Et si l'on étendait
les faveurs
proposées
à l'ensemble
des Marocains ?*



“**P**our tout vous dire, il n’y a que des augmentations et pas de réductions. C’est notamment le cas de la location des voitures dont les tarifs ont flambé ces derniers jours. Les agences tentent de renflouer des caisses dans le rouge”, commente un acteur touristique ayant requis l’anonymat. Un second nous explique que pour l’instant “les réductions tarifaires dans les hôtels à hauteur de 30% pour les MRE ne sont pas d’actualité. D’ailleurs, pas plus tard qu’hier, un client marocain résidant à l’étranger a voulu en profiter mais l’hôtel a refusé en prétextant que cette décision n’est pas encore entrée en vigueur”. En somme, des paroles en l’air et des promesses non tenues.

Difficile de résumer autrement

l’incompréhension et l’apeuprisme qui caractérisent le secteur touristique du Royaume. Même si le danger du variant Delta (indien), nouvelle souche du Covid plus transmissible, plane au-dessus du pays, tous les signaux semblent être au vert et plaident en faveur d’un retour à la normale. C’est du moins ce que laissent penser les récentes décisions prises par l’Exécutif. La réouverture des frontières étant la plus symbolique d’entre toutes. D’autant qu’elle a été accompagnée d’une série de mesures censées redonner un second souffle à l’économie du pays, à travers notamment la relance d’un secteur touristique qui en a bien besoin. Sauf que dans les faits, on en est encore très loin.

Les multiples témoignages sur les réseaux sociaux, reflète des des-

iderata de plusieurs MRE, ont fait retomber l’enthousiasme né des annonces en grande pompe faites récemment par le gouvernement. En plus des offres à des prix abordables mises en place par Royal Air Maroc au profit des Marocains résidant à l’étranger, les acteurs touristiques nationaux auraient dû, eux aussi, mettre les petits plats dans les grands, à grand coup de réduction et autres tarifs préférentiels. Mais la réalité est toute autre. “Cela fait deux ou trois jours que l’on entend parler d’une réduction de 30%, uniquement au profit des MRE. Mais je n’y crois pas du tout, sans l’aide financière de l’Etat pour compenser. Car aujourd’hui, les hôtels n’ont pas les moyens financiers d’offrir des réductions de cet ordre à leurs clients”, nous explique un acteur du secteur.

A l’aune de ses éléments, on peut déduire à la fois que le secteur touristique est dans l’incapacité d’offrir des offres attractives sans le concours de l’Etat, mais aussi que si offre il y a, les touristes nationaux en seront certainement exclus. Sans surprise, un sentiment d’injustice légitime grossit au fur et à mesure que les touristes MRE sont privilégiés aux dépens des touristes nationaux. Et pour enfoncer le clou, l’ONCF a mis en place, exclusivement pour les MRE, un tarif de bienvenue. En l’occurrence, “Ahlan” qui offre une réduction de 50% sur le billet aller/retour de et vers toutes les destinations ferroviaires et à bord de tous les trains Al-Boraq, Al-Atlas et TNR. Il est valable pour

toute la période estivale (15 juin-15 septembre) sur présentation d’un billet d’entrée et de sortie du Maroc.

Une bonne nouvelle pour les uns, mais une pierre de plus dans le jardin des autres. Pour diviser, le gouvernement n’aurait pu mieux s’y prendre. Mais au vrai, le peu de considération dont jouissent les touristes nationaux ne date pas d’aujourd’hui. La situation actuelle fait écho au dernier avis du Conseil économique, social et environnemental (CESE). Dans notre édition de jeudi 1er avril 2021, nous vous exposions les regrets du CESE au sujet de “l’attractivité du tourisme national qui n’est pas alignée à l’offre touristique internationale, résultant sur la fuite de plus en plus prépondérante de la fréquentation hôtelière vers le

classé informel et l’immobilier locatif ». Mais pas que.

Le CESE a également pointé du doigt d’autres bémols. Pélemêle, on peut citer les actions mises en place mais qui restent non formalisées dans une vision intégrée. Mais encore, l’inexistence de produits adaptés et de mécanismes de soutien dédiés avec des réseaux de distribution structurés. Comme en témoigne l’échec du « Plan Biladi » dont le taux de concrétisation se situe à moins de 30% et reste en deçà des attentes à cause de la proposition d’une panoplie de produits peu attrayants et inadaptés aux besoins des Marocains et du non-respect des délais de livraison prévus. Bref, la volonté de relancer le secteur y est, mais la manière laisse à désirer.

Chady Chaabi

Les desideratas du CESE

Selon le dernier avis du Conseil économique, social et environnemental (CESE), le secteur touristique marocain est marqué par une forte concentration de l’activité au niveau de deux villes, à savoir Marrakech et Agadir (60% des nuitées) et la domination de deux pays émetteurs, en l’occurrence la France et l’Espagne avec 52% des arrivées de touristes étrangers. De plus, la saisonnalité des nuitées touristiques engendre une instabilité de l’emploi et des revenus au niveau local, et impacte négativement la rentabilité des investissements touristiques réalisés au niveau régional.

A côté de cette forte concentration du secteur, ledit document note une défaillance majeure du dispositif de pilotage. A ce propos, il a observé que le Conseil national du tourisme (CNT) devant assurer le suivi de l’exécution des deux visions (2010 et 2020) et des mesures d’accompagnement, n’a pas été créé. Idem pour les Agences de développement touristique (ADT) pour la mise en œuvre des stratégies territoriales. Il a également relevé que la mise en œuvre et le suivi des contrats-programmes régionaux (CPR) n’ont pas été correctement assurés.

La liste des vaccins acceptés au Maroc

Si vous voyagez à destination du Maroc en provenance d’un pays de la liste A, il ne vous aura sans doute pas échappé qu’un certificat de vaccination est indispensable. Dans ce cadre, le Royaume a mis à jour les vaccins acceptés par ses autorités sanitaires. Il s’agit des vaccins, AstraZeneca, Sinopharm, Sputnik, Pfizer/BioNTech, Janssen (Johnson & Johnson), Covishield (Serum Institute of India), Moderna et enfin Sinovac.

Cela dit, les personnes ayant reçu l’un des vaccins précités ne sont considérées comme complètement vaccinées qu’à partir de deux semaines après la seconde dose, ou la première et l’unique dans le cas du vaccin Janssen. En outre, le ministère de la Santé a également mis à jour les conditions d’entrée sur le territoire national à partir d’un pays inscrit sur la liste B. Désormais, au-delà de 10 jours passés dans un pays de la liste A, avant de rejoindre le Maroc, les personnes en provenance des pays de la liste B seront soumises aux exigences appliquées sur les pays de la liste A et seront, de fait, exemptées de l’isolement de 10 jours prévus.

Reprise de la saison touristique dans le respect des mesures sanitaires

Après plusieurs mois de fermeture, le Maroc rouvre ses frontières aériennes à une cinquantaine de pays

Le Maroc a réouvert ses frontières aériennes, mardi 15 juin à une cinquantaine de pays, comme l'avait annoncé le gouvernement au début de ce mois.

Cette réouverture se fait de façon progressive dans le respect des mesures sanitaires, selon des conditions d'accès strictes préalablement établies par les autorités.

Dans un communiqué, le ministre des Affaires étrangères a annoncé qu'une classification des pays en deux listes a été établie en fonction des données épidémiologiques officielles récemment mises à jour par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Selon la même source, la «liste A» répertorie «tous les pays ayant des indicateurs positifs», y compris ceux de l'Union européenne, précise-t-on.

Quant à la «liste B», elle concerne 74 pays avec «une propagation des variants ou l'absence de statistiques précises sur la situation épidémiologique». L'Inde, l'Algérie, l'Argentine ou encore l'Afrique du Sud figurent sur cette liste.

Dans ce sens, le directeur général de l'Office national marocain du tourisme (ONMT), Adel El Fakir, a annoncé lundi dernier qu'un total de 42 compagnies aériennes dont 4 nouvelles ont repris leurs activités au niveau du Royaume.

L'ouverture des frontières marocaines a entraîné la réactivation du secteur touristique après plus de 15 mois d'arrêt d'activité.

Avec l'annonce de l'ouverture des frontières, les opérateurs ont commencé à voir le bout du tunnel, a déclaré le président de la Fédération nationale de l'industrie hôtelière (FNH), Lahcen Zelmat, estimant que les autorités ont bien géré la crise sanitaire.

En outre, les hôteliers sont prêts à accueillir chaleureusement les touristes et, à cet égard, il a assuré que toutes les mesures d'hygiène ont été prises afin de réussir la saison estivale. Soulignons, à ce propos, que la Confédération nationale du tourisme (CNT), qui regroupe l'ensemble des fédérations professionnelles de l'industrie touristique marocaine, s'est réunie lundi 14 juin à Casablanca pour mettre en œuvre une politique d'accueil des Marocains résidant à l'étranger (MRE) cet été.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'opération Marhaba-2021, et ce conformément aux instructions de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

Ainsi, les opérateurs s'engagent à accueillir les ressortissants marocains dans les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité et à assurer des conditions tarifaires particulières pour leur hébergement et leur voyage.



A noter que l'opération Marhaba a été lancée à l'aéroport international de Marrakech, considéré comme «l'un des principaux aéroports du Royaume et l'un des plus beaux du monde, rendant hommage au grand patrimoine culturel du Maroc», a relevé l'Office

national marocain du tourisme dans un communiqué.

Précisons que des touristes étrangers, des Marocains du monde entier et quelques stars internationales ont ainsi été reçus par une équipe composée du directeur général de l'ONMT,

Adel El Fakir, de responsables de la Fédération nationale du tourisme et du Comité régional du tourisme de Marrakech-Safi, selon la même source.

El Mehdi Belatik
(Stagiaire)

L'aéroport Fès-Saïss renoue avec les Marocains du monde

Les premiers vols internationaux ont commencé à affluer sur l'aéroport Fès-Saïss, qui renoue ainsi avec les Marocains du monde, suite à la réouverture officielle du ciel marocain, après plusieurs mois de fermeture, en raison de la propagation de la pandémie de Covid-19.

À leur arrivée à Fès, des passagers marocains à bord d'un avion de la Royal Air Maroc, en provenance de Paris, n'ont pas manqué d'exprimer, dans des déclarations à la MAP, leurs remerciements et leur gratitude à SM le Roi Mohammed VI, suite à l'annonce des Très Hautes Instructions Royales portant sur la facilitation du retour des Marocains du monde au pays à des prix abordables.

Mettant en avant le bon dispositif mis en place dans le cadre de l'opération "Marhaba 2021", ils ont souligné que le geste Royal vient confirmer la haute sollicitude dont le Souverain entoure les Marocains du monde.

Pas moins de 24 vols internationaux (départs et arrivées) ont été programmés durant cette journée de mercredi à l'aéroport Fès-Saïss, dont le nouveau terminal constitue une plate-

forme de choix pour plusieurs compagnies aériennes.

Le directeur de l'aéroport Fès-Saïss, Noureddine Lagheni, a rappelé à cet effet que conformément à la décision gouvernementale liée à la reprise des vols de et vers le Royaume, à compter du mardi 15 juin 2021, l'Office national des aéroports (ONDA) a élaboré un plan de reprise pour que ses activités se déroulent dans de meilleures conditions.

À l'instar des autres plateformes aéroportuaires du Maroc, l'aéroport Fès-Saïss a mis en place une batterie de mesures pour recommencer ses travaux et assurer des conditions d'accueil saines et sécurisées aux voyageurs, a-t-il ajouté.

M. Lagheni a mis l'accent sur les dispositions prévues à cet égard, notamment la distanciation sociale entre les passagers, le port obligatoire du masque pour les voyageurs et le personnel et la mise en place de distributeurs de gel désinfectant dans les différents points de l'aéroport.

Sagissant de l'information et de la sensibilisation, le responsable a fait part de la diffusion de messages sur le respect des consignes de distanciation so-

ciale et des gestes barrières par le biais d'annonces sonores, d'écrans d'affichage et de panneaux d'information, outre le marquage au sol, tout au long du parcours du passager, de stickers de signalisation pour organiser les files d'attente et assurer la fluidité dans les différentes zones de l'aéroport.

Le ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger a annoncé dimanche dernier la reprise des vols de et vers le Royaume dès mardi 15 juin 2021, soulignant que ces vols s'effectueraient dans le cadre d'autorisations exceptionnelles vu que l'espace aérien marocain est toujours fermé.

"Sur la base des indicateurs positifs de la situation épidémiologique dans le Royaume du Maroc et de la baisse du nombre des cas d'infection au nouveau coronavirus, notamment après l'élargissement des campagnes de vaccination dans notre pays, les autorités marocaines ont pris de nouvelles mesures progressives afin d'assouplir les restrictions sur le déplacement des voyageurs désirant accéder au territoire national", a précisé le ministère dans un communiqué.

Environ 800 passagers rejoignent le pays dans le cadre d'une première traversée Sète-Tanger Med

Un bateau a quitté, jeudi soir, le port de Sète (Sud-est de la France), à destination de Tanger Med, dans le cadre d'une opération d'envergure lancée suite aux instructions Royales visant à garantir le retour dans les meilleures conditions de la communauté marocaine résidant à l'étranger.

Environ 800 passagers ont embarqué à bord du navire GNV Fantastic pour rejoindre enfin leurs proches au Maroc, après l'ouverture des frontières et le rétablissement des liaisons, qu'elles soient maritimes ou aériennes au regard de l'amélioration de la situation sanitaire.

L'opération d'enregistrement et d'embarquement s'est déroulée dans de bonnes conditions et dans le total respect des dispositions sanitaires en vigueur.

Les services du consulat général du Royaume du Maroc à Montpellier ont été mobilisés pour prêter assistance aux ressortissants marocains et les accompagner en vue de leur faciliter les démarches administratives et douanières, pour une meilleure gestion et résolution des situations éventuellement problématiques te-

nant compte des conditions et exigences sanitaires.

La consule générale du Royaume du Maroc à Montpellier, Nouzha Sahel et le staff du consulat général, ainsi que des membres de la Fondation Mohammed V pour la solidarité ont supervisé l'opération du début à la fin, répondant aux attentes et besoins des passagers du navire GNV avec engagement et diligence. Ce qui a permis la réussite de cette première traversée dont l'arrivée est prévue dans l'après-midi du vendredi 17 juin.

Dans une déclaration à la MAP, la consule générale du Maroc à Montpellier a tenu à souligner que cette mobilisation, qui s'inscrit dans le cadre des dispositions prises par le ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, conformément aux Hautes instructions de Sa Majesté le Roi, compte se renforcer davantage au niveau du port de Sète et à l'aéroport de Montpellier, grâce à un dispositif consulaire mis en place dès jeudi dont l'objectif premier est de garantir le succès de cette opération d'envergure.

Soutien de Sainte-Lucie au plan d'autonomie au Sahara



Sainte-Lucie a exprimé, devant le Comité des 24 des Nations unies, son soutien à l'initiative d'autonomie comme "solution de compromis" à la question du Sahara marocain.

L'initiative marocaine d'autonomie est "conforme au droit international, à la Charte de l'ONU et aux résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale", a tenu à rappeler l'ambassadeur représentant permanent de Sainte-Lucie à l'ONU, Cosmos Richardson, devant la session du C24 qui se tient à New York (14-25 juin).

"Nous nous félicitons également des progrès réalisés en matière de développement socioéconomique au Sahara dernièrement grâce aux initiatives du Royaume du Maroc, en particulier le nouveau modèle de développement qui est axé sur l'élément humain, ainsi que l'accent mis sur la promotion

et la protection des droits de l'Homme", a souligné l'ambassadeur.

La délégation de Sainte-Lucie a aussi relevé le "changement de dynamique sur le terrain", notant qu'en plus de la récente reconnaissance par les Etats-Unis d'Amérique de la pleine souveraineté du Maroc sur son Sahara, un nombre croissant de pays ont inauguré des consulats dans la région du Sahara. Et de souligner à cet égard le potentiel de développement économique et social de ces provinces, au profit de la population du Sahara. Cosmos Richardson a également insisté sur l'importance de la préservation de la paix dans la région, tout en se félicitant de l'intervention pacifique du Maroc qui a permis la restauration de la libre circulation au niveau du passage d'El Guerguarat à la suite de son blocage en novembre 2020 par les milices armées du Polisario.

Le Gabon apporte son plein appui à l'initiative d'autonomie

Le Gabon a exprimé, devant le Comité des 24 des Nations unies, "son plein soutien" à l'initiative d'autonomie présentée par le Maroc comme solution de compromis à la question du Sahara marocain, soulignant que cette approche est en conformité avec le droit international, la Charte des Nations unies et les résolutions successives adoptées en la matière par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale depuis 2007.

A cet effet, "nous renouvelons notre indéfectible soutien au processus politique mené sous l'égide du Secrétaire général des Nations unies en vue de parvenir à une solution réaliste, pragmatique et durable au différend régional sur le Sahara marocain, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité", a déclaré l'ambassadeur représentant permanent adjoint du Gabon à l'ONU, Franklin Joachim Makanga.

Le Gabon se félicite aussi du processus des tables rondes, avec la participation du Maroc, de l'Algérie, de la Mauritanie et du Polisario, en phase notamment avec la résolution 2548 du Conseil de sécurité d'octobre 2020, a ajouté le diplomate gabonais, tout en appelant le prochain Envoyé personnel du Secrétaire général à s'inscrire dans le prolongement des discussions entamées par son prédécesseur, Horst Kohler.

Franklin Joachim Makanga a en outre mis l'accent sur la nécessité de parvenir à une solution politique à ce différend et à une coopération plus forte et plus dy-

namique entre les États membres de l'Union du Maghreb arabe. Une telle démarche, a-t-il dit, contribuerait à la stabilité et à la sécurité dans l'ensemble de la région du Sahel.

«De même, le nouveau modèle de développement socioéconomique du Sahara marocain impulsé par le Maroc depuis 2015, recueille notre pleine adhésion», a fait savoir le diplomate gabonais, précisant que c'est fort de ces progrès significatifs que le Gabon, au même titre que d'autres pays, a ouvert un consulat général au Sahara marocain.

Franklin Joachim Makanga a aussi fait part des avancées notables enregistrées par le Maroc dans le domaine des droits de l'Homme, comme cela a été relevé par le Conseil de sécurité dans la résolution 2548.

"Il est tout aussi important de relever le strict respect par le Maroc du cessez-le-feu au Sahara, ainsi que son initiative de paix du 13 novembre 2020 visant à assurer la libre circulation dans le passage d'El Guerguarat», a-t-il ajouté, avant d'exprimer la préoccupation du Gabon par les violations des droits fondamentaux dont sont victimes les populations des camps de Tindouf.

A cet égard, il a indiqué que son pays estime judicieux de procéder à l'enregistrement des populations du camp de Tindouf, conformément au droit international humanitaire, aux recommandations du Secrétaire général de l'ONU ainsi qu'aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

La Gambie réitère son soutien à l'intégrité territoriale du Maroc



Devant le Comité des 24 des Nations unies, la Gambie a réaffirmé son "plein soutien à la souveraineté et à l'intégrité territoriale du Royaume du Maroc sur tous ses territoires, y compris le Sahara marocain".

"Le gouvernement de la Gambie reconnaît le principe de souveraineté comme une norme internationale fondamentale qui ne peut être ignorée lors du règlement de ce différend. A cet égard, le gouvernement gambien réaffirme son plein soutien à la souveraineté et à l'intégrité territoriale du Royaume du Maroc sur tous ses territoires, y compris le Sahara marocain", a déclaré devant le Comité l'ambassadeur représentant permanent adjoint de la Gambie à l'ONU, Lamin Faati.

A ce propos, il a rappelé que son pays a inauguré, en janvier 2020, un consulat général au Sahara marocain "conformément à cette norme internationale" de souveraineté des Etats sur leur territoire.

Evoquant le contexte de la pandémie de Covid-19, le diplomate gambien a tenu à saluer les efforts entrepris par le Maroc pour étendre la campagne nationale de vaccination à l'ensemble de la population du Sahara en vue de lutter et contrôler la pandémie, soulignant que cet acte louable ne surprend personne "car il ne fait que refléter l'engagement de longue date du Maroc en faveur du développement

socioéconomique de la région du Sahara".

A cet égard, Lamin Faati a rappelé "les efforts et les investissements consentis par le Maroc en faveur du développement humain de la population du Sahara, notamment à travers le cadre du nouveau modèle de développement du Sahara marocain lancé en 2015".

S'agissant du processus politique, la Gambie a réitéré "son plein soutien au processus politique en cours, sous les auspices du Secrétaire général de l'ONU, visant à forger une solution politique fondée sur le réalisme, le compromis et la persévérance pour résoudre ce différend".

A ce propos, le diplomate a souligné que la Gambie "encourage l'examen favorable de l'initiative d'autonomie présentée par le Royaume du Maroc comme une solution de compromis viable", estimant que cette initiative témoigne "d'une forte volonté de résoudre ce différend régional dans le respect du droit international".

Lamin Faati a également émis l'espoir que le prochain séminaire régional du C24 s'appuiera sur les acquis du dernier séminaire présentiel de mai 2019, qui a été marqué par la participation des représentants démocratiquement élus de la région du Sahara, et accélérera le rythme du processus politique pour la résolution de ce différend régional.

Le Burkina Faso loue les investissements consentis par le Maroc au Sahara

Le Burkina Faso a salué, devant le Comité des 24 des Nations unies, les investissements consentis par le Maroc en faveur des populations du Sahara marocain dans le cadre du nouveau modèle de développement lancé en 2015 qui a permis d'autonomiser les habitants de cette région et d'y élever les indices de développement humain.

Dans son intervention, l'ambassadeur représentant permanent du Burkina Faso à l'ONU, Eric Tiare, a souligné que son pays «félicite le Maroc pour les efforts et réalisations dans le cadre de la lutte contre la pandémie de la Covid-19, notamment à travers la campagne de vaccination qui a permis un large accès des populations au vaccin anti-Covid», y compris dans la région du Sahara marocain.

Il a aussi affirmé que le Burkina Faso réaffirme son soutien à l'initiative marocaine d'autonomie, pour laquelle le Conseil de sécurité s'est félicité des efforts sérieux et crédibles du

Maroc, estimant qu'elle constitue "une alternative crédible et réaliste dans le dénouement de ce différend".

En effet, a ajouté Eric Tiare, l'initiative marocaine d'autonomie est conforme au droit international, à la Charte des Nations unies et aux résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

Et de souligner à cet égard que le Burkina Faso est "particulièrement attentif à la résolution de ce différend, car il est convaincu, comme le réaffirmement notamment les résolutions 2414, 2440, 2468, 2494 et 2548 du Conseil de sécurité, que parvenir à une solution politique à ce différend de longue date et à une coopération renforcée entre les États membres de l'Union du Maghreb arabe, contribuerait sans aucun doute à la stabilité et à la sécurité dans la région du Sahel.

Le diplomate burkinabé a en outre indiqué que son pays salue le respect par le Maroc du cessez-le feu à la suite des événements sur-

venus dans la zone d'El Guerguarat et l'action pacifique entreprise par le Maroc pour restaurer définitivement la libre circulation des personnes et des biens.

«Mon pays saisit l'occasion pour appeler toutes les autres parties au respect du cessez-le-feu, et cela, pour ne pas porter un coup aux efforts du Secrétaire général des Nations unies visant à aboutir à une solution politique de la question», a-t-il dit, précisant qu'il en va de la sécurité et de la stabilité de toute la région d'autant plus qu'à l'instar d'autres pays, le Burkina Faso a ouvert un consulat général à Dakhla.

Eric Tiare a ainsi réaffirmé le soutien de son pays au processus politique en cours, mené sous l'égide exclusive du Secrétaire général des Nations unies et qui vise à parvenir à une solution politique, réaliste, pragmatique, durable et de compromis au différend régional sur le Sahara, comme recommandé par les 17 résolutions du Conseil de sécurité depuis

2007. A cet égard, le Burkina Faso se félicite justement des avancées notables enregistrées lors des deux tables rondes tenues à Genève et réunissant l'Algérie, le Maroc, la Mauritanie et le Polisario et marquées également par la participation des représentants élus du Sahara marocain, a-t-il fait savoir, tout en saluant la participation de ces élus aux réunions du C24 et à ses séminaires régionaux. «Au regard des résultats positifs de ces tables rondes, le Burkina est impatient de voir le prochain Envoyé personnel du Secrétaire général des Nations unies et successeur de Horst Kohler, reprendre dès sa nomination, les négociations là où elles se sont arrêtées, à l'occasion des discussions à venir lors de la troisième table ronde, que nous appelons de tous nos vœux», a déclaré l'ambassadeur. Le Burkina Faso salue la demande du Conseil de sécurité faite aux quatre parties de rester engagées, tout au long de la durée du processus afin qu'il aboutisse à la grande satisfaction de tous, a-t-il conclu.

L'Union des Comores se dit convaincue que l'autonomie est la seule solution de compromis

L'Union des Comores a affirmé, devant le Comité des 24 des Nations unies, être "convaincue" que l'initiative d'autonomie présentée par le Maroc, qui est conforme au droit international et à la Charte des Nations unies, est "la solution de compromis" au différend régional sur le Sahara marocain.

"L'Union des Comores saisit cette opportunité pour saluer les investissements louables, menés par le Royaume du Maroc au Sahara, dans le cadre du modèle de développement du Sahara, lancé en 2015", a déclaré l'ambassadeur représentant permanent de l'Union des Comores à l'ONU, Ismail Chanfi.

Ce modèle a permis notamment d'autonomiser les populations du Sahara marocain et d'y élever les indices de développement humain, s'est-il félicité.

Il a également salué les "réalisations majeures du Maroc, dans la lutte contre la pandémie de la Covid-19 au Sahara marocain, relevant que la campagne de vaccination en cours a permis un large accès des populations au vaccin anti-Covid.

"C'est pour appuyer les autorités du Royaume du Maroc, pays frère, dans leurs efforts soutenus, d'ouverture de cette région, que le gouvernement de mon pays a pris la décision d'ouvrir un consulat général à Laâyoune, le 18 décembre 2019", a déclaré l'ambassadeur, tout en se réjouissant de l'inauguration, par la suite, de plusieurs autres représentations consulaires dans cette région, ce qui est "un élan indéniable de soutien au processus politique en cours".

De l'avis du diplomate, le renforcement du rôle des commissions régionales du Conseil national des droits de l'Homme à Laâyoune et Dakhla, représente "une avancée majeure vers la paix et la sécurité", de même que le rehaussement de la coopération bilatérale avec le Haut-commissariat aux droits de l'Homme salué par les résolutions du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2548.

Ismail Chanfi a, en outre, fait savoir que l'Union des Comores est également convaincue qu'une solution politique au différend de longue date sur le Sahara marocain, ainsi qu'une coopération renforcée entre les

États membres de l'Union du Maghreb arabe, contribueraient énormément à la stabilité et à la sécurité dans la région du Sahel, comme le réaffirmement les résolutions 2414, 2440, 2468 et 2494 du Conseil de sécurité.

Il a ainsi exprimé la satisfaction de son pays de la tenue des tables rondes entre l'Algérie, le Maroc, la Mauritanie et le Polisario, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, en particulier la 2548.

Cette résolution, adoptée le 30 octobre 2020, demande au prochain Envoyé personnel du Secrétaire général des Nations unies, de reprendre là où s'est arrêté, Horst Kohler, l'ancien Envoyé personnel du Secrétaire général, a-t-il rappelé.

«Mon pays apprécie hautement la participation, ces dernières années, de représentants élus du Sahara marocain, aux séminaires et aux réunions du C24, ainsi qu'aux deux tables rondes tenues à Genève, dans le cadre de la promotion du processus politique», a ajouté l'ambassadeur, soulignant que conformément aux recommandations du Conseil de sécurité, il est important que les parties concernées restent résolument engagées, en faisant preuve de réalisme et d'esprit de compromis, tout au long du processus politique, pour garantir son aboutissement.

Dans la même perspective, a poursuivi Ismail Chanfi, l'Union des Comores salue le respect, par les autorités marocaines, du cessez-le-feu au Sahara, ainsi que l'action pacifique entreprise le 13 novembre 2020, mettant fin à l'obstruction par les milices armées du Polisario, du passage d'El Guerguarat, et rétablissant définitivement la libre circulation.

L'ambassadeur des Comores a aussi tenu à exprimer la forte préoccupation de son pays quant à la situation des populations des camps de Tindouf.

«Il est hautement nécessaire de procéder, dans les délais les plus favorables, à leur enregistrement, conformément au droit international humanitaire, au mandat du HCR, aux recommandations du Secrétaire général des Nations unies et conformément à toutes les résolutions du Conseil de sécurité depuis 2011, y compris la résolution 2494», a-t-il conclu.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée loue l'initiative méritoire du Royaume

La Papouasie-Nouvelle-Guinée a salué, devant le Comité des 24 des Nations unies, l'initiative "méritoire" d'autonomie présentée par le Maroc en vue d'une solution à la question du Sahara.

S'exprimant devant le Comité, le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a affirmé que son pays était "encouragé par le processus politique sous l'égide du Secrétaire général de l'ONU et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, ainsi que l'initiative d'autonomie méritoire présentée par le Maroc, pour parvenir à une solution politique réaliste, pragmatique, et durable sur la base du compromis entre toutes les parties".

A cet égard, il a salué le processus des tables rondes entre l'Algérie, le Maroc, la Mauritanie et le Polisario, tout en appelant à un dialogue "sincère et cohérent" dans l'esprit des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, y compris la 2548.

De même, le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a appelé à la préservation et la promotion de la paix et la sécurité dans la région, afin d'y encourager les efforts de développement durable.

Djibouti affirme que l'initiative marocaine est une excellente base pour une solution négociée

Djibouti a affirmé, devant le Comité des 24 des Nations unies, que l'initiative marocaine d'autonomie est "une excellente base de discussion pour aboutir à une solution négociée" au différend régional autour du Sahara marocain.

Intervenant devant le Comité, le représentant de Djibouti à cette réunion a également "applaudi et salué" les efforts "sérieux et crédibles" consentis par le Maroc dans le cadre de l'initiative d'autonomie.

"Cette initiative, qui est conforme aux principes du droit international, de la charte des Nations unies ainsi qu'aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale de l'ONU, constitue une excellente base de discussion pour aboutir à une solution négociée de ce différend", a souligné le diplomate djiboutien.

Il a également rappelé que depuis février 2020, la République de Djibouti, dans le cadre du renforcement des relations d'amitié et de coopération avec le Royaume, a établi un consulat général opérationnel à Dakhla.

"Notre délégation reste convaincue que cette volonté de poursuivre une dynamique de partenariat sous azimuts qui marque nos relations bilatérales avec le Royaume frère du Maroc se renforcera", a ajouté le diplomate djiboutien.

Par ailleurs, le représentant de Djibouti a tenu à saluer "les efforts du Maroc pour avoir lancé très tôt sa campagne de vaccination anti-Covid 19 sur toute l'étendue de son territoire, y compris et plus particulièrement dans le Sahara".



La France se libère du couvre-feu et du masque en extérieur



La vie va redevenir presque normale avec la fin jeudi de l'obligation du port du masque à l'extérieur et la levée du couvre-feu à partir de dimanche, grâce à une amélioration plus rapide que prévu de la situation sanitaire. À partir du 20 juin à 06H00, les Français vont ainsi pouvoir sortir sans restriction pour la première fois depuis l'instauration il y a huit mois des premiers couvre-feu pour faire face à la deuxième vague de l'épidémie de Covid-19.

Cette libération intervient dix jours avant la date prévue du 30 juin car "la situation s'améliore plus vite que nous l'avions espéré", a annoncé le Premier ministre Jean Castex dans une déclaration à l'issue du Conseil des ministres. "Il est normal que nous

ajustions nos mesures", a-t-il précisé, en annonçant d'abord que l'obligation générale du port du masque était levée en extérieur tout en restant en vigueur dans les lieux clos (commerces, bureaux, transports...).

À l'extérieur, il faudra cependant continuer à le porter "quand on se regroupe et quand on se trouve dans un lieu bondé, une file d'attente, sur un marché ou dans les tribunes d'un stade", selon le Premier ministre.

Matignon a précisé dans la soirée que le masque pourra aussi être enlevé dans les cours de récréation mais devra être maintenu dans les salles de classe.

La France suit ainsi l'exemple de plusieurs pays européens, comme la Belgique, tandis que d'autres, dont l'Allemagne ou l'Espagne, s'orientent

vers une levée progressive du port du masque. "On avance de manière pragmatique et proportionnée", a souligné Emmanuel Macron lors d'une déambulation à Vivotech, premier grand salon professionnel à se tenir en France depuis l'allègement des restrictions sanitaires. Exprimer sa "joie qu'on puisse passer une étape supplémentaire, parce que nos résultats sont bons et qu'on a collectivement été disciplinés", le chef de l'Etat a cependant appelé à la "prudence" car "rien n'est gagné", invitant les Français "à se faire vacciner, seul moyen de combattre durablement cette épidémie".

De nombreux experts s'accordent sur le fait que le port du masque en extérieur ne présente "pas beaucoup d'intérêt" pour lutter efficacement contre le virus, selon l'épidémiologiste

Antoine Flahault, tout en insistant sur l'importance du respect des gestes barrières de base comme le lavage des mains ou la distanciation sociale.

La France était par ailleurs l'un des derniers pays à maintenir un couvre-feu avec l'Italie et la Grèce. Mais les appels à le lever se sont multipliés ces derniers jours, surtout depuis la dérogation controversée accordée par le gouvernement à Roland-Garros pour que la demi-finale entre Novak Djokovic et Rafael Nadal puisse se terminer en présence de spectateurs.

L'obligation de rentrer chez soi à 23H00 était d'ailleurs de moins en moins respectée, comme l'ont montré les rassemblements lundi soir pour célébrer la victoire de la France sur l'Allemagne à l'Euro de football.

Jean Castex a averti que la levée

du couvre-feu n'empêcherait pas le maintien des protocoles sanitaires pour les lieux publics et pour la fête de la musique de lundi prochain. Les concerts sauvages suscitant des "atoulements sur la voie publique" ne seront pas acceptés, a-t-il prévenu.

En faisant ces annonces quatre jours avant les élections départementales et régionales, qui s'annoncent difficiles pour la majorité, le Premier ministre a défendu le bien-fondé de la stratégie de sortie de crise annoncée fin avril, et que "certains trouvaient trop rapide et pas assez prudente".

Il s'est ainsi félicité que les contaminations aient baissé à 3.200 cas quotidiens en moyenne sur 7 jours - au plus bas depuis août 2020 - et que moins de 2.000 personnes soient hospitalisées dans les services de réanimation.

Cette nette amélioration s'explique, selon lui, par "la mobilisation des Français" mais aussi par le "succès de la campagne vaccinale" avec plus de 30 millions de personnes ayant reçu une première dose.

Il faut "continuer, continuer, continuer à nous vacciner", a martelé Jean Castex, en fixant trois objectifs pour la fin août: 40 millions de primo-vaccinés, 35 millions de totalement vaccinés et 85% des plus de 50 ans et des adultes atteints de comorbidités ayant reçu une première dose.

L'arrivée des adolescents dans les centres de vaccination a donné un coup de fouet puisque 41% des rendez-vous (105.000 sur 260.000) pris mardi l'ont été pour des mineurs, a indiqué mercredi Doctolib.

Si la situation sanitaire s'améliore globalement, le gouvernement reste "particulièrement vigilant" en Guyane et déploie des "moyens supplémentaires" pour accélérer la vaccination, alors que le taux d'incidence s'y élève à 292 sur 100.000 habitants au 15 juin.

La Roumanie veut donner ou revendre des vaccins faute de candidats

La Roumanie va donner ou revendre des vaccins anti-Covid et renoncer à l'achat de plusieurs millions de doses, a annoncé mercredi le ministère de la Santé, alors que la campagne d'immunisation marque le pas, minée par les réticences de la population. "Le gouvernement a adopté une ordonnance d'urgence qui lui permet de revendre des doses de vaccin à des Etats tiers", a déclaré la secrétaire d'Etat Monica Althamer lors d'une conférence de presse.

En attendant, ce pays va en-

voyer une aide humanitaire - 151.000 doses au total - à deux de ses voisins, l'Ukraine et la Serbie, comme il l'a déjà fait pour la Moldavie.

La Roumanie, qui a à ce jour reçu près de 15 millions de doses, va par ailleurs suspendre l'achat de 4,4 millions de doses prévu courant juin dans le cadre de la procédure européenne commune, a précisé à l'AFP un autre responsable du ministère, Andrei Baciu. Le gouvernement libéral de ce pays de 19 millions d'habitants s'était fixé comme objectif

de faire vacciner cinq millions de personnes avant début juin. Mais seuls 4,2 millions de Roumains ont à ce jour reçu les deux doses, soit moins d'un quart de la population.

Les autorités ont tenté par tous les moyens de motiver la population, organisant notamment des marathons vaccinatoires.

Mais l'engouement ayant marqué le début de cette opération en mai, lorsque 100.000 personnes se faisaient immuniser par jour, a graduellement laissé la place à l'apathie, voire à la réticence.

Mercredi, seules 32.000 doses ont été administrées. "Il ne faut pas blâmer les Roumains pour cet échec, il était prévisible qu'une campagne populiste d'assouplissement des restrictions (...) ne stimulerait pas la vaccination", a déploré le chercheur en médecine Octavian Jurma sur son compte Facebook.

Le gouvernement avait mis fin à la mi-mai à la plupart des mesures anti-Covid, dont le port du masque à l'extérieur, et autorisé la réouverture graduelle des restaurants et des cinémas.

Fortement touché par la troisième vague de la pandémie, au début du printemps, ce pays enregistre actuellement un net recul des contaminations - une certaine par jour seulement - et du nombre de patients en soins intensifs - moins de 200 mercredi, contre 1.500 au plus fort de la crise sanitaire. Toutefois "la pandémie n'est pas terminée", a mis en garde mardi le "Monsieur vaccin" du gouvernement Valeriu Gheorghita, rappelant qu'une quatrième vague était toujours possible.

Législatives algériennes : *Chassez le naturel, le FLN revient au galop !*



Décidément, les dernières élections législatives anticipées, diligentes par le système algérien pour asseoir une pseudo-légitimité perdue, n'auraient pas été une simple mascarade, leurs résultats ont marqué un rendez-vous encore raté pour le changement et la démocratie dans ce pays plus que jamais fermé sur lui-même. Annoncées dès le départ comme des élections sans partis et massivement boudées par les électeurs, elles ont débouché sur un scénario catastrophe, celui que les Algériens redoutaient le plus.

Elles ont marqué surtout le retour providentiel du parti au pouvoir (Front de Libération National/FLN) que tout le monde reconnaît qu'il est agonisant, en perte de vitesse et décrié pour sa gestion calamiteuse des affaires du pays et sa responsabilité dans les malheurs qu'endurent les Algériens.

Les observateurs s'attendaient dans le meilleur des cas à une possible victoire des listes indépendantes, majoritaires, ou tout du moins des listes islamistes, rien n'eut fut. Curieusement, les résultats provisoires annoncés mardi donnent la victoire au FLN.

Une victoire à la Pyrrhus,

puisque'elle perdure le statu quo et plonge le pays dans l'incertitude.

Même si depuis longtemps, l'écrasante majorité des Algériens considère le système en place depuis 1962, dont la nature, les pratiques et les politiques ont engendré la ruine du pays, le retour, quoi que timoré, de ce parti aux premières loges, a de quoi surprendre et d'hypothéquer toute velléité de changement qu'espèrent les forces progressistes. Il renseigne néanmoins sur l'obstination des dirigeants algériens à s'agripper au pouvoir, quoi qu'il en coûte.

Manifestement, la victoire du FLN, pourtant fortement critiqué pour sa compromission avec le président déchu Abdelaziz Bouteflika, poussé à la démission en 2019 par un mouvement de contestation inédit, ôte toute légitimité à la nouvelle Assemblée.

Le FLN, qui a obtenu 105 sièges sur les 407, perd plus de 50 sièges et contrôle à peine le quart des élus de la nouvelle assemblée populaire nationale.

Il se trouvera contraint à sceller une alliance avec les partis traditionnels, notamment le Rassemblement national démocratique (RND), les indépendants et les isla-

mistes légalistes.

Cela fait que ces élections qu'Abdelmajid Tebboune a cherché à organiser pour passer en force sa feuille de route, n'auraient servi à rien.

Au moment où le mouvement de contestation a focalisé son action sur l'impératif de précipiter le départ de la nomenklatura du pouvoir, la fin de la corruption et le retrait de l'armée de la scène politique comme préalable pour le renouveau national, le pouvoir a agi à contre-courant, cherchant à perpétuer un système à bout de souffle tout en multipliant la répression, les arrestations arbitraires et en brimant les libertés.

En plus de la faible participation, ces résultats aggravent le déficit de légitimité de cette future Assemblée qui risque d'avoir presque la même configuration partisane que la précédente.

Une assemblée qui sera presque uniquement masculine puisque 34 femmes seulement ont été élues sur 8.000 candidates, contre 146 précédemment. En cause, la suppression d'un système de quotas instauré en 2012.

Outre le taux d'abstention historique, ces élections replongent le pays dans l'impasse po-

litique sur fond de répression généralisée. D'ailleurs les réactions des forces de l'opposition ont été unanimes estimant que ces résultats, sans surprise, sont l'aboutissement normal d'une élection fermée qui s'est déroulée dans un climat de terreur.

Le taux de participation extrêmement bas montre à quel point cette élection, comme celles qui l'ont précédée, ne constitue pas la solution à la crise, mais plutôt un prétexte choisi par le pouvoir pour maintenir le statu quo et tourner le dos aux revendications populaires.

D'ailleurs, les chiffres annoncés mardi corroborent la myopie des autorités, puisque sur 24 millions d'électeurs inscrits, on a recensé 5,6 millions de votants, dont plus d'un million de bulletins nuls.

Ces chiffres donnent la preuve tangible sur la réaction de rejet massif des Algériens qui refusent le fait accompli que cherche à imposer le président Tebboune.

Alors que le scrutin était considéré par le pouvoir comme un moyen de sortir de la crise politique et d'en finir avec les vastes manifestations secouant le pays depuis deux ans, il s'est transformé en un mouvement de défiance

qu'éprouve la majorité des Algériens vis-à-vis d'un "système corrompu".

Cette abstention massive, jugent Louisa Hanoune et les militants du Parti des travailleurs, est symptomatique de la colère des travailleurs, des couches moyennes laminées, des étudiants confrontés au démantèlement de l'université ainsi que des couches sociales, victimes d'une véritable descente aux enfers depuis le confinement sanitaire.

Ce rejet massif exprime l'indignation de la majorité devant la régression sans précédent des libertés démocratiques et traduit le rejet de l'institutionnalisation de l'arbitraire via des réformes à la sauve qui vient à baïllonner la société algérienne.

Pour le vice-président de la Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme (LADDH), Said Salhi, "encore une fois, un rendez-vous a été raté pour le changement et la démocratie".

Il s'agit de résultats, sans surprise, issus d'une élection fermée qui s'est déroulée dans un climat de répression, a-t-il dénoncé dans un tweet. Selon lui, ces résultats ont mis à nu le système et sa promesse de l'Algérie nouvelle n'est qu'un leurre pour les Algériens.

Mots flechés

Par Abou Salma

JEU & Loisirs

UN NOIR INQUIÉTANT	CONSEQUENCE	LETTRES DE MUSTAFA	MODE EN RIANT	ENTRAIN	FOND DE SOCIÉTÉ	AVEUGLANTE	FRAT DES CHAMPS RANCŒUR
PERMET DE VOIR VENIR							
VISAGE FRAPPÉ					FLOUZE		
QUARTIER DE SFAX		PETIT RUISSEAU	BOUT À BOUT DISTRIBUTIF		FERMÉ		
OFFICIER					QUARTIER DE POTSDAM NAZI		
GAINÉ BALAI				SYMBOLE DU COBALT	CONNU CONSERVATEUR		LETTRES PE COOPER
		QUARTIER D'ARLES	DIVISION PRONOM				
MAGOUILLE					DEMEURE LETTRES DE DAUDET		
				CHOISIS COUPLES			LA REINE MORTE
RICHE MAISON	ORGANE DE PRESSE	LETTRES DE TODI EN LICE		MORCEAU D'ARN	CERVIDE ÉGAL		
HÉDONISTE							
NÉNÉS					LETTRES DE STENDHAL		
LETTRES DE TANIS		FORME D'ÊTRE		PONANT			

Solution mots flechés d'hier

O	B	A	S	C	S	G	N	
B	O	N	P	E	I	N	A	R
A	S	P	I	R	E	N	O	A
A	C	T	O	D	C	A	S	E
S	U	I	C	I	D	E	T	
S	R	M	E	I	V	U	C	E
G	A	I	D	E	B	O	R	D
N	S	I	T	L	N	R	P	
A	T	T	I	S	E	T	E	R
I	E	P	F	A	T	E	R	
A	S	P	O	L	E	L	A	
T	O	U	S	A	V	E	R	T
E	U	E	L	U	C	A	L	

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la Rédaction
Ahmed Saïdi

Rédaction
Mohamed Bouarab
Hassan Bentaleb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Myriem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumin Warrach
Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Correspondants
Ahmadou El Katab (Laâyoune)
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Chouaib Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdellkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

E-mail:
Libération@libe.ma
Téléphone:
0522 61.94.04
0522 62.32.32
Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail:
annoncesliberation@libe.ma

Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadli
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaïter
Fadwa Choukri

44, Avenue des E.A.R
3ème Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier de PRESSE
130/64

Site web:
www.libe.ma

Journal Libération
Libération Maroc

المغرب OJD MAROC
2017
www.ojd.ma

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II									
III									
IV									
V									
VI									
VII									
VIII									
IX									

HORIZONTALEMENT.

- I. Il supporte la petitesse des vues.
- II. Palmier (Quillet)
- III. Il jase - Sonne bien.
- IV. Lésé - Poivrier
- V. Dispensé de taxes.
- VI. Des chevaux y suivent des chevaux. - Un air sur les lèvres.
- VII. Sa fourrure change de couleur. - Symbole.
- VIII. La tradition. - Marque de pistolets.
- IX. Petite tumeur de la peau.

VERTICALEMENT.

- 1. « Il a un flash ! »
- 2. Démonstratif. - Direction. 3. Ville de Roumanie.
- 4. Il va avec un bleu. - Où l'on voit le jour.
- 5. Langue. - ...ok, ok !
- 6. Faire son trou. - Possessif.
- 7. Lancer un top modèle. - Symbole.
- 8. Queue-de-rat. - Bien charpenté.
- 9. C'est courant chez le marin.

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	C	O	N	C	L	U	S	I	O	N
II	O	R	A	L	I	S	E	R		A
III	N	A	R	I	N	E		A	I	R
IV	T	G	V	N	O	R	D		R	R
V	R	E	A		T		I	D	E	E
VI	O		L	E	T	T	R	E	S	
VII	R	V		P	E	R	E	C		H
VIII	D	O	M	E		I	S	O	L	A
IX	R	I	A	L	T	O		D	I	T
X	E	X	C	E	S		B	E	T	E

Grilles de sudoku

Facile									Moyen									
1				6			5				8		9		1			
	8			9	2	5		1	6	3	2			4			8	
	2	5					1			9							4	
2				7	5			3	2				6		7		1	
6	1							9	5				9		2			
	4				9	6			8	9	3		5				8	
				6				9	4	4							1	
	6			3	4	2			8		8		1			9	4	5
	3			8					6			6		4		3		
Difficile									Expert									
							3	2			4			6		8	2	
	5			9	4	6			2	6	5	8				1		
9								1										
	4				9	2	1				9					7		
5			4		8			7			8	9		7	3			
	9	2	6					8		5					6			
3								5										
		6	5	4				9		6			5	4	1		7	
	7	5							3	1	7			9				

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile									Moyen								
4	8	3	6	1	5	9	7	2	1	4	6	8	7	9	3	5	2
2	5	6	9	4	7	3	1	8	3	9	5	1	2	4	7	8	6
7	9	1	3	2	8	5	6	4	2	8	7	6	3	5	1	4	9
5	3	2	1	8	6	4	9	7	6	2	4	7	9	1	8	3	5
9	6	7	2	3	4	1	8	5	9	1	8	2	5	3	6	7	4
8	1	4	7	5	9	2	3	6	5	7	3	4	6	8	2	9	1
1	2	8	4	7	3	6	5	9	4	5	1	3	8	2	9	6	7
3	7	9	5	6	2	8	4	1	7	3	2	9	4	6	5	1	8
6	4	5	8	9	1	7	2	3	8	6	9	5	1	7	4	2	3
Difficile									Expert								
1	4	9	3	2	8	7	6	5	2	1	7	4	6	9	8	3	5
5	8	7	4	1	6	3	9	2	4	3	9	5	2	8	6	7	1
2	3	6	7	5	9	4	8	1	8	6	5	1	3	7	4	9	2
8	5	3	6	4	1	2	7	9	6	5	8	3	4	1	9	2	7
9	2	4	8	7	5	6	1	3	9	4	3	8	7	2	1	5	6
6	7	1	9	3	2	8	5	4	7	2	1	9	5	6	3	8	4
4	6	8	1	9	3	5	2	7	1	9	6	2	8	5	7	4	3
3	1	2	5	6	7	9	4	8	5	8	4	7	1	3	2	6	9
7	9	5	2	8	4	1	3	6	3	7	2	6	9	4	5	1	8

Africa's Business Heroes, un programme destiné aux jeunes entrepreneurs

Africa's Business Heroes (ABH) 2021 est un concours qui s'adresse aux jeunes entrepreneurs africains qui créent un changement dans leurs communautés locales.

Les inscriptions pour ce programme sont d'ores et déjà ouvertes et les jeunes entrepreneurs intéressés ont jusqu'à lundi 21 juin à minuit pour déposer leur candidature, indique la Fondation Jack Ma, organisatrice du concours, dans un communiqué.

Le programme ABH est à la recherche de héros qui s'appuient sur leur entreprise pour créer un impact positif et durable au sein de leur communauté, et les invite à participer au concours ABH 2021, poursuit la même source, ajoutant que le programme a pour objectif d'identifier, soutenir et inspirer la prochaine génération d'entrepreneurs africains qui créent un changement dans leurs communautés locales, travaillent à relever les défis les plus pressants et à construire une économie plus durable et inclusive pour l'avenir, rapporte la MAP. Le concours s'adresse aux entrepreneurs marocains et au réseau d'entrepreneurs du MCISE dont les entreprises ont dépassé le stade de conception et qui ont une expérience d'au moins trois ans. Il permettra d'attribuer une enveloppe d'1,5 million de dollars de subventions à dix finalistes qui s'efforcent de résoudre des problèmes cruciaux au sein de leurs communautés locales et qui démontrent des valeurs fondamentales telles que la résilience, l'innovation et le leadership.

La phase de sélection se déroulera en 4 étapes. Un 1er tour qui consiste en un examen en ligne des candidatures soumises afin de déterminer les meilleurs finalistes.

Le 2ème tour comporte des entretiens par visioconférence avec deux chefs d'entreprises bien constitués qui procéderont à une évaluation approfondie de l'entreprise et du finaliste.

Une étape de contrôle diligent pour accéder en demi-finale et un pitch de la demi-finale sont également prévus. Les finalistes présélectionnés présenteront leur projet à un panel d'investisseurs, de chefs d'entreprise et de professionnels distingués et expérimentés qui choisiront les 10 finalistes.

Les finalistes ABH bénéficieront d'une formation et d'un mentorat inestimables. Ils auront l'occasion de nouer des contacts avec la communauté croissante de personnes pleines de talents et d'ambition et auront l'opportunité de présenter leur entreprise à un panel mondial de juges légendaires pour gagner une part du prix de 1,5 million de dollars (USD). Pour postuler, la fondation met à la disposition des candidats le lien :

<https://africabusinessheroes.org/fr/login>

Convention pour le financement des initiatives entrepreneuriales à Dakhla

Le Centre régional d'investissement de Dakhla-Oued Eddahab a abrité récemment la signature d'une convention de partenariat visant la mise en place du programme intégré d'accompagnement et d'excellence «Tamayouz», pour encourager et financer les initiatives entrepreneuriales.

Cette convention a été signée par Ahmed Benlafkih El-Idrisi, président du Directeur de la Banque Populaire à Laâyoune, Hassan Debbagh, président du Conseil d'administration de la Fondation Banque Populaire pour la création d'entreprises, Mounir Houari, directeur général du Centre régional d'investissement de Dakhla-Oued Eddahab et Yahya Oukach, directeur général par intérim de l'Agence nationale pour la promotion de l'emploi et des compétences.

Dans le cadre de la poursuite de l'exécution des directives Royales visant à accompagner les initiatives entrepreneuriales dans toutes les régions du Royaume, le



programme «Tamayouz», qui s'adresse aux porteurs de projets souhaitant bénéficier de fonds dans le cadre du programme intégré d'accompagnement et de financement de la maîtrise d'ouvrage, vise à encourager l'entrepreneuriat dans cette région en accompagnant les porteurs de projets dans toutes les étapes de réalisation de leurs projets.

Le programme part de l'achèvement de l'idée jusqu'à la rédaction du dossier de demande de financement, en passant par des formations dans le domaine de la création d'entreprise, la conception d'un business plan et la réalisation des démarches administratives de création d'entreprise.

Le programme prévoit d'accompagner 200 porteurs de projets, de financer 70% des projets accompagnés aux niveaux collectif et régional, et d'organiser trois ou quatre événements sur le thème de l'implantation d'entreprises au niveau régional.

Dans le cadre de cet accord, les partenaires s'engagent, en adoptant un accompagnement à grande valeur ajoutée, à mettre

leur expertise à la disposition des porteurs de projets, afin de créer de la valeur ajoutée.

A cet égard, l'implication de différents partenaires pour la réalisation de ces tâches permettra une bonne intégration financière des jeunes qui souhaitent bénéficier des fonds de ce programme, et encouragera l'esprit d'entrepreneuriat dans la région en vue de promouvoir et de stimuler les initiatives entrepreneuriales.

Le programme «Tamayouz» s'inscrit dans une démarche volontariste qui entre pleinement dans le cadre des grandes orientations du plan national de promotion de l'emploi, lancé par le ministère du Travail et de l'Insertion professionnelle en coordination avec les partenaires concernés et qui a accordé une attention particulière à l'auto-emploi et à la création des petites et moyennes entreprises à travers une bonne gouvernance du marché du travail et le développement de systèmes régionaux d'entrepreneuriat dépendant de l'implication régionale de tous les acteurs territoriaux dans la politique de l'emploi.

Il est à noter que le programme intégré d'accompagnement et de financement de l'entrepreneuriat a été créé suite aux directives de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, dans le but d'accompagner les jeunes porteurs de projets, et les acteurs engagés au niveau régional.

Dans ce cadre, un comité affilié au programme «Tamayouz» veillera au respect des exigences que celui-ci implique pour la réalisation des objectifs du programme intégré d'appui et de financement de l'entrepreneuriat pour s'assurer qu'il profite aux jeunes porteurs de projets et aux TPE qui constituent la majorité du tissu économique de la région.

Enfin, le président du groupe, Mohamed Karim Mounir, entouré de son staff, a procédé au lancement des travaux de construction du siège d'une succursale régionale du groupe qui verra le jour dans un immeuble R+4 en 2022 dans un quartier semi-administratif sur l'avenue principale de Dakhla.

Ahmadou El-Katab



Mise en place du programme intégré d'accompagnement et d'excellence «Tamayouz»

Le taux d'emplois vacants à 2,1% dans la zone euro

Au premier trimestre 2021, le taux d'emplois vacants s'est établi à 2,1% dans la zone euro, en hausse par rapport au taux de 1,9% au trimestre précédent et de 1,8% au premier trimestre de 2020, selon les chiffres publiés par Eurostat, l'office statistique de l'Union européenne.

Le taux d'emplois vacants dans l'UE était de 2% pour le premier trimestre 2021, en hausse par rapport au taux de 1,8% relevé au trimestre précédent et au premier trimestre 2020.

Dans la zone euro, le taux d'emplois vacants au premier trimestre 2021 s'est établi à 1,9% dans le secteur de l'industrie et de la construction et à 2,2% dans celui des services. Dans l'UE, le taux s'est établi à 1,9%

dans le secteur de l'industrie et de la construction et à 2,1% dans celui des services.

Parmi les États membres pour lesquels des données comparables sont disponibles, les taux d'emplois vacants les plus élevés au premier trimestre 2021 ont été enregistrés en Tchéquie (5,0%), en Belgique (3,5%) et aux Pays-Bas (3,0%). À l'inverse, les taux les plus faibles ont été observés en Grèce (0,3%) et en Espagne (0,7%).

Par rapport au même trimestre de l'année précédente, le taux d'emplois vacants a diminué dans huit États membres, il est resté stable dans cinq États membres et il a augmenté dans douze États membres. Les données ne sont pas disponibles



pour la France (pour le premier trimestre de 2020) ni pour l'Irlande (pour le premier trimestre de 2021). Les baisses les plus prononcées ont été relevées en Tchéquie et au

Luxembourg (-0,7 pp chacun) et en Suède (-0,4 pp). Les hausses les plus prononcées ont été relevées en Italie (+0,8 pp), en Lettonie (+0,5 pp) et aux Pays-Bas (+0,4 pp).



L'AMMC lance le prix de la recherche

L'Autorité marocaine du marché des capitaux (AMMC) a lancé le prix AMMC de la recherche pour soutenir et encourager la recherche académique sur des thèmes en lien avec le marché des capitaux.

Lancé avec l'appui du Conseil scientifique de l'AMMC, le prix récompense les chercheurs dont les travaux contribuent à faire avancer la recherche dans plusieurs domaines, indique l'Autorité dans un communiqué.

Il s'agit de domaines liés au financement à long terme via les marchés, la liquidité et la valorisation des instruments financiers, du marché à terme et la chambre de compensation, la gestion d'actifs, la microstructure des marchés financiers, les fintech et marchés financiers (ICO, crypto-actifs...) et la fi-

nance participative.

Sont ainsi éligibles au prix AMMC de la recherche, les étudiant(e)s doctorants ou les titulaires d'un doctorat âgé(e)s de moins de 40 ans, de nationalité marocaine et affilié(e)s à une institution académique au Maroc ou à l'étranger ou de nationalité étrangère et affilié(e)s à une institution académique au Maroc.

D'un montant de 50.000 DH, le prix AMMC de la recherche confirme l'implication de l'AMMC dans la promotion de l'innovation dans le domaine du marché des capitaux et vient renforcer et consolider ses liens avec le monde académique.

Les modalités détaillées de participation sont disponibles sur le site de l'Autorité.

La relance du transport touristique requiert un nouveau modèle de développement

La relance du tourisme requiert la mise en œuvre d'un nouveau modèle de développement du secteur, a affirmé, mercredi à Casablanca, le président de la Fédération nationale du transport touristique, Othman Chérif Alami.

La relance touristique passerait "impérativement" par une nouvelle approche et une vision "appropriée", a expliqué M. Chérif Alami lors d'un point de presse dédié à la présentation des résultats d'une étude de la Fédération sur les voies de réflexion pour une sortie de crise du secteur du transport touristique et les scénarios plausibles à l'horizon 2025.

Parmi les facteurs clés de relance de ce secteur, le président de la FNTT a recommandé de repenser le cahier des charges technique, ainsi que de mettre en place une nouvelle décision d'agrément de l'entreprise touristique, rapporte la MAP.

"En conclusion des résultats de cette étude et en vue de limiter les effets négatifs de la crise actuelle et créer les conditions d'une relance sectorielle, nous proposons des recommandations opérationnelles reposant sur une logique constructive et objective", a-t-il dit, citant notamment le volet bancaire, lequel est axé sur une restructuration et un re-profiling avec exemption des intérêts intercalaires et de retard.

Plus que jamais le secteur du transport touristique nécessite un appui très important de la part de l'ensemble des parties prenantes, en vue de l'appuyer et l'aider à dépasser cette phase de sinistralité avec le minimum de dégâts et se

préparer pour une phase de relance de l'activité, a soutenu M. Chérif Alami.

D'après l'étude, la FNTT propose des mesures à caractère financier préconisant l'allègement du fardeau de l'endettement, qui occupe une place importante et prioritaire dans les efforts à entreprendre pour redresser le secteur afin de limiter et minimiser les impacts de la crise d'un côté et de favoriser les conditions de reprise en surmontant les difficultés à caractère administratif et réglementaire.

Il s'agit aussi de mesures à caractère administratif et réglementaire reposant sur un appui de l'appareil administratif sur le plan réglementaire et procédural.

A cet effet, les opérateurs s'at-

tendent à des mesures de facilitation, notamment la non prise en considération de la durée d'arrêt dans le cadre des durées, des agréments et des autorisations et la facilitation des démarches de renouvellement des documents des véhicules.

Intitulée "CAP 2025 - analyse, diagnostic orientations et plan d'action à moyen terme", cette étude, réalisée par les experts Mohamed Setti et El Mehdi El Fakir, se veut une occasion pour échanger avec les médias sur l'analyse, le diagnostic et la vision du secteur de transport touristique, mais aussi pour fournir une radioscopie de l'actuelle situation engendrée par la pandémie et l'arrêt de l'activité pour une durée de 15 mois.



CESSION DE BIENS IMMOBILIERS
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 04/2021

Le Crédit Agricole du Maroc lance un appel d'offres ouvert sur offre de prix pour la cession de plusieurs lots de biens immobiliers présentés comme suit :

N° Lot	Ville	Désignation	Titre Foncier	Superficie (m ²)	Adresse
AO n°04-01	BOUSKOURA	VILLA 512	94576-63	560	GOLF RESORT BOUSKOURA - NOUACEUR
AO n°04-02	BOUSKOURA	VILLA 325	94524-63	576	
AO n°04-03	BOUSKOURA	VILLA 311	94510-63	564	
AO n°04-04	CASABLANCA DAR BOUAZZA	VILLA	16133-33	565	364, LOTIS MOUTAWAKIL , RUE SAD BINE OUIDANE .NOUACEUR
AO n°04-05	CASABLANCA	VILLA	25137-D	199	LOTISSEMENT HADDAOUI RUE N°12 N° 37
AO n°04-06	FES	ENTREPOT	109984-69	2745	ZI BENSQUIDA LOTIS MABROUKA LOT 1
AO n°04-07	FES	TERRAIN	109985-69	2671	ZI BENSQUIDA LOTIS MABROUKA LOT 2
AO n°04-08	FES	TERRAIN	109986-69	2670	ZI BENSQUIDA LOTIS MABROUKA LOT 3
AO n°04-09	TANGER	TERRAIN	31547-06	650	ROUTE AL MOUJAHIDINE- TANGER
AO n°04-10	TANGER	APPARTEMENT	92510-05	122	APT 6 EME ETAGE RUE KADI AYAD TANGER
AO n°04-11	TAZA	TERRAIN	24252-21	964	PLACE ZERKTOUNI TAZA

Le dossier de soumission portant le numéro de l'appel d'offre, du lot et du titre foncier avec la mention « CONFIDENTIEL » doit être présenté sous pli fermé et scellé et déposé à la Direction Centrale Gestion du Patrimoine contre décharge au plus tard le **09 Juillet 2021 à 16h00** à l'attention du :

CREDIT AGRICOLE DU MAROC - Direction Centrale Gestion du Patrimoine - Rue Abou Faris Al Marini, Hassan - Rabat.

Le dossier de soumission présenté par lot séparé, doit obligatoirement comprendre :

- L'acte d'engagement (selon le modèle fourni) dûment renseigné avec la signature légalisée.
- L'identité complète du soumissionnaire (CIN, Statut, délégation du pouvoir...).
- Une caution de 1 % du montant de chaque offre de prix sous forme de caution bancaire ou de chèque barré libellé au profit du Crédit Agricole Du Maroc (cette caution étant restituée pour les offres non retenues).
- Le soumissionnaire peut postuler pour un ou plusieurs lots.
- Chaque lot fera l'objet d'une caution bancaire à part.

Pour tout complément d'information, retrait de l'acte d'engagement et visite des lieux, contactez :

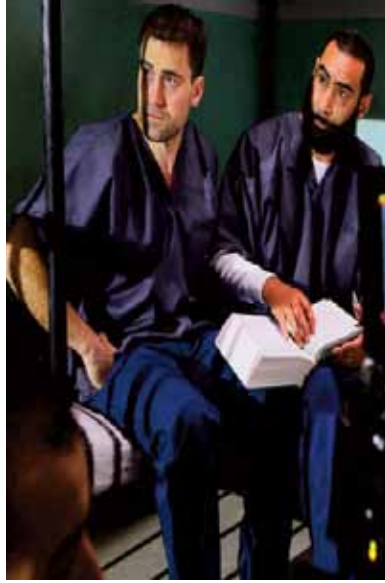
Direction Centrale Gestion du Patrimoine - Tél : 05 37 26 92 92 / 05 30 17 80 25 Mail : azeroual@creditagricole.ma



Mise en place
d'une décision
d'agrément
de l'entreprise
touristique

“Night Walk” fait sa sortie dans les salles américaines

Premier film marocain à être distribué à Hollywood



Le film “Night Walk” du réalisateur marocain Aziz Tazi, un Roméo et Juliette des temps modernes entre l’Orient et l’Occident, est sorti dimanche 13 juin aux États-Unis. L’avant-première a eu lieu au cinéma The Landmark à Los Angeles et la sortie dans les cinémas marocains est, quant à elle, prévue entre juillet et septembre, selon le producteur Mostapha Mellouk. Les producteurs sont également en négociations avancées pour une sortie en Turquie, au Moyen-Orient, en Asie et en Europe de l’Est.

Le thriller met en scène des acteurs de renom tels que Sean Stone, fils du réalisateur Oliver Stone, trois fois oscarisé, Mickey Rourke, Eric Roberts (Final Analysis), Patrick Kilpatrick (NCIS), le célèbre rappeur franco-marocain La Fouine, Sarah Alami (Westworld), en plus des acteurs marocains Abdellah Chicha, Majid Lakroun, Yassine Benhamida, ou encore Ahlam Zaimi.

Mickey Rourke y incarne Gary, un leader néo-nazi avec un contrôle total sur ce qui se passe dans une prison ravagée par les gangs. Frank est un journaliste Occidental visitant le Moyen-Orient, où vit sa petite amie Sarah. Après un incident tragique

ayant mené à la mort de Sarah, Frank est emprisonné à tort par la police corrompue et, sous la direction du leader de la prison (Mickey Rourke) et la protection de son compagnon de cellule musulman (La Fouine), il dévoile des machinations politiques des plus hauts rangs du gouvernement américain dans sa quête de justice.

Avec Night Walk, tourné entre Los Angeles et cinq villes du Maroc, Aziz Tazi réalise ainsi le premier film marocain de l’histoire à être distribué à Hollywood. Le long métrage a fait ses débuts au Festival international du film de Moscou en 2019 et a été encensé par la critique, notamment par le célèbre magazine russe Kinoreporter qui l’a décrit comme «une bouffée d’air frais». Aziz Tazi a indiqué, dans une déclaration à la presse, que la projection de ce long-métrage lors de ce «prestigieux festival, cadre parfaitement avec le souhait de montrer l’image universelle véhiculée par le film sur une plateforme internationale». Le film a ensuite remporté le prix du “Meilleur Scénario” et Rourke celui du “Meilleur acteur dans un second rôle” au Festival du film de Prague en 2019.

Selon le jeune réalisateur, il a voulu présenter à travers l’histoire de ce film

«une image réelle de la société arabo-musulmane, loin des clichés véhiculés par la cinématographie occidentale, avec des personnages aux histoires et aux personnalités diverses qui évoluent dans une société moderne et tolérante». Dans un entretien accordé à nos confrères de «Maroc Diplomatique», le réalisateur marocain explique que c’était une expérience formidable de tourner au Maroc. «J’ai eu beaucoup de chance de pouvoir tourner dans mon pays natal où j’ai eu beaucoup de soutien que ce soit de la part de l’administration qui a facilité toutes les procédures officielles ou la production, grâce à Global Media Africa de Mostapha Mellouk, qui est parvenu à assurer un tournage réussi», a-t-il souligné. «Il y avait bien sûr, comme dans toute production, de nombreuses difficultés, ne serait-ce que du point de vue de la langue par exemple ! Puisque nous avions des membres de l’équipe marocains, je devais m’adresser à eux en français et en arabe, tandis que je devais diriger mes acteurs américains en anglais et à un certain moment, parler à des techniciens en espagnol», a-t-il précisé. Et d’ajouter : «D’autres difficultés concernent, bien entendu, la nécessité de traduire ma vision dans le temps et

le budget imparti car nous étions indépendamment financés, mais nous en sommes bien tirés de ce côté-là ! Enfin, il y avait le fait que le tournage avait lieu entre deux continents et qu’il fallait donc gérer des problèmes d’accessibilité et de transfert de matériel ou d’information permanents, ce qui n’était pas toujours aisé».

Le producteur du film, Mostapha Mellouk, a, de son côté, indiqué que ce film «dépeint une image positive de la société musulmane et de la culture arabe, alors que nombre de productions les mettent au centre des problématiques mondiales actuelles». Il a souligné que le film a été «réalisé à 90% au Maroc et a connu la participation d’un casting américain, ce qui a permis de bénéficier d’une expérience et d’un savoir-faire cinématographique riches pour l’industrie marocaine du cinéma».

Mickey Rourke, qui s’est déjà vu décerné un Golden Globe et un BAFTA, a, quant à lui, déclaré, dans un entretien accordé à Good Morning Britain que «travailler avec Aziz Tazi était une expérience formidable». Il a également tenu à saluer «l’enthousiasme de ce jeune réalisateur qui n’avait à l’époque que 28 ans».

Mehdi Ouassat

Le rappeur Moha La Squale mis en examen pour agression sexuelle et violences



Le rappeur Moha La Squale a été mis en examen mercredi pour “agression sexuelle” et “violences” par conjoint ainsi que pour “séquestration” suite aux accusations de plusieurs femmes, a indiqué à l’AFP une source judiciaire, confirmant une information du Monde.

Objet d’une enquête préliminaire depuis septembre, Moha La Squale, 26 ans, de son vrai nom Mohamed Bellahmed, a été placé en garde à vue lundi, selon Le Monde. Au cours de sa garde à vue, selon une source proche du dossier, au moins une confrontation a été organisée avec l’une des plaignantes.

Mercredi, le rappeur a été présenté à un magistrat dans le cadre d’une information judiciaire ouverte par le parquet de Paris. “Il a été mis en examen notamment des chefs de violences par conjoint, agression sexuelle par conjoint, menaces de mort par conjoint et séquestrations sur différences vic-

times”, et placé sous contrôle judiciaire, a indiqué la source judiciaire.

Moha La Squale a fait l’objet de six plaintes, selon une source proche du dossier, pour la plupart révélées en septembre 2020. Les trois premières plaignantes étaient présentées comme d’anciennes compagnes, âgées de 23 à 28 ans, du rappeur parisien. Une quatrième femme avait porté plainte le 11 septembre et une cinquième le 22 septembre. “Les investigations ont démontré combien la parole de mes clientes est aussi fiable que constante”, s’est félicité l’avocat de quatre plaignantes, Me Thibault Stumm. “C’est une grande satisfaction pour mes clientes qui vivent depuis des mois sous la pression de cette affaire. Par cette mise en examen, le juge a pleinement constaté l’existence d’indices graves et concordants. Gardons à l’esprit qu’il s’agit seulement d’une première étape”, a ajouté le conseil. Contactée par l’AFP, Me Elise

Arfi, l’avocate de l’artiste, n’a pas répondu dans l’immédiat. “Je n’ai jamais au grand JAMAIS levé la main sur une femme. Ce complot a été perpétré pour me nuire” s’est défendu “Moha” fin avril sur Twitter.

Mi-avril, Moha La Squale a été condamné à six mois de détention à domicile sous surveillance électronique dans un autre dossier, pour refus d’obtempérer, outrage et rébellion lors d’un contrôle de police agité l’an dernier à Paris.

Le rappeur a été l’une des grosses révélations de l’année 2018, auteur d’un premier album “Bendero” plébiscité par le public et la critique.

Nommé aux Victoires de la musique 2019, l’artiste charismatique aux cheveux longs, passé par le Cours Florent, s’était fait repérer avec des “freestyles” postés sur Facebook et YouTube, où on le voit rapper dans sa cuisine ou dans son quartier.

Jamel Debbouze se confie sur l'accident qui lui a coûté l'usage de son bras

Le documentaire «Dans la tête de Jamel Debbouze», réalisé par Jean-Thomas Ceccaldi et produit par Mélissa Theuriat est désormais disponible sur la plateforme Salto. L'humoriste y revient notamment sur l'accident qui lui a coûté l'usage de sa main et qui a changé sa vie.

C'était en 1990. Alors qu'il n'avait que 14 ans, Jamel Debbouze, qui traversait les voies en gare de Trappes (Yvelines), a été happé par un train. «Je suis sorti tard alors que je n'aurais pas dû sortir tard. Je me suis retrouvé

sur le quai d'une gare. Je voulais gagner un peu de temps. J'ai vu le bus passer. Et j'ai traversé les rails en pleine nuit sans regarder, ni à gauche, ni à droite», raconte-t-il. Il en ressortira lourdement handicapé.

L'adolescent s'est servi de l'humour comme thérapie. «J'étais malade de quoi ?», questionne-t-il dans le documentaire ? Puis de réponse : «J'étais malade de... Après cet accident que j'ai eu, j'avais peur de ne plus correspondre aux codes de la société et d'être naturellement exclu car physiquement moins utile. Heureuse-

ment que j'avais les yeux, la bouche et le reste pour m'exprimer et dire : «Je suis intéressant je vous jure, je suis marrant, je veux faire partie de la fête, ne me jugez pas !»

Sa main droite toujours coincée dans sa poche, Jamel Debbouze a perdu toute confiance en lui. Mais grâce à l'humour, celui qui est aujourd'hui âgé de 45 ans a su surmonter cette épreuve : «Je n'étais pas fier de plein de choses... Aujourd'hui je suis fier comme un coq car j'ai eu la chance de pouvoir m'exprimer par le rire.»



Bouillon de culture

Chakib Benomar



Le réalisateur marocain Chakib Benomar est décédé jeudi matin à Rabat, à l'âge de 72 ans des suites d'une longue maladie, a-t-on appris auprès de sa famille.

Feu Benomar fut l'un des pionniers de la fiction télévisée au Maroc, où il a fait ses débuts au milieu des années 1970.

Diplômé de l'Institut national de l'audiovisuel (INA) à Paris en 1971, il a rejoint la télévision marocaine et réalisé une douzaine de télé feuilletons dont le dernier est «Toile d'araignée» (2014).

Le défunt est le premier Marocain à être sacré meilleur réalisateur au Festival de la télévision du Caire en 1998 pour son télé feuilleton «Des lours dans un cercle».

“Le Feu qui forge”, exposition collective à L'Atelier 21

“Le Feu qui forge” est l'intitulé d'une exposition collective qui sera organisée du 22 juin au 30 juillet à la galerie d'art L'Atelier 21. Cette exposition, dont le commissariat a été confié à Salma Lahlou, célèbre l'apport de Mohamed Melehi (1936-2020) dans le champ des arts plastiques au Maroc, indique un communiqué de L'Atelier 21.

“Dans le cadre de l'invitation qui m'est faite par L'Atelier 21 de penser une exposition collective à partir de l'œuvre de Mohamed Melehi, j'ai voulu me concentrer sur la radicalité de son écriture plastique et les revendications esthétiques qu'elle soulève. Car Melehi, en libérant la forme et la pensée, a créé un modèle. Ce modèle, je souhaite en faire un maïeutique”, explique Salma Lahlou citée dans le communiqué.

Le parcours pluridisciplinaire de Melehi se nourrit de champs d'intervention multiples (action engagée, documentaire, pédagogie, urbanisme), ainsi que de nombreux genres artistiques (peinture, photographie, sculpture, architecture, design). Il appartient à chacun des

artistes invités de faire valoir, dans une œuvre, à l'égard de Melehi une dette, une tangence, une correspondance ou même une dissonance, souligne L'Atelier 21.

Mohamed Melehi a marqué de son empreinte la modernité des arts plastiques au Maroc, et dans d'autres territoires. De par la qualité et le nombre des artistes qui participent à cette exposition, on se rend compte que l'héritage laissé par cet artiste est un stimulant qui invite constamment à la création, indique-t-on.

L'exposition connaîtra la participation de 21 artistes, à savoir Saïd Afifi, Zainab Andalibe, Daoud Aoulad-Syad, Nassim Azarzar, Mustapha Azeroual, Fouad Bellamine, Yasmina Benabderrahmane, M'barek Bouhchichi, Khalil El Ghrib, Safaa Erruas, Mohssin Harraki, Maria Karim, Fatima Mazmouz, Najja Mehadjji, Houssein Miloudi, Lamia Naji, Abdelkébir Rabi, Batoul S'Himi, Hossein Talal, Eric Van Hove et Abderrahim Yamou, par une œuvre qui entretient une parenté esthétique avec l'univers plastique de Mohamed Melehi, conclut le communiqué.



Un risque COVID de taille olympique

Horizons



En 2020, l'Asie – en particulier l'Asie de l'Est – a souvent été présentée comme un modèle de réponse efficace à une pandémie. Alors que les pays occidentaux ont enduré des fermetures sévères et des taux d'infection et de mortalité en flèche, les pays asiatiques ont largement gardé le coronavirus sous contrôle. Mais les rôles ont tourné, l'Asie de l'Est étant désormais loin derrière les États-Unis et l'Europe en matière de vaccination. Cela ne présage rien de bon pour les Jeux olympiques et paralympiques de cet été à Tokyo.

Au 15 juin, le Japon avait le deuxième pire bilan vaccinal parmi les 38 pays de l'OCDE, avec 20,9 doses pour 100 personnes. Comparez cela avec les 106,1 doses du Royaume-Uni pour 100 personnes et le taux américain de 93,3 doses pour 100.

Pourquoi le Japon est-il si loin derrière le reste de l'OCDE ? Pour commencer, le gouvernement a tardé à conclure des accords d'achat avec les producteurs de vaccins, notamment parce que le ministère de la Santé, du Travail et du Bien-être était réticent à approuver d'urgence les nouveaux vaccins.

Le Japon a une histoire de controverse sur les effets secondaires des vaccins. Par exemple, le gouvernement a approuvé les vaccins contre le virus du papillome humain en 2009 et les a inscrits pour une administration régulière en 2013. À peine deux mois plus tard, le gouvernement a retiré sa recommandation d'utiliser le vaccin chez les filles, après qu'une série d'événements indésirables post-vaccination présumés ont attisé les inquiétudes du public. sur l'in-

nocuité du vaccin.

Pendant la crise de Covid-19, les autorités ont insisté pour qu'un essai clinique de vaccins soit mené au Japon avant approbation, même si des essais contrôlés randomisés à grande échelle, impliquant plus de 40.000 personnes, avaient déjà été entrepris ailleurs. L'essai clinique japonais a fourni peu d'informations utiles : il n'a impliqué que 160 personnes et les chercheurs n'ont vérifié que les anticorps, pas les infections asymptomatiques. Pourtant, cela a retardé la campagne de vaccination de trois mois.

Un autre obstacle pour le programme de vaccination du Japon est la règle selon laquelle seuls les médecins et les infirmières peuvent administrer les doses. Les États-Unis ont commencé avec une règle similaire, mais les municipalités ont rapidement élargi l'admissibilité pour inclure les dentistes, les vétérinaires, les techniciens médicaux d'urgence et les techniciens de laboratoire clinique. A New York, les pharmaciens, les hygiénistes dentaires, les podologues et autres travailleurs médicaux et étudiants en médecine sont éligibles pour administrer des jabs.

La crise de Covid-19 a mis à nu des inégalités systémiques qui devront être corrigées si nous voulons un jour construire des sociétés plus durables, résilientes et inclusives.

Ainsi, alors que les New-Yorkais retournent à la vie pré-pandémique, les Japonais sont confrontés à une nouvelle vague d'infections et de confinements à la Covid-19. Le 25 avril, le gouvernement a déclaré l'état d'urgence à Tokyo et dans la région d'Osaka – le troisième depuis le début de la pandé-

mie. L'état d'urgence – qui impose par exemple la fermeture des restaurants à 20h00 et interdit la vente d'alcool – a été par la suite étendu, et concerne désormais dix préfectures. Huit autres sont sous un verrouillage plus doux.

Alors que l'état d'urgence doit être levé le 20 juin, il faudra peut-être le repousser, compte tenu de la baisse douloureusement lente des infections à coronavirus. Même s'il est levé comme prévu, rien ne garantit qu'une autre vague n'exigera pas bientôt de nouveaux blocages. Avec les Jeux olympiques du 23 juillet au 8 août et les Jeux paralympiques du 24 août au 5 septembre, une telle vague pourrait ressembler davantage à un tsunami.

Pendant les Jeux, une part importante des ressources médicales de Tokyo sera détournée de la réponse Covid-19, afin de répondre aux besoins des concurrents et de leur personnel d'encadrement. De plus, un grand nombre de personnes du monde entier se rendront à Tokyo – apportant potentiellement avec elles des variantes dangereuses de coronavirus. Il n'est donc pas surprenant que 83 % des habitants du Japon s'opposent désormais à la tenue des Jeux comme prévu.

L'administration du Premier ministre Yoshihide Suga a tenté d'apaiser les craintes des gens, s'engageant à apporter des ressources médicales supplémentaires et à garder tous les visiteurs dans une « bulle » qui couvre les hôtels, les installations événementielles et les transports entre eux. Mais les partis d'opposition accusent le gouvernement de ne pas avoir produit de plan de sécurité convaincant. Et, après plus d'un an de règles strictes et de retourne-

ments brutales, le public n'est pas convaincu. Cela n'aide pas que, 38 jours seulement avant la cérémonie d'ouverture, le gouvernement n'ait toujours pas décidé d'autoriser ou non les spectateurs à entrer dans le stade olympique.

Le meilleur espoir du gouvernement Suga pour regagner la confiance du public est d'intensifier rapidement sa campagne de vaccination. Cela nécessitera, entre autres, d'augmenter considérablement le nombre de personnes autorisées à administrer les doses. Mais même si le Japon suit la trajectoire des États-Unis, qui était dans la position dans laquelle le Japon se trouve aujourd'hui il y a quatre mois, il ne réalisera une vaccination généralisée que vers la mi-octobre – bien après que les athlètes olympiques et paralympiques soient rentrés chez eux.

Sans immunité collective (ou quelque chose qui s'en rapproche) au Japon, accueillir les Jeux de Tokyo est un pari risqué. Suga pourrait gagner gros : si les Jeux sont un succès et que les infections n'augmentent pas, il est plus susceptible d'être réélu à la tête de son Parti libéral-démocrate, auquel cas il pourrait même déclencher des élections générales anticipées. Mais cela ne change rien au fait qu'il est prêt à jouer avec la santé, les moyens de subsistance et la vie des gens.

Par Takatoshi Ito

Ancien vice-ministre japonais des Finances, professeur d'économie à l'École des affaires internationales et publiques de l'Université de Columbia et professeur principal à l'Institut national de hautes études en politiques de l'Université de Tokyo.

السلطة المغربية
 وزارة التربية والتعليم العالي
 المعهد العالي للتكوين المستمر
 المعهد العالي للتكوين المستمر
 ACADÉMIE RÉGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
 DE LA RÉGION DE CASABLANCA-SETTAT
 DIRECTION PROVINCIALE DE MOHAMMEDIA
 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
 DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES
 BUREAU DES ACHATS ET MARCHÉS

AVIS RECTIFICATIF
D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 01/II/2021(séance publique)

Le Directeur de la direction provinciale de Mohammedia relevant de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation de la Région casablanca-Settat, porte à la connaissance du public et des concurrents, intéressés par l'appel d'offres ouvert n° 01/II/2021. (en 04 lots séparés) qui ont pour objet :

Lot N° 01 : Etudes Techniques Et Suivi Des Travaux d'aménagement et de réhabilitation de Six établissements scolaires primaires : Ecole LallaAsmae, Ecole Ibn Atea, Ecole El Bradaa, Ecole Tahari,et Ecole Al Hansalià la commune de Mohammedia, et Ecole Oulad Sidi Abdenebi à la Commune d'Ech-chalalate, Relevant de la direction provinciale de Mohammedia, AREF-CS.

Lot N° 02 : Etudes Techniques Et Suivi Des Travaux d'aménagement et de réhabilitation de deux Lycées Collégiaux : Collège El Akid ElAlam à la commune de Mohammedia, et Collège Sidi Moussa ben Alià la commune de Sidi Moussa ben Ali, Relevant de la direction provinciale de Mohammedia, AREF-CS.

Lot N° 03 : Etudes Techniques Et Suivi Des Travaux d'aménagement et de réhabilitation de trois Lycées Qualifiants : Lycée Qualifiant Joulane, Lycée Qualifiant Alia à la commune de Mohammedia et Lycée Qualifiant Abou BakrSadiq à la commune d'ech-chalalate, Relevant de la direction provinciale de Mohammedia, AREF-CS.

Lot N° 04 : Etudes Techniques Et Suivi Des Travaux d'aménagement et de réhabilitation de 15 salles de classe de préscolaire à 09 établissements scolaires, Relevant de la direction provinciale de Mohammedia, AREF-CS.

Et dont l'avis a été publié aux journaux :
 - « LIBERATION » N° 9336 du 07 Juin 2021
 - Rissalate AlOuma N° 11844 du 07 Juin 2021

que :

- La date d'ouverture des plis est fixée le Mercredi 30 Juin 2021 à 10h00 du matin
- Le cautionnement provisoire n'est pas prévu.

Le reste est inchangeable.

N°5475/PA

Royaume du Maroc
Université Hassan II – Casablanca
Ecole Nationale Supérieure D'Arts Et Métiers Casablanca

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT N°03IUH2C/2021
(SEANCE PUBLIQUE)

Il sera procédé dans la salle de réunion du siège de la Présidence (Site Casablanca, sis à 19, Bd Tarik Ibnou Ziad Casablanca) de l'Université Hassan II de Casablanca, à l'ouverture des plis relatif aux appels d'offres ouverts sur offres de prix suivants :

N° d'appel d'offre	Objet	Estimation en dhs TTC	Montant du cautionnement provisoire en dirhams	Date et Heure
03IUH2C/2021	Achat de matériels Scientifiques destinés à l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers de Casablanca en Six(6) lots :			16/07/2021 à 11h00min
	Lot n°1 : SMART CAMPUS (Systèmes Contrôle-Commande)	Lot 1: 530 640,00	Lot 1 : 7 960,00	
	Lot n°2 : SMART CAMPUS (Systèmes Embarqués & IoT)	Lot 2: 186 960,00	Lot 2 : 2 800,00	
	Lot n°3 : SMART CAMPUS (Hydraulique)	Lot 3 : 480 000,00	Lot 3 : 7 200,00	
	Lot n°4 : Matériel Département Génie Electrique	Lot 4 : 776 400,00	Lot 4:11 646,00	
	Lot n°5 : SMART CAMPUS (Génie Industriel)	Lot 5 : 353 400,00	Lot 5:5 300,00	
	Lot n°6 : Matériel Département Génie Mécanique	Lot 6 : 358 992,00	Lot 6 : 5 380,00	

Les dossiers des appels d'offres peuvent être retirés gratuitement du bureau du service des marchés de l'Ecole Nationale Supérieure D'ArtsEt Métiers De Casablanca (Site ENSAM, Av, Nile, 150 Casablanca). Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'Université Hassan II de Casablanca.

Les concurrents peuvent :

- 1- Soit déposer, contre récépissé, dans le bureau du service des marchés de la présidence de l'Université Hassan II de Casablanca de l'université Hassan II (sise à 19, Bd Tarik Ibnou Ziad Casablanca) jusqu'au jour ouvrable précédant le jour de l'ouverture des plis ;
- 2- Soit déposer contre récépissé au siège de la présidence de l'Université Hassan II Casablanca site Casablanca, le jour de l'ouverture des plis ;
- 3- Soit envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- 4- Soit remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis ;
- 5- La documentation et les prospectus techniques doivent être déposés au niveau du bureau du service Marché du siège de la présidence de l'Université Hassan II de Casablanca Site Casablanca sise à Tarik IbnouZiadCasablanca, le 15/07/2021 avant 16 heures dernier délai.
- 6- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.

N°5476/PA

الجماعة المغربية
 MINISTERE DE L'INTERIEUR
 PROVINCE DE MADIOUNA
 COMMUNE DE TIT MELLIL
 division d'urbanisme, affaires techniques et marchés publics
 SERVICE TECHNIQUE, ETUDE et MARCHÉS PUBLICS.
 BUREAU DES MARCHÉS PUBLICS

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTS N° 04/2021

Le 13 / 07 /2021 à 11 H 00 Minute, il sera procédé au bureau de Monsieur le président de la Commune de Tit Mellil, à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA SALLE OMNISPORTS SITUÉE AU BOULEVARD ATTAWHID A LA COMMUNE DE TIT MELLIL

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des marchés publics de la Commune de Tit Mellil. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : (25 000,00) VINGT CINQ MILLE DHS . L'estimation des coûts des prestations établis par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : (990 000 , 00) NEUF CENT QUATRE VINGT DIX MILLE DIRHAMS

Le contenu la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27- et 29 et 31 de décret n° 2-12-349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- ❖ soit les envoyer par courrier électronique via le portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.
- ❖ soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau d'ordre de la Commune de Tit Mellil ..
- ❖ soit déposer, contre récépissé, leurs plis au bureau précité
- ❖ Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les concurrents installés au Maroc doivent fournir une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification.

- ❖ Pour le présent appel d'offres, il est exigé le secteur, la classe minimale et les qualifications suivantes :

SECTEUR	CLASSE MINIMALE	QUALIFICATION EXIGÉE
0 : REVETEMENT	3	02 TRAVAUX DE REVETEMENTS SPECIAUX

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

N°5478/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
 DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU D'AL HAOUZ

AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N° : 48/2021/HZ (SEANCE PUBLIQUE)

Le 13/07/2021 à 10 h 00 mn, il sera procédé en séance publique dans le bureau de Mr le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau d'Al Haouz à Tahannaout à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

PLAN DE CAMPAGNE 2021
Travaux d'entretien des ouvrages d'art au PK 181+000 de la RN7, au PK 221+000 de la RN7 et Au PK 6+450 de la RP2030 -Province d'Al Haouz-

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau d'Al Haouz à Tahannaout, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire est fixé à : Six Mille Cinq Cent Dirhams (6 500,00) Dirhams.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Quatre cent quarante-trois mille trente-quatre dirhams 0 centime TTC (443 034,00 Dh).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau d'Al Haouz à Tahannaout.
- soit les remettre au président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit déposer leurs plis et offre par voie électronique dans le portail des marchés publics.


Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultations

Production de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classifications comme suit pour les entreprises installées au Maroc

Secteur	Classe minimum	Qualification exigée
B : Travaux Routier et Voirie Urbaine	5	B1 : Travaux de terrassement routiers courants B3 : Ouvrages d'assainissement routiers et traitement de l'environnement

Les Entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu à l'art 4 du règlement de la consultation.

N°5477/PA

Royaume du Maroc

 وزارة الفلاحة والصيد البحري والتنمية القروية والمياه والغابات
 Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
 قطاع المياه والغابات
 Département des Eaux et Forêts
 المديرية الجهوية للمياه والغابات ومحاربة التصحر للجنوب الغرب
 Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification du Sud-ouest

**AVIS RECTIFICATIF DE L'APPEL
 D'OFFRES OUVERT N° 7/2021/DREFLCD-SO**

Le Directeur Régional des Eaux et Forêts et de La lutte Contre la Désertification du Sud –Ouest à Agadir porte à la connaissance du public que le montant de la caution provisoire porté sur l'avis d'Appel d'offres n°7/2021 du : 01 /07 2021 à 10 H relatif à la réalisation d'une étude de lutte contre l'ensablement au niveau du système local d'action éolienne du Souss sur une superficie d'environ 18830 Ha , sis dans les territoires des communes de Sidi Bibi et Iqliza relevant de la province de Chtouka Aït Baha et préfecture d'Inezgane Aït Melloul, est rectifié comme suit :

Quinze Mille Dirhams (15.000,00 Dhs) au lieu de Quinze Mille (15.000,00 Dhs)TTC

Le reste restera sans changement.

N°5464/PA

**ROYAUME DU MAROC
 MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT , DE LA LOGISTIQUE ET DE
 L'EAU
 DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT,
 DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE TAZA.**

Avis d'Appel d'Offre Ouvert N° 22/2021

Le 20/07/2021 à 10 h, il sera procéder dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Equipelement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Taza à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert sur offre des prix pour :

Travaux d'élargissement et de renforcement de la RP5413 du PK 16+000 au PK 31+845. Province de Taza.

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré au Bureau des Marchés du Service Gestion et Programme de la Direction Provinciale de l'Equipelement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Taza.

Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics à l'adresse www.marchespublics.gov.ma
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :
(900 000,00) Neuf Cent Mille Dirhams.

L'estimation des coûts des prestations établie par la Maître d'Ouvrage est fixé à la somme de : **(60 332 628,00 dhs) Soixante Million Trois Cent Trente Deux Mille Six Cent Vingt Huit Dirhams .**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conforme aux dispositions des Articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité
- Soit déposer leurs plis contre récépissé leurs plis dans le bureau du Secrétariat de la DPETLE de Taza.
- Soit déposer leurs plis par voie électronique à partir du portail des marchés publics
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au Début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Pour le dossier technique :
Pour les concurrents installés au Maroc

Les concurrents devront fournir une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification suivant:

Secteur	Qualification	Classe
B	B.1 -Travaux de terrassements routiers courants	S
	B.3 - Ouvrages d'assainissements routiers et traitement de l'environnement	
	B.5 - Assises non traités et enduits superficiels	

Pour les Entreprises non installées au Maroc, ils doivent fournir le dossier technique tel que prévu à l'article 9 du règlement de consultation

N°5467/PA

Royaume du Maroc
 Ministère de l'Intérieur
 Province de Kenitra
 Commune de Kenitra
 Division des ressources financières

**AVIS AU PUBLIC
 (Vente aux enchères publiques N° 05/2021)**

Le **Judi 29 Juillet 2021** à 11 heures, il sera procédé à la vente aux enchères publiques des véhicules, Motos et Bicyclettes mis en fourrière et non retirés dans les délais impartis, au siège de la Commune de Kenitra.

Les objets de la présente vente aux enchères sont exposés à la fourrière communale et peuvent être visités pendant les heures ouvrables du Lundi au Vendredi, (9.00 h à 15.00h jusqu'à la veille de la date de la vente aux enchères.

Les personnes intéressées sont priées de se présenter au jour et à l'heure sus-indiqués accompagnées des documents suivants :

- > Le récépissé du cautionnement 5000.00 DH délivré par le Trésorier provincial de kenitra
- la carte d'identité nationale.
- > -les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent.

Le prix de vente sera acquitté séance tenante majoré de 10% à la caisse du Régisseur de la régie des recettes maamora.

Les intéressés doivent, impérativement, présenter leurs offres en utilisant les imprimés et les enveloppes qu'ils leur seront délivrés le jour de la vente aux enchères par l'administration.

- l'acheteur prendra les dispositions nécessaires pour terminer l'évacuation des véhicules dans un délai de (10) jours à partir du jour qui suit la date du vente aux enchères.
- Le présent avis vaut convocation aux intéressés pour participer au vente aux enchères publiques Ou pour exercer le droit d'exposer au vente du dit véhicules, Motos et Bicyclettes.

Liste des véhicules mis en fourrière

véhicules	matricules	prix d'adjudication	observation
MERCEDES SPRINT	73078 20	23.000.00	ferraille
PEUGEOT 405	2499 52		
MERCEDES	85211 6		
TOYOTA	6354 37	40.000.00	
FORD	ww 203586	70.000.00	
TOYOTA	27501 6	10.000.00	
MITSUBISHI	1110 79	35.000.00	
CAMION	16346 20	15.000.00	

Liste des Motos et Bicyclettes mis en fourrière

lots	nature	quantités	prix unitaire	prix d'adjudication
02	triporteurs ferraille	24	1200.00	28800.00
03	Motos ferraille	58	1000.00	58000.00
04	Motos PEUGEOT 103	37	700.00	25900.00
05	Bicyclettes	32	150.00	4800.00

Pour plus d'information veuillez contacter la division des ressources financières Sis angle rue Moulay Abdellah et Moulay Abderrahmane

N°5465/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTERE DE L'INTERIEUR
 PREFECTURE D'INEZGANE AIT MELLOUL
 CONSEIL PREFECTORAL
 Service des Affaires Financières et du Patrimoine
 Bureau des marchés

المملكة المغربية
 وزارة الداخلية
 عمالة إنزكان آيت ملول
 مجلس العمالة
 مصلحة الشؤون المالية والممتلكات
 مكتب المحطات

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
 N° 08/2021/BP**

Le **15 Juillet 2021 à 12 Heures**, il sera procédé dans les bureaux du président du conseil de la préfecture d'Inezgane Ait Melloul, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert sur offres des prix ayant pour objet: **travaux de Construction du nouveau bâtiment abritant l'administration du conseil préfectoral d'Inezgane Ait Melloul- 1^{er} tranche.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du Service des Affaires Financières et du Patrimoine – **Bureau des Marchés** de la Préfecture d'Inezgane - Ait Melloul ou le télécharger à partir du Portail des Marchés Publics: www.marchespublics.gov.ma

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: 250.000,00 dhsDhs (Deux cent cinquante mille dirhams- L'estimation du coût des prestations objet de l'appel d'offres est fixée à: **9.327.558,00Dhs TTC (Neuf millions trois cent vingt-sept mille cinq cent cinquante-huitdirhams et00 centimes toutes taxes comprises).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles-27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 Jourmada-1 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

- Soit déposer contre récépissé, leurs plis dans le bureau d'ordre du Service des Affaires Financières et du Patrimoine – Bureau des Marchés de la Préfecture d'Inezgane Air Melloul.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics

Dossier technique comprenant:

a) **Pour les concurrents installés au Maroc:**
 Les concurrents devront fournir une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification.
 Il est exigé pour le présent appel d'offres, le secteur, la classe minimale et les qualifications suivantes:

SECTEUR	QUALIFICATIONS EXIGÉES	CLASSE
A : Construction	A2	3
O : Revêtement	O1	3

b) **Pour les concurrents non installés au Maroc.**
 Ils doivent fournir le dossier technique tel que prévu dans l'article 9 du règlement de la consultation.

N°5466/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA SANTÉ
DELEGATION PROVINCIALE DE NADOR

Avis rectificatif relatif à l'appel d'offre ouvert N° 01/2021

Il est porté à la connaissance des concurrents concernés par l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° 01/2021, relatif aux Travaux d'aménagement du service d'orthopédie à l'hôpital de proximité Mohamed VI, commune al Aruit, à la province de Nador publié au journal : libération N° 9335 du 5-6 juin 2021 a été rectifié comme suit :

- Report de la date d'ouverture des plis prévu le 29 juin 2021 à 10h au 01 juillet 2021 à 10h .

Le reste est sans changement.

N°5468/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'OUARZAZATE
SG/DBM/SM

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°25/INDH/2021

Le mercredi 12/07/2021 à partir de 10h00, il sera procédé, dans la salle des réunions du secrétariat général de la province d'Ouarzazate à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix pour **LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 34 UNITES PRESCOLAIRES AU NIVEAU DE LA COMMUNE TARMIGTE ET LA COMMUNE AIT ZINEB, PROVINCE D'OUARZAZATE.**

- LOT N°1 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 6 UNITES PRESCOLAIRES TYPE 2 AU DR TARMIGTE 2 (A COTE DE LA MOSQUEE)-INZEBIATNELAGDIM ET LEJID A LA C.T TARMIGTE, PROVINCE OUARZAZATE ;
- LOT N° 2 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 6 UNITES PRESCOLAIRES TYPE 2 TIGAMILAGDID (1) ET TIGAMILAGDID (2) A LA C.T TARMIGTE, PROVINCE OUARZAZATE ;
- LOT N° 3 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 5 UNITES PRESCOLAIRES TYPE 1 ET 2 A TIMILAL EST(A COTE DE LA MOSQUEE), OUNGUAREF ET TIMILAL WEST (ECOLE TIMILAL) A LA C.T TARMIGTE, PROVINCE OUARZAZATE ;
- LOT N°4 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 6 UNITES PRESCOLAIRES TYPE 2 A TABOUNTE ET TAJDA SUD A LA C.T TARMIGTE, PROVINCE OUARZAZATE ;
- LOT N° 5 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 5 UNITES PRESCOLAIRES TYPE 2 A TAJDA CENTRE, DOUAR TARMIGTE 1 (OTMANEBNOAFFANE) A LA C.T TARMIGTE, ET TIKIRTE A LA C.T AIT ZINEB PROVINCE OUARZAZATE ;
- LOT N°6 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 6 UNITES PRESCOLAIRES TYPE 1 A IMZOUGHENE, AIT BOUMHAND, AIT BEN HADDOU, TASSELMANTE, ASFALOU ET TIKIRTE N'AIT FARES A LA C.T AIT ZINEB PROVINCE OUARZAZATE ;

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés du Secrétariat Général de la province d'Ouarzazate, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [http:// www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à un montant de 30.000,00 dhs (Trente Mille Dirhams Et Zéro Centime) pour chaque lot.

L'estimation des lots est fixée comme suit :

Objet	Estimation
LOT N°1 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 6 UNITES PRESCOLAIRES TYPE 2 AU DR TARMIGTE 2 (A COTE DE LA MOSQUEE)-INZEBIATNELAGDIM ET LEJID A LA C.T TARMIGTE, PROVINCE OUARZAZATE ;	1.933.689,60dhs Un Million Neuf Cent Trente Trois Mille Six Cent quatre-vingt Neuf Dirhams Et Soixante Cts
LOT N° 2 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 6 UNITES PRESCOLAIRES TYPE 2 TIGAMILAGDID (1) ET TIGAMILAGDID (2) A LA C.T TARMIGTE, PROVINCE OUARZAZATE ;	1.933.689,60 dhs Un Million Neuf Cent Trente Trois Mille Six Cent quatre-vingt Neuf Dirhams Et Soixante Cts
LOT N° 3 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 5 UNITES PRESCOLAIRES TYPE 1 ET 2 A TIMILAL EST(A COTE DE LA MOSQUEE), OUNGUAREF ET TIMILAL WEST (ECOLE TIMILAL) A LA C.T TARMIGTE, PROVINCE OUARZAZATE ;	1 513 610,40 Un Million Cinq Cent Treize Mille Six Cent Dix Dirhams Et Quarante cts
LOT N°4 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 6 UNITES PRESCOLAIRES TYPE 2 A TABOUNTE ET TAJDA SUD A LA C.T TARMIGTE, PROVINCE OUARZAZATE ;	1 933 689,60 Un Million Neuf Cent Trente Trois Mille Six Cent quatre-vingt Neuf Dirhams Et Soixante Cts
LOT N° 5 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 5 UNITES PRESCOLAIRES TYPE 2 A TAJDA CENTRE, DOUAR TARMIGTE 1 (OTMANEBNO AFFANE) A LA C.T TARMIGTE, ET TIKIRTE A LA C.T AIT ZINEB PROVINCE OUARZAZATE ;	1 611 408,00 Un Million Six Cent Onze Mille Quatre Cent Huit Et Zero cts
LOT N°6 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 6 UNITES PRESCOLAIRES TYPE 1 A IMZOUGHENE, AIT BOUMHAND, AIT BEN HADDOU, TASSELMANTE, ASFALOU ET TIKIRTE N'AIT FARES A LA C.T AIT ZINEB PROVINCE OUARZAZATE ;	1 346 904,00 Un million trois cent quarante-six mille neuf cent quatre dirhams et zéro cts

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 02-12-349relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre du secrétariat général de la province d'Ouarzazate sis avenue Mohamed VI Ouarzazate.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau précité
- Soit les déposer sous format électronique et ce avant la date d'ouverture des plis
- Soit les remettre directement au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 9 du règlement de consultation.

N°5470/PA

المملكة المغربية
Royaume du Maroc



وزارة الزراعة والصيد البحري والتنمية القروية والمياه والغابات
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
قطاع المياه والغابات

Département des Eaux et Forêts

DIRECTION REGIONALE DES EAUX ET FORETS ET DE LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION -DU HAUT ATLAS
DIRECTION PROVINCIAL DES EAUX ET FORETS ET DE LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION DE EL KELAA DES SRAGHNA

AVIS RECIFICATIF
APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 05/ 2021 / DPEFLCD /EKS du 29/06/2021

Travaux d'installation de clôture sur une longueur de 2000 ml dans le parc animalier de Saguia Yaagoubia, sis dans la Collectivité Territoriale El Kelaa des Sraghna-Province El kelaa des Sraghna

Il est porté à la connaissance des concurrents que :

1-l'heure d'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre susvisé est à 10h:00mn au lieu de 11h:00mn porté dans le journal Libération n°9332 du 02/06/2021.

2-le reste de l'avis d'appel d'offre est sans changement.

N°5469/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'OUARZAZATE
SG/DBM/SM

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°26/INDH/2021

Le Lundi 14/07/2021 à partir de 10h00, il sera procédé, dans la salle des réunions du secrétariat général de la province d'Ouarzazate à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix pour **LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TRENTE (30) UNITES PRESCOLAIRES DANS LES COMMUNES TERRITORIALES A LA PROVINCE D'OUARZAZATE.**

- LOT N°01 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE HUIT (08) UNITES PRESCOLAIRES AU NIVEAU DE LA COMMUNE TERRITORIALE IZNAUGUENE.
- LOT N°02 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE SIX (06) UNITES PRESCOLAIRES AU NIVEAU DES COMMUNES TERRITORIALES KHOUZAMA, OUISSSELSSATE ET SIROUA.
- LOT N°03 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE HUIT (08) UNITES PRESCOLAIRES AU NIVEAU DES COMMUNES TERRITORIALES TIDILI ET IGHREM N'OUGDAL.
- LOT N°04 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE HUIT (08) UNITES PRESCOLAIRES AU NIVEAU DES COMMUNES TERRITORIALES IGHREM N'OUGDAL, TELOUET ET AMERZGANE.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés du Secrétariat Général de la province d'Ouarzazate, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [http:// www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Les cautionnements provisoires et L'estimation des lots sont fixées comme suit :

Objet	Caution	Estimation
LOT N°01 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE HUIT (08) UNITES PRESCOLAIRES AU NIVEAU DE LA COMMUNE TERRITORIALE IZNAUGUENE.	30 000,00 Trente Mille Dirhams	1 977 210,24 dhs Un million neuf cent soixante-dix-sept mille deux cent dix dirhams et vingt quatre centimes
LOT N°02 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE SIX (06) UNITES PRESCOLAIRES AU NIVEAU DES COMMUNES TERRITORIALES KHOUZAMA, OUISSSELSSATE ET SIROUA.	20 000,00 Vingt Mille Dirhams	1 482 907,68 dhs Un million quatre cent quatre-vingt-deux mille neuf cent sept dirhams et soixante-huit centimes
LOT N°03 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE HUIT (08) UNITES PRESCOLAIRES AU NIVEAU DES COMMUNES TERRITORIALES TIDILI ET IGHREM N'OUGDAL.	30 000,00 Trente Mille Dirhams	1 977 210,24 dhs Un million neuf cent soixante dix sept mille deux cent dix dirhams et vingt quatre centimes
LOT N°04 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE HUIT (08) UNITES PRESCOLAIRES AU NIVEAU DES COMMUNES TERRITORIALES IGHREM N'OUGDAL, TELOUET ET AMERZGANE.	30 000,00 Trente Mille Dirhams	1 977 210,24 dhs Un million neuf cent soixante dix sept mille deux cent dix dirhams et vingt quatre centimes

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 02-12-349relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre du secrétariat général de la province d'Ouarzazate sis avenue Mohamed VI Ouarzazate.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau précité
- Soit les déposer sous format électronique et ce avant la date d'ouverture des plis
- Soit les remettre directement au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 9 du règlement de consultation.

N°5471/PA

Les Etapes Touristiques Africaines S.A au capital de 1.350.000 dh 47, Bd la Corniche Casablanca 20.160 Convocation d'une AGO suivie d'une AGE Conformément à l'article 28 des statuts de la société, Messieurs les actionnaires de la société Les Etapes Touristiques Africaines (E.T.A) S.A au capital de 1.350.000 dhs, inscrite au R.C d'Agadir sous le n°1/67, sont invités à assister à l'Assemblée générale ordinaire qui se

tiendra à Casablanca, 47 Bd la Corniche – 6ème étage, le 28 juin 2021 à 16 heures, en vue de délibérer de l'ordre du jour suivant :
- Lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
- Approbation, s'il y a lieu de ces rapports, des comptes et états de synthèses au 31/12/2020
- Affectation des résultats
- Quitus à conférer aux administrateurs pour leur gestion au 31 décembre 2020
- Questions diverses.

Les documents afférents à cette assemblée (rapports du conseil – états de synthèse – projet de résolutions) sont d'ores et déjà tenus à la disposition des actionnaires à l'adresse sus indiquée.
Ladite AGO sera immédiatement suivie d'une Assemblée générale extraordinaire qui aura à se prononcer sur la – Mise en liquidation de la société.
Le président du Conseil d'Administration
N°5427/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE D'OUARZAZATE
SG/DBM/SM

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°27/INDH/2021

Le Mardi 27/07/2021 à partir de 10h00, il sera procédé, dans la salle des réunions du secrétariat général de la province d'Ouarzazate à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix pour **LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TRENTE QUATRE (34) UNITES PRESCOLAIRES DANS LES COMMUNES TERRITORIALES A LA PROVINCE D'OUARZAZATE.**

LOT N°01 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CINQ (05) UNITES PRESCOLAIRES AU NIVEAU DES COMMUNES TERRITORIALES IMINOULAOUENE ET TOUNDOUTE.

LOT N°02 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CINQ (05) UNITES PRESCOLAIRES AU NIVEAU DE LA COMMUNE TERRITORIALE IMINOULAOUENE.

LOT N°03 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE SEPT (07) UNITES PRESCOLAIRES AU NIVEAU DES COMMUNES TERRITORIALES GHASSATE ET IDELSANE.

LOT N°04 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CINQ (05) UNITES PRESCOLAIRES AU NIVEAU DE LA COMMUNE TERRITORIALE SKOURA AHL EL OUST (I).

LOT N°05 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE SIX (06) UNITES PRESCOLAIRES AU NIVEAU DE LA COMMUNE TERRITORIALE SKOURA AHL EL OUST (II).

LOT N°06 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE SIX (06) UNITES PRESCOLAIRES AU NIVEAU DE LA COMMUNE TERRITORIALE SKOURA AHL EL OUST (III).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés du Secrétariat Général de la province d'Ouarzazate, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [http:// www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Les cautionnements provisoires et L'estimation des lots sont fixés comme suit :

Objet	Caution	Estimation
LOT N°01 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CINQ (05) UNITES PRESCOLAIRES AU NIVEAU DES COMMUNES TERRITORIALES IMINOULAOUENE ET TOUNDOUTE.	18.000,00 Dix-huit mille dirhams	1 226 306,40 dhs Un Million Deux Cent Vingt Six Mille Trois Cent Six Dirhams Et Quarante Centimes
LOT N°02 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CINQ (05) UNITES PRESCOLAIRES AU NIVEAU DE LA COMMUNE TERRITORIALE IMINOULAOUENE.	20.000,00 Vingt Mille Dirhams	1 392 199,20 dhs Un Million Trois Cent Quatre Vingt Douze Mille Cent Quatre Vingt Dix-Neuf Dirhams Et Vingt Centimes
LOT N°03 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE SEPT (07) UNITES PRESCOLAIRES AU NIVEAU DES COMMUNES TERRITORIALES GHASSATE ET IDELSANE.	26.000,00 Vingt Six Mille Dirhams	1 767 375,36 dhs Un Million Sept Cent Soixante Sept Mille Trois Cent Soixante Quinze Dirhams Et Trente Six Centimes
LOT N°04 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CINQ (05) UNITES PRESCOLAIRES AU NIVEAU DE LA COMMUNE TERRITORIALE SKOURA AHL EL OUST (I).	25.000,00 Vingt Cinq Mille Dirhams	1 695 038,40 dhs Un Million Six Cent Quatre-Vingt-Quinze Mille Trente-Huit Dirhams Et Quarante Centimes
LOT N°05 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE SIX (06) UNITES PRESCOLAIRES AU NIVEAU DE LA COMMUNE TERRITORIALE SKOURA AHL EL OUST (II).	22.000,00 Vingt Deux Mille Dirhams	1 482 907,68 dhs Un Million Quatre Cent Quatre Vingt Deux Mille Neuf Cent Sept Dirhams Et Soixante Huit Centimes
LOT N°06 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE SIX (06) UNITES PRESCOLAIRES AU NIVEAU DE LA COMMUNE TERRITORIALE SKOURA AHL EL OUST (III).	24.000,00 Vingt Quatre Mille Dirhams	1 630 260,48 dhs Un Million Six Cent Trente Mille Deux Cent Soixante Dirhams Et Quarante Huit Centimes

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 02-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre du secrétariat général de la province d'Ouarzazate sis à avenue Mohamed VI Ouarzazate.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau précité
- Soit les déposer sous format électronique et ce avant la date d'ouverture des plis
- Soit les remettre directement au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 9 du règlement de consultation.

N°5472/PA

المملكة المغربية
Royaume du Maroc

وزارة الفلاحة والصيد البحري والتنمية القروية والمياه والغابات
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DES
PRIX EN SEANCE PUBLIQUE N° 15/DRAO/2021

Le 13/07/2021 à 10 heure, il sera procédé dans le bureau des appels d'offres sis à la direction Régionale de l'Agriculture de l'Oriental Oujda, à l'ouverture des plis ayant pour objet : **travaux de construction du Centre de Qualification Agricole de Taddarat , Commune de Taddarat , Province de Guercif relevant de la direction Régionale de l'Agriculture de l'Oriental, en lot unique.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de service de la logistique de la Direction Régionale de l'Agriculture de l'Oriental à Oujda Bd LOUJIDI Moustapha, Route AOUINT ESSRAK BP 704 Oujda, il peut être également téléchargé à partir du portail du marché de l'état www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire et estimations sont fixés comme suit :

- Le Montant de la Caution Provisoire est (150 000.00Dhs) Cent Cinquante Mille Dirhams
- l'estimation des coûts des prestations est de : Quinze Million cent Dix Mille Quarante Dirhams (15 110 040.00 Dhs) TTC

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret N°2-12-349 du 08 Joumada Aloula 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des appels d'offres de la direction Régionale de l'Agriculture de l'Oriental, Soit déposé contre récépissé leurs plis au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Toute fois le dossier technique doit comprendre :

- Une copie du certificat de qualification ; délivré par le ministère de l'équipement, du transport et de la logistique dans le domaine suivant :

Secteur:	QUALIFICATION :	Classe
A	A3	3

Pour les concurrents non installés au Maroc :

Ils sont tenus de produire le dossier technique prévu à l'article 4 du règlement de consultation du présent appel d'offres.

N°5473/PA

ROYAUME DU MAROC

Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
Département des Eaux et Forêts
Direction Régionale des Eaux et Forêts
et à la Lutte Contre la Désertification du Sud Ouest
Direction Provinciale des Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification de Taroudannt

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
EN SEANCE PUBLIQUE
N°17/2021 / DREFLCD-SO/DPEFLCD.37

Le 12 Juillet 2021 à dix heures (10h), il sera procédé dans le bureau de Mr. le Directeur Provincial des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Taroudannt à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres des prix pour l'exécution des travaux de création et d'aménagement de points d'eau, répartis en deux (02) lots :

- Lot n° 1 : Travaux de création et d'aménagement d'un point d'eau par le forage d'un puits avec équipement de pompage d'eau de puits, au lieu-dit Tiout, relevant, Commune Territoriale de Tiout , Province de Taroudannt (lot 1).
- Lot n° 2 : Travaux de création et d'aménagement d'un point d'eau par le forage d'un puits avec équipement de pompage d'eau de puits, au lieu-dit Argana, relevant, Commune Territoriale d'Argana, Province de Taroudannt (lot 2).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau de la comptabilité de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Taroudannt, il peut être, également, téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat à partir de l'adresse électronique suivante : www.marchespublics.gov.ma;

Lot N°	Cautionnement provisoire (dh)	L'estimation Financière (dh)
1	Vingt mille (20.000,00)	(401 508,00 dh) quatre cent un mille cinq cent huit Dirhams
2	Vingt mille (20.000,00)	(405 252,00 dh) quatre cent cinq mille deux cent cinquante-deux Dirhams

Appel d'offres réservé uniquement à la petite et moyenne entreprise nationale, aux coopératives, aux unions de coopératives et à l'auto-entrepreneur.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau de la comptabilité de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Taroudannt ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Conformément à l'article 7 de l'arrêté du ministère de l'économie et des finances n°20-14 du 8 di-Kaada 1435 (4 septembre 2014), les concurrents peuvent, soit transmettre leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage, soit les déposer sur support papier dans les conditions prévues par l'article 31 du décret n°2-12-349 susvisé.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.

N°5474/PA

Par le biais de « FIDUMAHBOUB » SARL Cabinet de Conseils Juridique & Fiscales Tél : 06 63 22 19 29 CONSTITUTION « LIVE BE.CH.TEL » Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 18/05/2021, il a été établi les statuts d'une société SARL AU le 25/05/2021, dont les caractéristiques sont : Dénomination : BE CHALLENGED TECHNICAL LIVE BE.CH.TEL S.A.R.L AU Objet social: - ACTIVITES D'ARCHITECTURE ET D'INGENIERIE Siège social : 10 RUE LIBERTE ETG 3 APT 5 CASABLANCA Capital social : fixé à 100.000,00 Dhs, divisé en 1000 parts sociales de 100 dhs chacune répartie comme suite : - Mr REDOUANE ABOUZAIID 1000 Parts de 100 dhs chacune. Année sociale : du 1er janvier au 31 décembre de chaque année. La durée : 99 ans. Gérance : la société est gérée par Mr REDOUANE ABOUZAIID Registre de commerce : la société inscrit au registre de commerce de greffe du tribunal de commerce de Casablanca sous le numéro 506737 dépôts légaux N° 782425 LE 14/06/2021 Extrait et mention pour la gérance. N° 5481/PA

« FIDUMAHBOUB » SARL Tenue de comptabilité assistance fiscale et juridique GSM 06 63 22 19 29 « ULTRA FER Sarl au » Transfert du Siège social RC: 15317 IF: 33682338 ICE: 00223216400097 TP: 55700853 L'assemblée générale ordinaire de la société à responsabilité limitée d'associé unique ULTRA FER Sarl au, au capital de 100 000 DH ayant son siège social à 46 BD ZERKTOUNI 2EME ETAGE APPT N°6 CASABLANCA, dans sa réunion du 21 Avril 2021, a décidé ce qui suit : - Transfert du siège social, à savoirs : 46 BD ZERKTOUNI 2EME ETAGE APPT N°6 vers l'adresse suivante : LOT ALFADL N°81 SOUALEM BERRACHID. - modification des articles 04 des statuts - mise à jour des statuts La société inscrit au registre de commerce de greffe du tribunal de 1ère instance Berrechid sous le numéro 15317 dépôts légaux N° 748 le 14/06/2021 Extrait et mention pour la gérance. N° 5482/PA

Sté ABDL INDUSTRIE SARL TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL Le procès verbal de l'AGE en date du 25/01/2021, de la société « ABDL INDUSTRIE » SARL, au capital social de 1.625.000,00 Dirhams, immatriculée au Registre de Commerce de CASABLANCA sous N°132331, sié à Casablanca, 116 ALLEE DES MI-

MOUSAS AIN SEBAA, a décidé ce qui suit : - Transfert du siège social de la société : Du : 116 ALLEE DES MI-MOUSAS AIN SEBAA, CASABLANCA Au : 5 BD CHEFCHAOUNI AIN SEBAA LOTISSEMENT LATIFA TRANCHE « C » SIDI BERNOUSS, CASABLANCA. - Mise à jour des statuts. Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca, le 15/06/2021 sous le numéro 782678. N° 5483/PA

CONSTITUTION D'UNE SARL.A.U Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 24/05/2021 à Casablanca, il a été établi les statuts d'une SARL.A.U dont les caractéristiques sont les suivantes: DENOMINATION: «BEN POMPAGE» SARL.A.U OBJET : MARCHAND ET INSTALLATION DE MATERIEL HYDRAULIQUE. SIEGE SOCIAL : 45, RUE ABDELKADER MOUFTAKAR, 2 EME ETAGE, APPT N°4, CASABLANCA. DUREE : 99 ans. CAPITAL SOCIAL : 100.000,00 DHS, divisé en 1000 Parts Sociales de 100,00 DHS chacune libérées en espèce et réparties comme suit :

• MR. M'HAMMED BENACHOUR 1.000 PARTS SOCIALES SOIT AU TOTAL 1.000 PARTS SOCIALES ANNEE SOCIALE : Commence le 1er Janvier et finit le 31 Décembre de chaque année. GERANCE : La société est gérée par MR. M'HAMMED BENACHOUR, pour une durée illimitée. DEPOT LEGAL : Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe du tribunal de commerce de Casablanca Le 16/06/2021 sous le N°782812 et la société a été immatriculée au RC sous le numéro : 507065. Pour Extrait et Mention LA GERANCE N° 5484/PA

M-KA CASH CONSTITUTION Aux termes d'un acte sous signe privé en date du 18/05/2021 à Al-Hoceima, il a été établi les statuts d'une S.A.R.L dont les caractéristiques sont les suivantes : DENOMINATION: M-KA CASH SARL OBJET SOCIAL: 1/ Transfert de fond. 2/ services TASSHILATE. SIEGE SOCIAL: Centre de la CR aït kamra AL HOCEIMA. DUREE : 99 ans. CAPITAL SOCIAL : Cent mille dirhams (100.000,00 dh), répartis en 1000 parts sociales de 100 dh chacune. EXERCICE SOCIAL : L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. GERANCE : La société est gérée par l'associé M. BOUKHAYMA Mohamed. DEPOT LEGAL : Le dépôt légal au greffe du tribunal de première instance d'Al-Hoceima a été effectué le 14/06/2021 RC 3401. N° 5485/PA

Fiduciaire ZAHIR SARL AU Au capital de 100 000.00 DHS Siège social : Rue IBN AICHA Imm. Paris 3ème étage Bureau N° 11 Guéliz Marrakech. Tél / Fax : 05 24 43 41 06 AVIS DE CONSTITUTION Aux termes d'un acte S.S.P en date du 10/05/2021, enregistré à Marrakech le 11/05/2021, il a été constitué une société SARL AU ayant les caractéristiques suivantes : 1) Dénomination : KAJJOUN CRAFTS 2) Capital social : 100 000,00 dhs. 3) Siège social : N° 6 DOUAR LAGHCHIOUA COMMUNE HARBIL Marrakech 4) Objet : • Commerce de produits artisanaux import export • Fabrication des accessoires et articles d'artisanat (objet de décoration) • Commissionnaire exportateur de produits artisanaux, vente par correspondance et sur site 5) Gérance : M. KAJJOUN HASSAN est désigné gérant unique de la dite société pour une durée illimitée. 6) Le dépôt légal a été effectué au CRI de Marrakech le 11/06/2021 sous le N° M06_21_2348690. N° 5486/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE TAZA
COMMUNE SMIA

**AVIS DE CONCOURS D'APTITUDE PROFESSIONNELLE
AU TITRE DE L'ANNEE 2021**

La commune de SMIA organise un concours d'aptitude professionnelle au titre de l'année 2021 pour accès au grade suivant :

grade	Les conditions de candidature	Date et lieu de concours	Nombre de postes	Dernier délais de dépôt du dossier
Adjoint administratif 2ème grade	- Appartenant au cycle administratif de cette commune - avoir six ans au moins de service dans le cadre Adjoint administratif 3émé grade	10 Juillet 2021 bureau d'Etat Civil	01	07 Juillet 2021
Adjoint Technique 2ème grade	- Appartenant au cycle administratif de cette commune - avoir six ans au moins de service dans le cadre Adjoint technique 3émé grade	10 Juillet 2021 Salle des réunions de la commune	01	07 Juillet 2021
Adjoint administratif 1er grade	- Appartenant au cycle administratif de cette commune - avoir six ans au moins de service dans le cadre Adjoint administratif 2émé grade	27 Novembre 2021 bureau d'ordre de la Commune	01	24 Novembre 2021

Les fonctionnaires remplissant les conditions doivent déposer leurs dossiers de candidature au service de gestion des ressources humaines dans le délai prescrit.

N°5479/PA

ROYAUME DU MAROC
AGENCE NATIONALE DES PORTS
DIRECTION REGIONALE DES PORTS D'EL JADIDA
DIRECTION DU PORT DE JORF LASFAR

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
30/DRPJ/ANP/2021**

SEANCE PUBLIQUE

Le 13/07/2021 à 11H00 Il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Régionale des ports d'El Jadida -Port de Jorf Lasfar au km 22 route de Oualidia Jorf Lasfar -EL Jadida - à l'ouverture des plis de l'appel d'offres relatif à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE DES ESPACES VERTS GERES PAR L'ANP AU PORT DE JORF LASFAR

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à ANP-Direction Régionale des ports d'El Jadida (Port de Jorf Lasfar) auprès de la Division Support-bureau des marchés- au km 22, route de Oualidia- EL Jadida.-

Il peut également être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics www.marchespublics.gov.ma, dans les conditions prévues à l'article 19 du règlement du 09 Mai 2014 fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: **9 000,00 NEUF MILLE DIRHAMS**

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est de : **591 158,74 TTC**

ENT QUATRE VINGT ET ONZE MILLE CENT CINQUANTE HUIT DIRHAMS, SOIXANTE QUATORZE CENTIMES TOUTE TAXES COMPRISES

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP.

Les concurrents peuvent :
*Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de la Direction des Ports d'El Jadida -Port de Jorf Lasfar au km 22 route de Oualidia Jorf Lasfar - EL Jadida.
*Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité à l'adresse suivante : Agence Nationale des Ports, Direction du Port de Jorf Lasfar;
*Soit les envoyer, par voie électronique conformément à l'arrêté du Ministère de l'Economic et des Finances n° 20-14 en date du 04/09/2014 ;
*Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est prévu une visite des lieux et une réunion d'information qui auront lieu le: **01/07/2021 à 11H00 A LA DIRECTION DU PORT DE JORF LASFAR**

LES PIÈCES JUSTIFICATIVES A FOURNIR SONT CELLES PREVUES PAR L'ARTICLE 10 ET 13 DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION.

Pour les sociétés marocaines :
Une copie légalisée du certificat de qualification et de classification des entreprises du BTP délivré par le Ministère de l'Equipement, Transports et de la logistique:

SECTEUR: V QUALIFICATION: V1 CLASSE: 2

Pour les sociétés non installées au Maroc :
Elles doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'ANP- Direction Régionale des Ports d'El Jadida (Port de Jorf Lasfar) auprès de la Division Support- Bureau des Marchés - au km 22 route de Oualidia -EL Jadida - Tél. 05 23 38 91 50 - 06 20 69 51 82 - 06 20 69 53 11 - Fax : 05 23 34 54 31.

N°5480/PA

JOY JOAILLERIE SARL.
Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31/05/2021 à Casablanca, il a été établi les statuts d'une SARL :
* Dénomination : JOY JOAILLERIE SARL
* Objet :
- Import et export sous toutes ses formes.
*Siège Social : 61 AV LALLA YACOUT ANGLE MUSTAPHA EL MAANI 1 ER ETAGE N°56 CENTRE RIAD -CASABLANCA-
*Durée : 99 ans à compter de sa constitution définitive
*Capital : il est fixé à 20.000,00 dhs, divisé en 200 parts sociales de 100,00 dhs chacune.
*Gérance : la société est gérée par Mme NAJIBA YANBOUE BENNANI pour une durée illimitée.
*Associés : Mme BENNANI NADA 180 Parts numérotées de 1 à 180
Mme NAJIBA YANBOUE BENNANI 20 Parts numérotées de 181 à 200
*Année Sociale : du 1er janvier au 31 décembre de chaque année
*L'immatriculation au registre de commerce a été effectuée au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 14/06/2021 sous le numéro 506763.
N° 5487/PA

«MOULINS D'ISLY» S.A.R.L.
Siège social: Oujda, Rte Taza, Lot Essalam, BP 302.
Capital social: 12.000.000,00 DH.
R.C.N°: 10.304.
1)Aux termes d'un acte du 26 Mai 2021, Mmes BELHOUARI Aicha, BENADDI Nadia, BENADDI Khadija, BENADDI Touria, BENADDI Malika, BENADDI Naima, BENADDI Houa, BENADDI Amina, BENADDI Latifa, BENADDI Bouchra, BENADDI Assia et Mrs BENADDI Abdelhafid, BENADDI Salah-Edine, BENADDI Omar, BENADDI Moutie et BENADDI Ismail ont cédés tous la totalité de leurs parts social soit 60.000 Parts, leurs appartenant dans la société dénommée «MOULINS D'ISLY» S.A.R.L. au profit de Mrs BENADDI Touhami et BENADDI Youssef;
*Nomination de Mrs BENADDI Touhami et BENADDI Youssef en qualité des cogérants de la société.
2)Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 27 Mai 2021, de la société à responsabilité limitée dénommée «MOULINS D'ISLY» S.A.R.L., il a été décidé ce qui suit :
- Constatation du décès de Mr BENADDI Ahmed;
- Répartition des parts sociales lui appartenant dans ladite société au profit de ses héritiers;
3)Aux termes d'un acte du 02 Juin 2021, Mmes BELHOUARI Aicha, BENADDI Nadia, BENADDI Khadija, BENADDI Touria, BENADDI Malika, BENADDI Naima, BENADDI Houa, BENADDI Amina, BENADDI Latifa, BENADDI Bouchra, BENADDI Assia

et Mrs BENADDI Abdelhafid, BENADDI Salah-Edine, BENADDI Omar, BENADDI Moutie et BENADDI Ismail ont cédés tous au profit de Mr BENADDI Touhami, la totalité de la créance que détiennent les cédants à l'encontre de la société dénommée «MOULINS D'ISLY» S.A.R.L.
Le dépôt légal a été effectué au Secrétariat Greffe près le Tribunal de Commerce d'Oujda, sous le N° 2206, en date du 16/06/2021.
N° 5488/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE SIDI KACEM
PACHALIK DAR GUEDDARI COMMUNE DAR GUEDDARI
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°05/2021
Le Lundi 12 juillet 2021 à 09h00 du matin, il sera procédé dans la salle de réunion de la Commune de Dar Gueddari, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :
Location Souk hebdomadaire Khmiss Rmla au cours des années 2022-2023-2024
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré aux bureaux de service technique de la Commune de Dar Gueddari. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.
• Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 400 000,00 dhs (quatre cent mille dirhams)
• L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 1.900.000,00 dhs (Un Million neuf cent mille dirhams) pour chaque année.
□* Le dossier administratif comprenant :
- Déclaration sur l'honneur;
- L'origine du récépissé du cautionnement provisoire ou le certificat de parrainage personnel et solidaire qui est en place le cas échéant ;
- La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent. Ces pièces varient selon la forme juridique du concurrent.
*S'il s'agit d'une personne physique agissant pour son propre compte, aucune pièce n'est exigée ;
* S'il s'agit d'un représentant, celui-ci doit présenter selon le cas :
** Une copie conforme de la procuration légalisée lorsqu'il s'agit au nom d'une personne physique.
** Un extrait des statuts de la société et/ou le procès-verbal de l'organe compétent lui donnant pouvoir selon la forme juridique de la société, lorsqu'il s'agit au nom d'une personne morale.
**L'acte par lequel la personne habilitée délègue son pouvoir à une tierce personne, le cas échéant
- Une attestation ou sa copie certifiée conforme à

l'originale délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties prévues à l'article 24 du Décret n°2-12-349(20Mars 2013)relative aux marchés publics. Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé ;
- L'attestation CNSS délivrée depuis moins d'un an.
- Le certificat d'immatriculation au registre de commerce.
- L'équivalent des certificats précités délivrés aux concurrents non résident au Maroc par les services ou organismes compétentes de leur pays d'origine.
* Le dossier technique comprenant :
- Une fiche indiquant les moyens humains et techniques du concurrent.
* L'offre financière comprenant :
- L'acte d'engagement.
- Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau de service technique de la Commune de Dar Gueddari ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau technique ;
- Soit transmettre par voie électronique conformément aux disposition de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 08 kaada 1435 (04 septembre 2014), relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marche publique.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 03 du cahier de charge.
N° 5489/PA

ROYAUME DU MAROC
FONDATION DE LA MOSQUEE HASSAN II DE CASABLANCA
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT PUBLIC N°12/2021/DT
Le Mardi 13 Juillet 2021 à 10 heures, il sera procédé, au siège de la Fondation de la Mosquée Hassan II de Casablanca sis Boulevard Moulay Youssef - Casablanca Anfa à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert public sur offres de prix concernant la fourniture et l'installation de batteries pour onduleurs à la Fondation de la Mosquée Hassan II de Casablanca.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse indiquée ci-dessus, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics et à partir de l'adresse électronique suivante : www.fmh2.ma.
Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'article 19 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de la Fondation de la Mosquée Hassan II de Casablanca ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle tel que disponible sur le site susmentionné.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Deux Mille (2.000,00 DH) Dirhams.
Le montant de l'estimation des prestations est Cent Trente Cinq Mille Trois Cent Soixante Dirhams (135.360,00 DH).
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être

conformes aux dispositions des articles 27 et 29 du règlement précité.
Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au siège de la Fondation de la Mosquée Hassan II de Casablanca sis Boulevard Moulay Youssef - Casablanca Anfa ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.
N° 5491/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION DE L'ORIENTAL
REGION DE L'ORIENTAL
DIRECTION GENERALE DES SERVICES
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
DIVISION DU BUDGET, DES FINANCES ET D'EQUIPEMENTS
SERVICE DES COMMANDES ET DES MARCHES
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 40 /2021 /BR
Le 14/07/2021 à partir de 10heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Région de l'Oriental à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : Achat de fournitures de bureau pour l'administration du Conseil de la Région de l'Oriental
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de la Région de l'Oriental à Oujda, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics. www.marchespublics.gov.ma
La caution provisoire : 7.000,00DHS (sept mille dhs)
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 240.956,00dh (Deux cent quarante mille neuf cent cinquante-six dirhams)
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20-03-2013 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
• Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Région de l'Oriental, Boulevard Son attesse Royale Prince Héritier Moulay EL Hassan Oujda.
• Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
• Soit les déposer par voie électronique via le portail des marchés public.
N° 5493/PA

conformes aux dispositions des articles 27 et 29 du règlement précité.
Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureaux marchés de la Division d'Equipement de la Province de Settât (Quartier administratif, Avenue Hassan II, Settât) ;
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit les remettre au Président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Il est prévu une visite des lieux le : 28/06/2021 à 11heures.
Lieu de rencontre : Siège Caïdat Ras AlAïn
L'admission des architectes est conditionnée par la présence personnelle à la visite des lieux.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 13 du règlement de la consultation architecturale
N° 5490/PA

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du règlement de Consultation.
N.B : Les échantillons, prototypes, prospectus, notices ou autres documents techniques sont déposés au bureau des marchés et commandes au siège de la Région de l'Oriental, au plus tard le jour ouvrable précédant la date fixée pour la séance d'ouverture des plis.
N° 5492/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION DE L'ORIENTAL
REGION DE L'ORIENTAL
DIRECTION GENERALE DES SERVICES
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
DIVISION DU BUDGET, DES FINANCES ET D'EQUIPEMENTS
SERVICE DES COMMANDES ET DES MARCHES
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°41 /2021 /BR
Le 14/07/2021 à partir de 11 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Région de l'Oriental à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : Réalisation d'une mission d'audit de la gestion de la Région de l'oriental, d'accompagnement et de conseil des exercices (2016-2017-2018-2019-2020).
D'offres peut être retiré au service des marchés de la Région de l'Oriental à Oujda, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics. www.marchespublics.gov.ma
La caution provisoire : 21.000,00 DHS (vingt et un mille dirhams)
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 1.399.200,00 DHS (un millions trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent dirhams).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,28, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20-03-2013 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
• Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Région de l'Oriental, Boulevard Son attesse Royale Prince Héritier Moulay EL Hassan Oujda.
• Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
• Soit les déposer par voie électronique via le portail des marchés publics.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 04 du règlement de Consultation.
N° 5493/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
 WILAYA DE LA RÉGION DE L'ORIENTAL
 RÉGION DE L'ORIENTAL
 DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
 DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
 DIVISION DU BUDGET, DES FINANCES ET D'ÉQUIPEMENTS
 SERVICE DES COMMANDES ET DES MARCHÉS

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°32/2021/BR

Le 12/07/2021 à partir de 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Région de l'Oriental à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : **Travaux D'équipement par système de pompage solaire complet du puits Admer à la commune de lamrija –Province de Guercif.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de la Région de l'Oriental à Oujda, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics. www.marchespublics.gov.ma
 La caution provisoire 20.000,00 DHS (Vingt mille dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

1.295.220,00 DHS (Un millions deux cent quatre-vingt-quinze mille deux cent vingt dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20-03-2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- ✓ Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Région de l'Oriental, Boulevard Son altesse Royale Prince Héritier Moulay EL Hassan Oujda.
- ✓ Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- ✓ Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- ✓ Soit les déposer par voie électronique via le portail des marchés publics.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 05 du règlement de Consultation.

Dossier Technique comprenant :

Pour les concurrents installés au Maroc, doivent fournir une Copie certifié conforme à l'original du certificat de qualification et classification :

Secteur	Qualifications	Classe
J	J3	3

Pour les concurrents non installés au Maroc :

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N°5494PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
 WILAYA DE LA RÉGION DE L'ORIENTAL
 RÉGION DE L'ORIENTAL
 DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
 DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
 DIVISION DU BUDGET, DES FINANCES ET D'ÉQUIPEMENTS
 SERVICE DES COMMANDES ET DES MARCHÉS

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°33/2021/BR

Le 12/07/2021 à partir de 11 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Région de l'Oriental à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : **Travaux d'alimentation en eau potable du douar malhia à la commune de lamrija –Province de Guercif.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de la Région de l'Oriental à Oujda, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics. www.marchespublics.gov.ma

La caution provisoire :22000,00 DHS (Vingt-deux mille dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

1.541.102,40 DHS (Un millions cinq cent quarante et un mille cent deux dirhams 40 cts).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20-03-2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- ✓ Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Région de l'Oriental, Boulevard Son altesse Royale Prince Héritier Moulay EL Hassan Oujda.
- ✓ Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- ✓ Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- ✓ Soit les déposer par voie électronique via le portail des marchés publics.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 05 du règlement de Consultation.

Dossier Technique comprenant :

Pour les concurrents installés au Maroc, doivent fournir une Copie certifié conforme à l'original du certificat de qualification et classification :

Secteur	Qualifications	Classe
C	C1	4

Pour les concurrents non installés au Maroc :

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N°5495/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
 WILAYA DE LA RÉGION DE L'ORIENTAL
 RÉGION DE L'ORIENTAL
 DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
 DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
 DIVISION DU BUDGET, DES FINANCES ET D'ÉQUIPEMENTS
 SERVICE DES COMMANDES ET DES MARCHÉS

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°35/2021/BR

Le 12/07/2021 à partir de 13 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Région de l'Oriental à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : **Travaux d'équipement par système de pompage solaire complet du forage ich rowadi à la commune de saka –Province de Guercif.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de la Région de l'Oriental à Oujda, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics. www.marchespublics.gov.ma
 La caution provisoire :10.000,00 DHS (Dix mille dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

646.440,00 DHS (Six cent quarante-six mille quatre cent quarante dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20-03-2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- ✓ Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Région de l'Oriental, Boulevard Son altesse Royale Prince Héritier Moulay EL Hassan Oujda.
- ✓ Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- ✓ Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- ✓ Soit les déposer par voie électronique via le portail des marchés publics.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 05 du règlement de Consultation.

Dossier Technique comprenant :

Pour les concurrents installés au Maroc, doivent fournir une Copie certifié conforme à l'original du certificat de qualification et classification :

Secteur	Qualifications	Classe
J	J3	4

Pour les concurrents non installés au Maroc :

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N°5497/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
 WILAYA DE LA RÉGION DE L'ORIENTAL
 RÉGION DE L'ORIENTAL
 DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
 DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
 DIVISION DU BUDGET, DES FINANCES ET D'ÉQUIPEMENTS
 SERVICE DES COMMANDES ET DES MARCHÉS

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°34/2021/BR

Le 12/07/2021 à partir de 12 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Région de l'Oriental à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : **Travaux de construction d'un réservoir pour l'AEP de 400 habitants au du douar taachourt à la commune de Taddert – Province de Guercif.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de la Région de l'Oriental à Oujda, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics. www.marchespublics.gov.ma
 La caution provisoire :8.000,00 DHS (Huit mille dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

591.133,20DHS (cinq cent quatre-vingt et onze mille cent trente-trois dirhams 20 cts).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20-03-2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- ✓ Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Région de l'Oriental, Boulevard Son altesse Royale Prince Héritier Moulay EL Hassan Oujda.
- ✓ Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- ✓ Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- ✓ Soit les déposer par voie électronique via le portail des marchés publics.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 05 du règlement de Consultation.

Dossier Technique comprenant :

Pour les concurrents installés au Maroc, doivent fournir une Copie certifié conforme à l'original du certificat de qualification et classification :

Secteur	Qualifications	Classe
A	A6	5

Pour les concurrents non installés au Maroc :

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N°5496/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
WILAYA DE LA RÉGION DE L'ORIENTAL
RÉGION DE L'ORIENTAL
DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
DIVISION DU BUDGET, DES FINANCES ET D'ÉQUIPEMENTS
SERVICE DES COMMANDES ET DES MARCHÉS

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°36/2021/BR

Le 12/07/2021 à partir de 14 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Région de l'Oriental à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : **Travaux de renforcement de la conduite d'adduction vers centre sebbab, commune sebbab –Province de Guercif.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de la Région de l'Oriental à Oujda, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics. www.marchespublics.gov.ma
La caution provisoire : **22.000,00 DHS (Vingt-deux mille dirhams)**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

1.645.780,80 DHS (Un million six cent quarante-cinq mille sept cent quatre-vingt dirhams 80cts).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20-03-2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- ✓ Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Région de l'Oriental, Boulevard Son altesse Royale Prince Héritier Moulay EL Hassan Oujda.
- ✓ Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- ✓ Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- ✓ Soit les déposer par voie électronique via le portail des marchés publics.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 05 du règlement de Consultation.

Dossier Technique comprenant :

Pour les concurrents installés au Maroc, doivent fournir une Copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et classification :

Secteur	Qualifications	Classe
C	C1	4

Pour les concurrents non installés au Maroc :

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N°5498/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
WILAYA DE LA RÉGION DE L'ORIENTAL
RÉGION DE L'ORIENTAL
DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
DIVISION DU BUDGET, DES FINANCES ET D'ÉQUIPEMENTS
SERVICE DES COMMANDES ET DES MARCHÉS

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°37/2021/BR

Le 13/07/2021 à partir de 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Région de l'Oriental à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : **Travaux d'équipement par système de pompage solaire complet du forage lamzaoued à la commune de lamrija –province de Guercif.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de la Région de l'Oriental à Oujda, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics. www.marchespublics.gov.ma
La caution provisoire : **40.000,00 DHS (Quarante mille dirhams)**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **2.580.698,40 DHS (Deux million cinq cent quatre-vingt mille six cent quatre-vingt-dix-huit dirhams 40 cts).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20-03-2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- ✓ Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Région de l'Oriental, Boulevard Son altesse Royale Prince Héritier Moulay EL Hassan Oujda.
- ✓ Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- ✓ Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- ✓ Soit les déposer par voie électronique via le portail des marchés publics.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 05 du règlement de Consultation.

Dossier Technique comprenant :

Pour les concurrents installés au Maroc, doivent fournir une Copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et classification :

Secteur	Qualifications	Classe
J	J3	2

Pour les concurrents non installés au Maroc :

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N°5499/PA

ROYAUME DU MAROC

OFFICE NATIONAL DE L'ÉLECTRICITÉ ET L'EAU POTABLE
BRANCHE EAU
Direction Régionale des Provinces Sahariennes

REPORT N° 1

La Direction Régionale des Provinces Sahariennes de l'ONEE-Branche Eau, sise à la ville de Laâyoune informe que pour l'appel d'offres ci-après :

AO 08 DR8/AS8/1/2021	TRAVAUX DE RECHERCHE ET REPARATION DE FUITES AVEC ENGAGEMENT SUR LE RESULTAT AU NIVEAU DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DE LA VILLE DE LAÂYOUNE
----------------------	---

L'ouverture publique des plis aura lieu le **15/07/2021** à partir de **10 h**, (au lieu de **24/06/2021**) à la Direction Régionale des Provinces Sahariennes de l'ONEE-Branche Eau

Une réunion d'information sera organisée au profit des soumissionnaires intéressés le **30/06/2021** à **11h00** à l'Amphithéâtre du Siège de l'ONEE Branche Eau sis au **Avenue Mohamed Bel Hassan El Ouazzani - RABAT.**

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale des Provinces Sahariennes de l'ONEE- Branche Eau Quartier Administratif, BP N° 22, Avenue de la Mecque – Laâyoune avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.
- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale des Provinces Sahariennes de l'ONEE- Branche Eau Quartier Administratif, BP N° 22, Avenue de la Mecque – Laâyoune avant la date et heure de la séance d'ouverture des plis.
- Soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

N°5501/PC

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
WILAYA DE LA RÉGION DE L'ORIENTAL
RÉGION DE L'ORIENTAL
DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
DIVISION DU BUDGET, DES FINANCES ET D'ÉQUIPEMENTS
SERVICE DES COMMANDES ET DES MARCHÉS

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°38/2021/BR

Le 13/07/2021 à partir de 11 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Région de l'Oriental à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : **Travaux d'équipement par système de pompage solaire complet du forage guettara-2 à la commune de lamrija –Province de Guercif.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de la Région de l'Oriental à Oujda, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics. www.marchespublics.gov.ma
La caution provisoire : **20.000,00 DHS (Vingt mille dirhams)**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **1.413.956,40 DHS (Un million quatre cent treize mille neuf cent cinquante-six dirhams 40 cts).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20-03-2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- ✓ Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Région de l'Oriental, Boulevard Son altesse Royale Prince Héritier Moulay EL Hassan Oujda.
- ✓ Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- ✓ Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- ✓ Soit les déposer par voie électronique via le portail des marchés publics.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 05 du règlement de Consultation.

Dossier Technique comprenant :

Pour les concurrents installés au Maroc, doivent fournir une Copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et classification :

Secteur	Qualifications	Classe
J	J3	3

Pour les concurrents non installés au Maroc :

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N°5500/PA

« DCP AUTO GERMAN »
SARL AU Au Capital de
100.000,00 DHS
RC : 26819

Aux termes du PV de l'AGE du 17/05/2021, il a été décidé :

- Approbation du transfert du siège social de la société: de l'adresse :Angle Avenue Des Far Et Rue D'alsace Etg 3 Bureau 12 -Mohammedia à la nouvelle adresse : MAGASIN au RDC, lotissement MOUMEN N°124 -MOHAMMEDIA.
- Mise à jour des statuts suite aux modifications. Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de 1ère instance de Mohammedia 08/06/2021 Sous le N°1342

N° 5505/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR

REGION GUELMIM
OUED NOUN
PROVINCE D'ASSA-ZAG
CONSEIL PROVINCIAL
D'ASSA ZAG
DIRECTION DES SERVICES

SERVICES DES AFFAIRES FINANCIERES ET MARCHÉ

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°22./2021BP
Le: 13/07/2021 à 11 h 00 min, il sera procédé, au siège du Conseil Provincial d'Assa-Zag à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix, pour le lot unique :

Acquisition de matériels de réparation des appareils informatiques et téléphone au profit de la Coopérative Sidi Yafine à Assa Province Assa Zag

Le dossier d'appels d'offres peut être retiré à la Service du Budget et Marché du Conseil Provincial d'Assa Zag.

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Cinq mille dirhams 00 Cts (5 000,00 Dhs)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Cent Quatre Vingt douze mille Dhs00 Cts TTC (192 000.00 Dhs TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27- 29 et 31 du décret n°2.12.349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Bureau du Budget et Marché du Conseil Provincial d'Assa Zag.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au nom de Monsieur Le Président du Conseil Provincial d'Assa-Zag.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit par Soumission électronique au portail des marchés publics de l'Etat Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues

par règlement de la consultation.

N° 5506/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Université Hassan 1er - Settat
l'Ecole Nationale des Sciences Appliquées de Berrechid

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 01/ENSAB/2021 (SEANCE PUBLIQUE)

Le mardi 13 juillet 2021 à 10h30. Il sera procédé dans les bureaux de l'Ecole Nationale des Sciences Appliquées de Berrechid à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, pour objet : Achat de Matériel Informatique (PC portables) pour l'Ecole Nationale des Sciences Appliquées de Berrechid, lancé en lot unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de l'Ecole Nationale des Sciences Appliquées de Berrechid, il peut être téléchargé à partir de l'adresse électronique suivante : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 9.000 DH (Neuf Mille Dirhams) ;

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrages est fixée à la somme de : 372.000,00 DH TTC (Trois Cents Soixante Douze Mille Dirhams Toutes Taxes Comprises).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 4, 9 et 12 du règlement de consultation.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans les bureaux du service des marchés à l'Ecole Nationale des Sciences Appliquées de Berrechid.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposer par voie électronique dans le portail des marchés public (www.marchespublics.gov.ma).

Les prospectus et notices techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau des marchés de l'Ecole Nationale des Sciences Appliquées de

par règlement de la consultation.
N° 5508/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PREFECTURE SKHIRATE TEMARA
SECRETARIAT GENERAL
DBM / SM

AVIS D'ANNULATION

Le Public est informé que l'appel d'offre ouvert N°2/2021 relatif à :

- Achat de matériel de bureau pour l'équipement du siège de la Préfecture de Skhirate Temara EST ANNULE.

N° 5504/PA

Berrechid au plus tard le lundi 12 juillet 2021 à 16h. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

N° 5507/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE TAROUDANT
CERCLE OULED BERTHIL
CAIDAT EL FAID
COMMUNE EL FAID
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°03/BC/2021

Le Mardi 13 juillet 2021 à 11 heures du matin . Il sera procédé, dans le bureau du Président de la CT EL FAID à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA LIAISON ROUTIERE RELIANT LA RN 10 (EX-RP 1706) ET DOUARS TAGADIRT NIMAOUENE, TABIA NIMAOUENE ET AGADIR NIMAOUENE SUR UNE LONGUEUR DE 1-800 KM.COMMUNE EL FAID PROVINCE DE TAROUDANT

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du président de la CT EL FAID il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de quatre vingt dix mille dirhams (90.000,00 dhs)

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de (1 071 265,20DHS) Un Million Soixante et Onze Mille Deux Cent Soixante Cinq dirhams et 20 Centimes

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
• Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du président de la commune ;

• Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

• Soit soumissionner électroniquement via la plateforme du portail nationale de marchés publics

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 5508/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Éducation Nationale de la Formation Professionnelle de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Académie Régionale d'Éducation et de Formation - Région Marrakech Safi
Direction Provinciale de Marrakech,

AVIS DE CONSULTATION N° : 20/EXP/2021
POUR PASSATION D'UNE CONVENTION N°03/2021
De la prestation de restauration

Le Directeur de la direction provinciale de Marrakech, sis Jnane Elharti, Gueliz MARRAKECH, relevant de l'académie régionale d'Education et de formation - Marrakech -Safi, informe qu'il sera procédé le 05/07 /2021 à 10h00 ,au siège de la direction provinciale de MARRAKECH, à l'ouverture des plis relatifs à La **prestation de restauration** destinée aux participants et intervenants aux différentes activités organisées par la Direction provinciale de Marrakech au profit de la **formation continue** pendant l'exercice 2021.

- L'estimation de la prestation s'élève à: Neuf cent quatre mille sept cent cinquante dirhams (904 750,00 DHS).
- La caution provisoire est de : treize mille dirhams (13 000.00 DHS) .

Le dossier de la consultation peut être retiré auprès du Service des affaires administratives et financières sis à l'adresse sus-indiquée, avant la date d'ouverture des plis jusqu'au 16H00.

Les pièces demandées sont indiquées à l'article 05 du règlement de la consultation relatif à la convention.

N°5502/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Éducation Nationale de la Formation Professionnelle de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Académie Régionale d'Éducation et de Formation - Région Marrakech Safi
Direction Provinciale de Marrakech

AVIS DE CONSULTATIONS ARCHITECTURALES
08-09/MR/2021
(Séance publique)

Il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Marrakech relevant de l'AREF M-S, avenue Jnane El Hari, Gueliz Marrakech, à l'ouverture des plis relatifs aux consultations architecturales selon le calendrier suivant:

N° DE LA C.A.	OBJET	Budget prévisionnel maximum des travaux en dhs HT	Date	Heure d'ouverture des plis
N°08/MR/2021	Etudes architecturales et suivi des travaux de construction des blocs sanitaires aux établissements scolaires de l'enseignement primaire relevant de la direction provinciale de Marrakech en lot unique.	1 700 000.00 (Un million sept cent mille dirhams).	13/07/2021	10h00
N°09/MR/2021	Etudes architecturales et suivi des travaux de construction des administrations aux établissements scolaires de l'enseignement primaire relevant de la direction provinciale de Marrakech en lot unique.	900 000.00 (Neuf cent mille dirhams).	13/07/2021	11h00

Le dossier la consultation architecturale peut être retiré auprès du bureau des appels d'offres relevant du service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».

-Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du décret N° 2-12-349 du 08 Joumada Aloula 1434(20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des appels d'offres au service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation architecturale.

N°5503/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE
DRIOUCH
CONSEIL DE LA
PROVINCE
DE DRIOUCH
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRE DE PRIX
N° 16/2021/CPD
Séance publique

Le Mardi : 13/07/2021, à 15H00, il sera procédé, dans les bureaux du Conseil de la Province de Driouch à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, pour :

- ACHÈVEMENT DES TRAVAUX D'EXTENSION DE DAR ATTALIB A LA COMMUNE DE TROUGOUT - PROVINCE DE DRIOUCH.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Service Techniquedu Conseil de la Province de Driouch, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :10.000,00 DHS (Dix Mille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :501.216,00DH (Cinq Cent Un Mille Deux Cent Seize Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés du Conseil de la Province de Driouch.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par le règlement de la consultation.

N° 5509/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère
de l'Équipement,
du Transport,
de la Logistique
et de l'Eau
DIRECTION
GÉNÉRALE DE LA
MÉTÉOROLOGIE
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 11/2021/DGM
Le présent Appel
d'offres est réservé
à la petite et moyenne
entreprise nationale

Le 14/07/2021 à 10h, il sera procédé, dans les bureaux des marchés et des gestions comptables de la Direction Générale de la

Météorologie, en face de la préfecture Hay Hasani Boite Postale 8106 à Casablanca à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix n° 11/2021/DGM, pour Entretien et Nettoyage des Locaux de la Direction Générale de la Météorologie Sise à Agadir, Ait-Melloul, Taroudant, Tiznit, Tan-Tan, Sidi-Ifni et Guelmim (Diverses Préfectures)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des marchés et gestions comptables de la Direction Générale de la Météorologie en face de la préfecture Hay Hasani Boite Postale 8106 à Casablanca, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma)

-Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 10 000,00 dhs (Dix Mille Dirhams)

-L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 278 750,16 dhs (Deux Cent Soixante-Dix-Huit Mille Sept Cent Cinq Centimes TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Service des marchés et gestions comptables de la Direction Générale de la Météorologie en face de la préfecture Hay Hasani Boite Postale 8106 à Casablanca.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Service précité;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit transmettre par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 08 Kaada 1435 (04 Septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics

Il est prévu une visite des lieux le :
- Le 30/06/2021 visite du siège DRMC à Agadir à 09h00, du CPM d'Ait Melloul à 10h00 et du CPM de Taroudant à 12h00

- Le 01/07/2021 visites des CPM de Tiznit à 10h00, Sidi-Ifni à 12h00.
- Le 02/07/2021 visites des CPM de Guelmim à 10h00, Tan-Tan à 12h00.

Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par l'article 11 du

règlement de consultation.

N° 5510/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
REGION RABAT SALE
KENITRA
CONSEIL PROVINCIAL
DE SIDI SLIMANE
Avis de consultation
architecturale

N° : 02/BP/PSS/2021
Le 14/07/2021 à 11 heures, il sera procédé, au siège du conseil provincial de Sidi Slimane à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale pour :

ETUDE ARCHITECTURALE ET SUIVI DES PROJETS : TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE POUR LES PERSONNES A BESOINS SPECIFIQUES A LA COMMUNE DE SIDI SLIMANE.

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré auprès du service des marchés de conseil provincial de Sidi Slimane. Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

Le budget prévisionnel maximum hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de 6544 000,00Dhs (Six Mille Cinq Cent Quarante Quatre Mille Dirhams, Zéro-centimes).

Le contenu, ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du décret n° :2.12.349du 08 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent :
Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés du Conseil Provincial de Sidi Slimane.
Soit envoyer par courrier-recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

Soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 08 du règlement de la consultation architecturale.

N° 5511/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
REGION RABAT SALE
KENITRA
PROVINCE DE SIDI
SLIMANE
CONSEIL PROVINCIAL
DE SIDI SLIMANE
S.M.

AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DE PRIX
SEANCE PUBLIQUE
N°08/BP/PSS/2021
Le MERCREDI 14 JUIL-

LET2021 à 13heures, il sera procédé au siège du conseil Provincial de Sidi Slimane à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offre ouvert sur offres de prix pour :

ETUDESTECHNIQUES DES : TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE POUR LES PERSONNES A BESOINS SPECIFIQUES A LA COMMUNE DE SIDI SLIMANE .

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des Marchés du conseil Provincial de Sidi Slimane. Il peut être également téléchargé à partir du portail des Marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :TRENTEMILLEDIRHAMS (30 000,00 Dhs). L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : QuatreCent Huit Mille ZéroCentimes T.T.C(408 000,00Dhs).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des Articles : 27&29 et 31 du Décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
-Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre du conseil Provincial de Sidi Slimane.

-Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

-Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance avant l'ouverture des plis.

-Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique, conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

-Les pièces justificatives à fournir sont celles règlement de la consultation.

N° 5512/PA

ROYAUME DU MAROC
OFFICE NATIONAL DE
l'électricité et de l'EAU
POTABLE (ONEE)

Branche Eau
DIRECTION
REGIONALE
DU TENSIF
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
NATIONAL
N° 39/DR2/2021
Séance publique

La Direction Régionale du Tensif de l'ONEE-Branche Eau, sise à Marrakech, lance le présent appel d'offres qui concerne l'Acquisition des colonnes Montantes pour les centres relevant de l'Agence Mixte d'Essaouira

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

L'estimation du coût des prestations s'élève à 600 000,00DH TTC

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 600,000,00DH

Le dossier de consultation est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma/>

En cas d'envoi du dossier de consultation par la poste à un candidat, sur sa demande écrite et à ses frais, l'ONEE-Branche Eau n'est pas responsable d'un quelconque problème lié à la réception du dossier par le destinataire.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Tensif de l'ONEE – Branche Eau, sise à Marrakech, avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Tensif de l'ONEE – Branche Eau, sise à Marrakech avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.

- soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des plis aura lieu le Jeudi 15 Juillet 2021 à 09 :30 heures à la Direction Régionale du Tensif de l'ONEE – Branche Eau.

Toute demande d'éclaircissement doit être formulée uniquement à travers le portail marocain des marchés publics

N° 5513/PC

OFFICE NATIONAL DE
L'ELECTRICITE
ET DE L'EAU POTABLE
(ONEE)

Branche Eau
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT-
N° 40/DR2/2021
Séance publique

La Direction Régionale du Tensif de l'ONEE-Branche Eau, sise à Marrakech, lance le présent appel d'offres qui concerne l'entretien des équipements électriques et hydromécaniques des stations de pompage Benguerir. (Province de Rhamna). -Lot : équipement.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

L'estimation du coût des

prestations s'élève à 1 200 000,00 DH TTC.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 12 000DH ou son équivalent en devise librement convertible.

Le dossier d'appel d'offres est téléchargeable sur le portail marocain des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma/>

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse suivante :

Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Tensif de l'ONEE – Branche Eau, Boulevard Mohamed V- Angle Rue Badr, Guéliz–Marrakech- Tél : 05 24 35 12 10 Fax : 05 24 43 91 09

Le dossier d'appel d'offres est remis gratuitement aux candidats.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Tensif de l'ONEE – Branche Eau, Boulevard Mohamed V- Angle Rue Badr, Guéliz–Marrakech avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Tensif de l'ONEE – Branche Eau, Boulevard Mohamed V- Angle Rue Badr, Guéliz–Marrakech avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.

- Soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des plis aura lieu le Jeudi 15 Juillet 2021 à 10h à la Direction Régionale du Tensif de l'ONEE – Branche Eau, Boulevard Mohamed V- Angle Rue Badr, Guéliz–Marrakech

L'ouverture des enveloppes se fait en un seul temps.

Pour toute demande d'éclaircissement, renseignement ou réclamation concernant le présent appel d'offres ou les documents y afférents, contacter la Division Achats de la Direction Régionale de Tensif de l'ONEE-Branche Eau – sise au Boulevard Mohamed V- Angle Rue Badr, Guéliz–Marrakech - Fax : 05 24 43 91 09 - Email : rjdoua@onee.ma

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE – Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise – rubrique Achats).

N° 5514/PC

En kiosque ou sur le web

Votre soutien, Notre avenir

La presse
marocaine aux
premiers rangs
sur tous les
fronts

**L'information par les professionnels:
rempart contre l'infoc**

Commission de l'entreprise de presse et de la mise à niveau du secteur



© Myriem Kämlich

Sport



Berardi- Locatelli, Sassuolo Connection



Né à la Juventus, ni à l'Inter, ni au Milan, pas même à Naples ou à la Roma: le moteur de l'Italie, brillante mercredi contre la Suisse (3-0), est à Sassuolo, où s'épanouissent Domenico Berardi, passeur décisif, et Manuel Locatelli, double buteur du soir.

La Sassuolo Connection s'est mise en route à la 26e minute avec une énorme transversale du gauche de Locatelli, du rond central vers l'aile droite et Berardi. "Mimmo" a fixé, accéléré en deux temps, et centré en retrait pour retrouver Locatelli, lancé comme une balle au bout de ce une-deux géant (1-0).

"Manuel et moi, on se connaît parfaitement, il m'a très bien donné le ballon et a bien continué l'action. Je suis ravi pour lui", a souligné Berardi sur la RAI.

La deuxième intervention des deux compères "neroverdi", noir et

vert, les couleurs de Sassuolo, a eu lieu en début de deuxième période, pour étouffer l'un des rares temps forts suisses.

Après un premier échange entre les deux hommes en début d'action, Barella a pris le relais et servi Locatelli à l'entrée de la surface. D'une frappe du gauche à l'équilibre parfait, le grand milieu de terrain a inscrit un doublé, ses deuxième et troisième buts en sélection, et mis les Italiens hors de portée (2-0).

Locatelli et Berardi n'étaient pas forcément les joueurs les plus attendus de cet Euro côté italien, mais le début de tournoi est à eux, puisque Berardi était déjà impliqué, de près ou de loin, sur les trois buts des "Azzurri" en ouverture contre la Turquie.

En attaque, Federico Chiesa et sa belle première saison à la Juventus pouvait pourtant faire figure de premier choix. Et au milieu, Locatelli joue

parce que Marco Verratti ne joue pas, toujours en convalescence après sa blessure au genou droit.

Mais les deux garçons sont en forme et sortent d'une nouvelle saison réussie à Sassuolo, ce club d'Emilie-Romagne longtemps anonyme et qui vit depuis quelques années un âge d'or, porté par la fortune de la famille Squinzi, propriétaire du club et du groupe industriel Mapei, et par des entraîneurs misant sur le jeu, comme Eusebio Di Francesco et Roberto De Zerbi.

Joueur atypique, au caractère discret, Berardi y a trouvé un cocon qu'il n'a pas l'air pressé de quitter, à bientôt 27 ans et alors qu'on lui promet les sommets de la Serie A depuis des années, notamment depuis un inoubliable quadruple contre l'AC Milan en 2014, quelques mois à peine après ses débuts dans l'élite.

Repéré lors d'un simple petit

"five" joué avec son grand frère et quelques copains, Berardi a intégré "Sasol" à 16 ans et n'en a jamais bougé. Chaque saison, il y inscrit entre 10 et 20 buts, donne son quota de passes décisives et enthousiasme par sa finesse technique, pied droit comme pied gauche.

En 2018, il a été rejoint par Locatelli, qui cherchait lui un endroit où continuer à grandir après avoir été porté très haut, très tôt, après un but inscrit d'une frappe extraordinaire sous le maillot de l'AC Milan face à la grande Juventus.

Locatelli avait alors 18 ans seulement et les attentes ont peut-être pesé un peu lourd. A Sassuolo, il a repris sa progression et sa présence en sélection sous les ordres de Roberto Mancini est devenue une évidence.

Et à l'Euro, avec sa sûreté de passe, son sens du tempo et du jeu vers l'avant et sa capacité de projection,

il remplace Verratti mieux que bien. L'ovation reçue de la part du Stadio Olimpico à sa sortie le prouve.

Mais il l'assure: il "espère énormément que Marco pourra revenir, c'est un joueur très fort qui fait la différence".

Résultats

Groupe B : Finlande-Russie : 0-1
Groupe A : Turquie-Pays de Galles : 0-2
Groupe A : Italie-Suisse : 3-0

Programme

Vendredi
Groupe E : Suède - Slovaquie (14 heures, Saint-Petersbourg)
Groupe D : Croatie - République tchèque (17 heures, Glasgow)
Groupe D : Angleterre - Ecosse (20 heures, Londres)

Pour l'entraîneur de sa jeunesse, Kimmich "sait tout faire, sauf perdre"



fluet, mais incroyablement doué: "Il avait bien joué, il avait déjà une mentalité de leader, je me suis dit qu'il allait faire une longue carrière", raconte à l'AFP par téléphone l'éducateur de 64 ans, qui a suivi Kimmich pendant plusieurs années, de Stuttgart à Leipzig.

Le soir-même, il propose au père de l'adolescent d'accueillir le jeune Joshua au centre de formation de Stuttgart. Marché conclu. Kimmich quitte son petit village de Börsingen, au sud-ouest de Stuttgart, et rejoint les juniors du club de première division.

Schrof, qui l'a vu grandir, ne tarit pas d'éloges: "Il sait tout faire, sauf perdre. Il est ambitieux et incroyablement fort mentalement".

Certes, Joshua Kimmich n'est ni le plus grand, ni le plus rapide, ni le plus puissant: "Mais aucun joueur au monde ne réunit tous les paramètres. Pour un entraîneur moderne, le plus important c'est le caractère", assure le technicien, "il travaille comme un bête pour s'améliorer constamment. Il deviendra un jour capitaine du

Bayern et de l'équipe nationale".

En 2012, Schrof quitte Stuttgart pour le RB Leipzig, alors en 4e division. A la fête de Noël du club, il glisse à Kimmich: "Qui sait, nous allons peut-être bientôt nous retrouver..."

Le jeune homme ne répond rien, mais le coach voit passer dans son regard un éclair de déception qui signifie: "Vous pensez donc que je suis si mauvais que ça pour partir jouer en 4e division?"

"Un an plus tard, se souvient l'éducateur, il m'a avoué que c'était exactement ce qu'il avait pensé à ce moment-là".

Schrof a vu juste: Kimmich se retrouve bientôt à l'étranger à Stuttgart, les entraîneurs le trouvent trop léger physiquement pour jouer en équipe réserve et le cantonnent aux moins de 19 ans. "Il a été très déçu, et s'est même demandé s'il ne devrait pas arrêter le football".

L'entraîneur parle du jeune homme aux dirigeants de Leipzig, qui vient de monter en 3e division. "Je l'ai

appelé, je lui ai dit qu'on le voulait pour l'équipe première. Une semaine plus tard, il a débarqué à Leipzig avec ses parents et sa soeur".

A 17 ans, ce joueur polyvalent devient rapidement titulaire: "C'était un modèle et un leader, même s'il avait trois ou quatre ans de moins que la plupart de ses équipiers", se souvient le formateur.

En fin de saison 2014, le RB monte en deuxième division. Et lors d'un match contre l'autre club de Munich, le 1860, il attire le regard de Pep Guardiola, alors entraîneur du Bayern.

A 20 ans, voilà le gamin de Börsingen chez le géant bavarois, remplaçant d'abord de l'indéboulonnable Philipp Lahm. "Il avait déjà les fondamentaux à Leipzig, assure Schrof, mais le Bayern, c'était un niveau au-dessus: une meilleure qualité d'entraînement, une équipe de rêve, ça l'a boosté".

Guardiola, qui a dirigé Messi et Iniesta à Barcelone, ne tarit pas

d'éloges pour sa jeune recrue: "J'adore ce gars!", lance-t-il, "il a tout, il peut tout faire, il donne tout".

Schrof, encore: "Beaucoup n'ont pas cru en lui, et au début il était sur le banc, mais il a vite montré ses incroyables qualités, son énorme mentalité, sa force dans les duels, son jeu de passes, ses centres et son sens du commandement".

A 26 ans, Kimmich, père de deux enfants, est le maître à jouer du "Rekordmeister", à un poste de milieu récupérateur-relanceur qu'il affectionne.

A l'Euro, Joachim Löw lui demande d'évoluer sur le flanc droit. Même s'il a toujours été polyvalent, les médias allemands assurent que ce leader né rongé son frein sur l'aile et s'y sent exilé.

"Il préférerait jouer en 6, mais il a toujours accepté les décisions des entraîneurs", assure pourtant Frieder Schrof: "Il se plie à ce qui est le mieux pour l'équipe".

Car Kimmich sait tout faire, "sauf perdre".

C'est lors d'un tournoi en salle de Noël, à la fin des années 2000, que Frieder Schrof, entraîneur des équipes de jeunes du club de Stuttgart, a remarqué Joshua Kimmich, aujourd'hui titulaire indiscutable de la Mannschaft, opposée samedi au Portugal dans le groupe F de l'Euro.

A 12 ans, le garçon était plutôt

Le WAC chute, le Raja en profite

Fouzi Benzarti s'en prend à tort à la programmation

Pour le compte des matches avancés de la 22ème journée du championnat, Botola Pro D1 de football, disputés mercredi, le WAC et le Raja ont connu des fortunes diverses. Contre toute attente, les Rouges ont été accrochés à la maison par la RCAZ, lanterne rouge (0-0), alors que les Verts ont eu raison en déplacement de l'IRT par 3 à 0.

Après son match référence devant le HUSA, le Wydad n'a pu rééditer cette performance, livrant cette fois-ci un non match face à la Renaissance de Ze-

mmara. Excepté le tir repoussé par la transversale de Walid El Karti qui a fêté sa 300ème sortie sous les couleurs des Rouge et Blanc, il n'y avait rien à se mettre sous la dent.

Une terne copie a été rendue par les joueurs wydadis qui peinaient à faire le jeu et l'intégration de Mouayad Ellafi, Mohamed Ounajem et Yahya Jabrane n'était pas faite pour changer la donne. Résultat des courses : un désolant nul blanc qui a mis dans tous ses états Fouzi Benzarti qui s'en est pris à tort à la programmation et à l'arbitrage. Le coach



Rahimi et Malongo, la force de frappe du Raja.

tunisien n'a pas apprécié la cadence du déroulement des journées du championnat, allant jusqu'à comparer son équipe « à une orange que l'on presse ». Une comparaison qui n'a pas lieu d'être au moment où l'intervalle entre les matches est respecté : 48 heures entre deux rencontres du championnat national et 72 heures s'il y a un déplacement en dehors du pays.

Bref, un point de gagné pour la RCAZ qui demeure dernière (17 pts) et deux points de perdus pour le WAC qui reste leader, mais cette fois-ci avec un matelas d'avance de trois longueurs (48 contre 45 pts) sur le Raja qui a rectifié aussitôt le tir du côté de Tanger après avoir cédé le pas à domicile lors du match de mise à jour face à la Renaissance de Berkane.

Ayant retrouvé leur force de frappe, Ben Malongo et Soufiane Rahimi, les Verts n'ont pas trop fait dans les détails, s'offrant l'IRT sur le score net de 3 à 0. Buis signés, bien entendu, Malongo, auteur d'un doublé (17è et 56è) et Rahimi (38è).

Une victoire qui tombe à pic, de-

vant sans aucun doute booster le moral du groupe parti hier au Caire à bord d'un vol spécial pour affronter dimanche prochain la formation égyptienne de Pyramids pour le compte de la demi-finale aller de la Ligue des champions. Sachant que la veille, samedi, le WAC devra recevoir au Complexe sportif Mohammed V de Casablanca l'équipe sud-africaine de

Kaizer Chiefs, premier acte du dernier carré de la Ligue des champions.

Il y a lieu de souligner que le championnat se poursuivra ce week-end avec des confrontations qui s'annoncent de bonne facture, avec samedi trois oppositions : FAR-MCO, OCS-MAT et SCCM-RSB, et autant dimanche : DHJ-RCOZ, CAYB-FUS et HUSA-MAS.

Mohamed Bouarab

Botola Pro D2

Voici le programme de la 27è journée de la Botola Pro D2 "Inwi" de football, prévue vendredi (17h00):

Kawkab Marrakech - Wydad Témara
Widad Fès - AS Salé
Stade Marocain - Union Touarga
Ittihad Khémisset - KAC Kénitra
Olympique Dcheira - Chabab Atlas Khénifra
Jeunesse sportive Salmi - Racing Casablanca
Olympique Khouribga - Jeunesse Benguerir
Tihad Casablanca - Raja Béni Mellal.

L'EN U20 au Caire

Le Onze national des U20 a rejoint le Caire mercredi et ce, en vue de prendre part au championnat arabe de la catégorie de football.

Le tirage au sort de ce tournoi a placé le Maroc dans le groupe B aux côtés des sélections du Tadjikistan, du Djibouti et des Emirats Arabes Unis.

Le premier match de l'EN est prévu ce dimanche contre l'équipe du Tadjikistan, alors que le 23 de ce mois elle affrontera la sélection du Djibouti avant de défier le Onze émirati le samedi 26 juin.



La CAN aura bel et bien lieu au Cameroun en janvier 2022

La Sierra Leone décroche le dernier billet



La Coupe d'Afrique des nations de football (CAN) aura bel et bien lieu comme prévu au Cameroun en janvier 2022, a affirmé, à Yaoundé, le secrétaire général de la Confédération africaine de football (CAF), Véron Mosenko-Omba.

Cette déclaration du responsable de la CAF au terme d'une visite de 48 heures au Cameroun, vise à démentir les rumeurs faisant état d'un nouveau retrait du tournoi au pays hôte.

"La CAN sera organisée dans ce magnifique pays au mois de janvier 2022. C'est clair", a-t-il déclaré lors

d'une conférence de presse.

Tout en concédant qu'il y a quelques réglages à faire, il a assuré que les travaux avancent très bien, faisant part de la satisfaction du président de la CAF, Patrice Motsepé et du comité exécutif de la CAF du travail accompli et de l'organisation.

En 2019, l'Égypte avait accueilli la compétition continentale après la décision de l'instancière du football africain de retirer l'organisation au Cameroun après le retard constaté dans la construction et la réhabilitation des stades.

La CAN se disputera du 9 janvier au 6 février 2022 sur les terres camerounaises.

S'agissant du tirage au sort des poules, prévu initialement en juin, il a été reporté en raison de "problèmes logistiques liés au Covid-19" au mois d'août, selon le ministre camerounais des Sports, Narcisse Mouelle Kombi.

Par ailleurs, l'équipe de Sierra Leone a poinçonné le dernier billet pour la prochaine Coupe d'Afrique des nations.

La Sierra Leone s'est imposée grâce à un penalty transformé à la 19e minute du jeu par Kei Kamara. Elle soutire ainsi au Bénin, à la différence de buts, la deuxième place du groupe L, derrière le Nigeria, au terme d'une rencontre reportée à deux reprises à cause de tests positifs au Covid-19.

Les 24 qualifiés sont : Cameroun (pays hôte), Maroc, Algérie (tenante du titre), Sénégal, Mali, Tunisie, Burkina Faso, Guinée, Égypte, Gambie, Gabon, Ghana, Guinée équatoriale, Zimbabwe, Côte d'Ivoire, Nigeria, Soudan, Malawi, Éthiopie, Mauritanie, Guinée-Bissau, Cap-Vert, Sierra Leone.

La FIJ dénonce le traçage par GPS des journalistes étrangers lors des JO de Tokyo

La Fédération internationale de journalisme (FIJ) a dénoncé, mercredi, l'intention du comité d'organisation des Jeux olympiques de Tokyo de procéder au traçage par GPS des mouvements des quelque 6.000 journalistes étrangers qui devront couvrir cet événement sportif prévu du 23 juillet au 8 août prochains.

Dans un communiqué, la FIJ a estimé que cette pratique constitue une "atteinte" à la vie privée et à la liberté de la presse.

"La mise en oeuvre d'une telle précaution prive les journalistes de leur droit à la vie privée et limite la liberté de la presse", a pointé la Fédération, appelant le comité d'organisation "à abroger cette disposition et à discuter d'autres moyens de maintenir la sécurité de tous les participants avec les journalistes et leurs syndicats".

Selon le communiqué, cette "surveillance par GPS passera par le suivi des téléphones des membres des médias", qui devront maintenir active la fonction de localisation et sauvegarder les données" associées.

En raison de la persistance de la pandémie, les journalistes couvrant cette grand-messe planétaire doivent fournir une liste détaillée des endroits où ils comptent se rendre lors de leurs deux premières semaines au Japon, comme les sites olympiques et leurs hôtels.

La semaine dernière, la présidente du comité d'organisation Tokyo-2020, Seiko Hashimoto, avait annoncé que les représentants des médias étrangers seraient constamment géolocalisés par GPS et tenus de respecter les restrictions imposées sous peine de perdre leur accréditation.

Tokyo-2020 avait précisé par la suite qu'il ne s'agirait pas d'une surveillance en temps réel mais destinée au traçage des déplacements a posteriori en cas de problème.

Les sportifs olympiques eux-mêmes seront très limités dans leurs déplacements, tandis que la venue de spectateurs de l'étranger a été interdite en mars.

Elle est à un mètre de moi, même pas, un peu en avant. Elle reste sur le seuil de la chambre, moi dans le couloir juste derrière elle, à humer son parfum et l'odeur de ses cheveux. Elle penche un peu la tête, découvrant (m'offrant ?) la partie droite de son cou. Sans hésiter, sans réfléchir, j'y pose mes lèvres, je parcours de ma bouche, en baisers légers, la nuque, le pourtour et le lobe de l'oreille, les petits cheveux si fins qui frisent tout autour. Elle pousse un grand soupir, se cambre, se laisse aller en arrière. Je lui chantonne :

- Fiorella! Fiorella ! Fiorella !
Ce n'est pas un prénom, c'est de la musique. Mais elle se ressaisit quand mes mains commencent à la caresser par-dessus sa robe. Elle se redresse, se retourne, me tient à bout de bras. Aucune violence, ses gestes restent doux mais son regard décidé me dissuade d'insister.

- N'allons pas trop vite, Olivier. Ne brûlons pas les étapes.

- Tu as raison. Nous nous voyons pour la première fois, même si...

- Oui, même si. N'aie crainte, je ne vais pas m'évaporer.

- Que tu t'évapore, voilà ma seule crainte.

- Nous nous voyons demain si tu le désires.

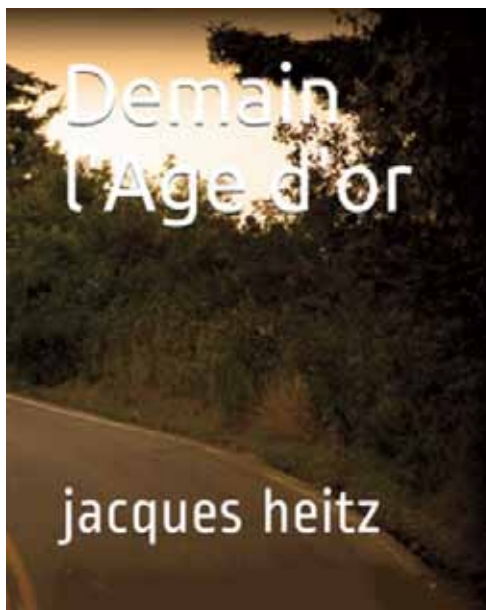
- Je ne suis que désir de toi. Désir et frémissement. J'en trem-

ble.

- Tu feras un peu le ménage quand même ?

- Et les courses. Tout sera impeccable demain. Sur le seuil, je l'ai serrée si fort dans mes bras que nous avons perdu l'équilibre. Mais elle n'a pas voulu d'un long baiser passionné. Elle a tourné la tête et je n'ai embrassé que ses joues. «Ne brûlons pas les étapes». Je l'ai regardé descendre les trois marches de l'entrée de l'immeuble, se retourner, me sourire et me faire un signe de la main. L'élégance même. Et je sais que je vais me repasser sans cesse cette dernière vision de Fiorella. Les cheveux noirs, la robe jaune, le manteau bleu, le visage ouvert et souriant : le plus beau tableau du monde.

J'ai donné trois cours aujourd'hui dont un de deux heures et j'en ressors avec cette sensation de délivrance que j'éprouve depuis l'école primaire. Finis les efforts, à nous la détente et les plaisirs. La pluie a cessé, l'air est doux et je rentre à pied chez moi. Je parcours le même chemin que lors de ma première rencontre avec Fiorella. Depuis quelques jours j'en ressuscite le souvenir avec une netteté que 40 ans n'ont pas émoussé. Aussi lorsque je débouche une bouteille de saint-émilion pour me récompenser de l'excellence de mes cours (oui pour une fois je



suis assez content de moi, ça se fête), contempler l'étiquette du bordeaux me rappelle la comparaison de Fiorella : Garonne et Dordogne se fondent en une seule Gironde. Oui et l'âme-groupe des étourneaux...
Quelques gorgées de vin. Mon

verre à la main, je reviens dans la salle de séjour. Tiens des mésanges dans mon jardinet. Ma sœur y est passée, je le constate à la parfaite ordonnance des plantes et des arbustes. Je vois aussi que dans la chambre d'amis elle a prélevé dans les affaires de Manosque ce qui

l'intéressait. Mais elle ne m'a pas attendu, il y a classe demain, il faut qu'elle se prépare, se couche tôt tout en s'angoissant des conflits possibles avec les enfants, leurs parents, la directrice. Les cours que moi aussi je donnerai demain ne m'inquiètent pas. Je m'apprete à une soirée paisible. Deux livres à lire ou du moins à parcourir en prenant des notes. Et revoir les exposés que je ferai. Une vie tranquille. Je ne fais plus la guerre depuis longtemps.

Je suis en train de hacher des légumes pour mon repas quand le téléphone sonne d'une manière déplaisante. Un pressentiment : ceci n'est pas une bonne nouvelle. La voix de l'infirmière à la maison de retraite.

- Votre maman est partie.

- Avec qui? Ma sœur?

- Non, elle s'est sauvée.

- Mais comment ? C'est impossible. Avec le digicode, la personne à l'accueil qui surveille toutes les entrées...

-- On nous a livré du matériel. Les portes sont restées ouvertes quelques minutes. Votre maman était tout près, elle contemplait les poissons dans l'aquarium. Un des hommes qui livraient le matériel est tombé. La dame de l'accueil lui a porté secours et votre maman en a profité pour s'éclipser.

(A suivre)

Recettes

Gratin de fenouil à la sauce béchamel

Ingrédients :

Pour 4 personnes
3 à 4 fenouils moyens, bien fermes
50 cl de lait
30 g de beurre
30 g de farine
Noix de muscade
Sel & poivre

Les étapes :

1. Tout d'abord, préchauffez votre four à 200 °C.
2. Lavez les fenouils puis ôtez les tiges, le feuillage vert ainsi que leur base. Coupez-les en tranches épaisses et plongez-

les dans de l'eau bouillante pendant 10 minutes. Égouttez-les et réservez.

3. À présent, préparez la béchamel. Dans une casserole à fond épais, faites fondre le beurre puis ajoutez petit à petit la farine. Mélangez entre chaque ajout à l'aide d'une cuillère en bois pour obtenir un roux. Versez le lait en filet sans cesser de remuer avec un fouet, salez, poivrez et ajoutez la noix de muscade. Vous aurez ainsi une belle béchamel lisse et crémeuse.

4. Disposez les tranches de fenouils dans un plat préalablement beurré puis étalez par-dessus la béchamel. Pour terminer, saupoudrez le tout de parmesan puis enfournez pendant 15 minutes.



La chasse aux motos taxis est ouverte à Conakry

Policiers et motocyclistes jouent au chat et à la souris dans le centre de Conakry depuis que les autorités ont interdit les motos taxis, essentielles aux conducteurs pour vivre et aux clients pour échapper aux bouchons endémiques de la capitale guinéenne.

Le jeu peut dégénérer, comme quand deux policiers en tenue bleu marine empoignent un pilote récalcitrant lors d'un contrôle. En plein jour sous le regard de passants déconcertés, un policier déséquilibre le conducteur d'une clé aux jambes et lui passe les menottes, montrent des images de l'AFP.

Les confrontations tendues ne sont pas rares entre usagers et forces de l'ordre dans un pays où circuler est une épreuve à cause de l'engorgement et du délabrement des routes, où les policiers sont régulièrement montrés du doigt pour leur brutalité et où beaucoup survivent comme ils peuvent.

Cependant, les altercations et les courses poursuites sont devenues encore plus fréquentes depuis que la police a dénoncé le 5 mai à la télévision nationale la "prolifération intempestive" des motos taxis à Kaloum, quartier des ministères et des affaires, en contravention d'un décret d'août 2016.

"Dès ce jeudi 6 mai, aucune circulation de moto taxi ne sera autorisée" à Kaloum, a asséné le lieutenant-colonel Mory Kaba, un porte-parole du ministère de la Sécurité ; les contrevenants "verront leur moto confisquée et gardée en fourrière jusqu'à nouvel ordre".

Il y a quelques jours, des jeunes faisaient la queue devant la police routière pour récupérer leur moto, moyennant 200.000 francs guinéens (environ 16,7 euros), une grosse somme ici, a constaté un correspondant de l'AFP.

Ces motards ne sont pas seulement privés de leur véhicule, mais de leur gagne-pain, dans un des pays les plus pauvres du monde.

Abdoul Karim Bah, 27 ans, diplômé en droit, cherche du travail depuis trois ans. "Mon frère commerçant, qui m'a soutenu pendant mes études universitaires, m'a acheté une moto et m'a dit : +Va te débrouiller comme tous les diplômés chômeurs de ton âge+", relate-t-il.

Lui et ses collègues gagnent entre 100.000 GNF

et 125.000 GNF (8,3 et 10,4 EUR) par jour, dit-il. Une bonne partie sert à payer la moto et ses charges ou est reversée au propriétaire du véhicule, selon les cas. Il lui reste l'équivalent de 2,5 euros par jour, indique-t-il.

C'est un revenu ou un appoint bienvenu. Les clients aussi y trouvent leur intérêt. Entrer ou sortir de Kaloum en voiture, c'est prendre le risque d'un trajet à durée indéterminée.

Monter derrière une moto peut revenir nettement plus cher qu'une voiture parce que le passager ne partage pas la course avec d'autres clients. Mais le gain de temps est considérable.

Seulement, dit le capitaine Issa Camara, de la police routière, les conducteurs de moto "sèment le désordre partout où ils passent. Ils s'arrêtent n'importe où et n'importe comment".

Plus de 100 personnes ont été tuées en Guinée depuis le début de l'année dans des accidents causés par les motos taxis, dit un haut responsable de la police.

"Nous avons tous les problèmes du monde" pour contrôler cette "prolifération", dit Mamadou Bailo Toukara, responsable du syndicat des motos taxis à Ratoma, une subdivision de Conakry.

Une petite partie du secteur est formalisée. Dans la nuée des deux-roues qui sillonnent Conakry, les taximotards adhérents à un syndicat se reconnaissent à leur gilet numéroté d'une couleur différente selon les quartiers. Eux aussi ont régulièrement maille à partir avec les agents. Mais les clandestins pullulent sous l'effet de la crise.

"Tous ceux qui ont échoué dans la vie, tous les diplômés sans emploi qui n'ont rien appris dans la conduite des motos se sont versés dans cette activité, certes génératrice de revenus, mais extrêmement dangereuse", dit Mamadou Bailo Toukara.

Un responsable de l'administration de Kaloum avoue l'impuissance à combattre le phénomène. "Même si tu mets un gendarme derrière chaque conducteur de moto taxi, il finira par corrompre ce gendarme et continuera à te narguer", dit-il sous le couvert de l'anonymat pour ne pas paraître dénigrer les autorités.